

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

4 février 2016

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Madame Lajeunie.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LEGRAND à M. MARTIN Mme MACIERA-DUMOULIN à M. HUBERT
M. LIMBORG à Mme PHAM-PINGAL M. AIT-OUARAZ à Mme SANSY
Mme BERTHIER à M. LE LAMER Mme BENOIT à M. CHARRIEAU

- Approbation des procès-verbaux des 3 décembre 2015 et 11 janvier 2016.

M. le Maire : Vous avez reçu le PV du conseil municipal du 3 décembre ainsi que celui du 11 janvier, avez-vous des demandes de rectification ? S'il n'y en a pas, on peut considérer qu'ils sont tous les deux approuvés.

(Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.)

- Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession, avez-vous des questions ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, un petit rappel pour les gens qui nous

écoutent et qui ne sont peut-être pas habitués de ces conseils : nous discutons sur ce point de l'ensemble des décisions que vous avez prises par délégation entre les deux conseils. Donc nous avons un très grand nombre de points, certains sont assez courants mais d'autres demandent vraiment explication.

Donc là je voudrais vous demander des précisions sur le point 12. Il s'agit de l'adoption d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'installations sportives au profit du Centre de Recherche et d'Information pour le développement (CRID) dans le cadre de la Coalition Climat 21. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que c'est parce que c'est un sujet qui m'intéresse et qui intéresse beaucoup de monde. La Coalition Climat 21, je dois dire que je suis assez étonnée d'ailleurs qu'elle soit présente sur notre ville, je suis étonnée que les écologistes que je connais sur la ville n'en aient jamais entendu parler.

M. le Maire : Je croyais que c'était vous qui aviez fait la réservation du gymnase Velpeau, je crois, pour accueillir des jeunes venant dans le cadre de Climat 21 à Antony, mais ils ne sont pas venus.

Mme HAGEL : Mais ils ne sont pas venus. Ils ne sont pas venus puisqu'une grande partie des manifestations qui étaient prévues dans le cadre de la COP 21 ont été annulées suite aux événements dramatiques qui se sont passés à Paris et à Saint-Denis. C'est donc ça.

Alors une autre question : le point 15, encore une convention d'occupation précaire, là il s'agit de locaux communaux à Malraux, un monsieur qui va payer un loyer d'environ 3.000 € par an, un loyer annuel. Est-ce que c'est pour des locaux pérennes ? C'est-à-dire qu'il a le droit à un nombre de mètres carrés X toute l'année ?

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : D'accord. Est-ce qu'on peut savoir combien de mètres carrés ?

M. le Maire : Une trentaine. C'est un petit espace. Cela fait au moins 20 ans qu'il est là et il paie régulièrement un loyer ...

Mme HAGEL : D'accord, mais enfin je dois dire qu'il y a beaucoup d'associations qui cherchent et qui appellent Mme Léon « Madame mètres carrés » parce que beaucoup d'associations à Antony cherchent des mètres carrés. Et alors là, je dois dire que 30 mètres carrés -à Malraux bien sûr- pour 3.000 € annuels, je souhaite que d'autres associations puissent bénéficier de ce type d'aide. Est-ce qu'on peut savoir ce qu'il fait, ce monsieur ?

M. le Maire : Ecoutez, c'est un artisan à ma connaissance. Mais nous avons depuis bientôt deux ans l'Espace Vasarely, contre lequel vous aviez voté d'ailleurs, je m'en souviens, qui donne beaucoup de possibilités actuellement aux associations, qu'il n'y avait pas autrefois.

Mme HAGEL : Non, je ne parlais pas de ces associations-là, des associations qui ont besoin de se réunir effectivement, elles ont maintenant l'espace Vasarely, il n'y a plus aucun problème. Je ne parlais pas de ces associations-là, je parlais des associations qui font du graphisme, qui font du sport, des choses comme ça, et qui ont besoin de locaux vraiment importants pour leurs animations, souvent payantes d'ailleurs.

M. le Maire : Pour les animations, elles ont déjà des locaux, et des grands locaux. Dans le cas présent, ce sont de petits locaux, dans un recoin ou un bureau.

Mme HAGEL : Ok. Est-ce qu'on pourrait avoir sur la décision 16 des précisions sur le coût de l'activité patinoire à Noël et le coût de la facture énergétique ? Je crois que tout le monde est au courant que nous avons eu une belle patinoire à Noël, que beaucoup d'Antoniens ont appréciée et puis même des gens proches, malgré tout j'aimerais bien savoir quel est le coût de la facture énergétique.

M. le Maire : Le coût total est de 152.000 € et il y a eu 62.000 € de recettes, donc le coût net est de 90.000 €. C'est un coût inférieur aux activités correspondantes de l'année dernière.

Mme HAGEL : D'accord. Est-ce qu'on peut avoir, peut-être pas aujourd'hui, le montant de la facture énergétique ?

M. le Maire : Il n'est pas très élevé.

Mme HAGEL : Pas très élevé, ah bon ?

M. le Maire : Monsieur Hubert, vous avez peut-être le chiffre ?

M. HUBERT : Je n'ai plus le chiffre en tête mais ce n'est pas le poste majoritaire, loin s'en faut.

Mme HAGEL : Donc il n'y a pas vraiment besoin de beaucoup d'énergie ...

M. HUBERT : Non, ce n'est pas ça qui coûte cher.

Mme HAGEL : Et qu'est-ce qui coûte cher alors ?

M. HUBERT : Le personnel, la location de l'équipement.

M. le Maire : Comme toujours.

M. FEUILLADE : Pour compléter simplement, parce qu'effectivement, unanimement, c'est une excellente initiative qui a été prise, il faut le dire, il faut le reconnaître. Je le dis, quand ça va, ça va. Quand ça ne va pas, ça ne va pas. Oui, je suis sérieux. C'est une très bonne chose, oui bien sûr, et beaucoup souhaitent qu'elle soit renouvelée, et puis peut-être qu'un jour on réfléchisse sur autre chose ... On voit bien combien cette activité est intéressante, eh bien peut-être on pourrait demain faire comme autrefois et la réhabiliter à La Grenouillère, dans le Parc de Sceaux, comme ça se faisait déjà il y a déjà pas mal de temps ...

M. le Maire : Trente ans !

M. FEUILLADE : Mais on voit bien que c'est une vraie demande, je pense que c'est une excellente initiative qui a été prise, et je le dis.

M. le Maire : Merci M. Feuillade.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je voudrais poser une dernière question et après je laisse la parole à mes amis : Le point 77 : alors, il s'agit de l'adoption de l'avenant n°2 de l'assurance pour les véhicules à moteur de la ville, il y a une prime de plus de 100.000 € et je me demandais combien de véhicules étaient concernés ?

M. le Maire : Une centaine. Et le chiffre est en hausse de 2.000 € seulement, donc il n'y a pas beaucoup plus de véhicules que l'an dernier. C'est la hausse normale des coûts de l'assurance.

Mme HAGEL : D'accord. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui d'autre veut intervenir ?

Mme CHARRIER : C'est à propos de la décision 13, page 2 : Il s'agit de l'adoption d'une convention avec M. Alain Le Foll pour le financement d'interventions au sein du groupe Ressources pour un montant de 1.600 €. Ma question portait sur le groupe Ressources, de quel groupe s'agit-t-il ? Et quelles sont ses activités ?

M. le Maire : Je croyais que vous saviez : Le groupe Ressources est un groupe qui travaille sur la politique de la ville...

Mme CHARRIER : Je m'en suis douté !

M. le Maire : M. Le Foll joue un rôle que jouaient auparavant d'autres anciens responsables de collèges ou d'associations.

Mme CHARRIER : D'accord, c'est au niveau du lien avec les collègues. Merci.

M. le Maire : Les collègues, les associations, c'est au niveau de la formation...

Mme CHARRIER : Une autre question à la page 6 : la 47 : il s'agit d'une convention de mise à disposition d'une salle à l'Espace Vasarely pour une association qui s'appelle « Etre mieux dans son corps ». C'est une association qui est nouvelle puisqu'elle a été créée en avril 2015 et elle est déclarée comme exerçant une activité commerciale. Donc quelles sont les activités de cette association parce que ce n'est pas clair du tout

au niveau du site. Pourquoi lui accorder une mise à disposition gratuite si elle exerce une activité commerciale ? Merci.

Mme LEON : C'est une association qui fait du stretching. Elle a un créneau à Vasarely effectivement.

Mme CHARRIER : Si c'est une activité commerciale, elle a donc des revenus, pourquoi une salle gratuite ?

Mme LEON : C'est une association Loi 1901 et je n'ai pas vu qu'elle était commerciale, donc à surveiller peut-être.

Mme CHARRIER : J'ai vu sur Internet : « déclarée comme activité commerciale »...

M. le Maire : Oui mais elle est à but non lucratif, forcément. Sinon, elle ne serait pas associative.

Mme DELPECH : Sur ce sujet, pour rajouter, j'ai vu sur Internet qu'elle faisait des cours à 65 € de l'heure. Je trouve qu'il faut quand même creuser un petit peu cela, effectivement, s'il s'agit d'une vraie activité commerciale.

M. le Maire : D'accord. Nous allons regarder.

M. FEUILLADE : La décision 30, c'est plus une remarque sur cette décision : Elle concerne l'aménagement du Parc des Alisiers, Mme Cottenceau, une moins-value qu'il convient d'expliquer par des difficultés rencontrées par les entreprises concernées dans la mise en oeuvre de cette réalisation : d'une part l'incapacité de l'entreprise à éradiquer une plante invasive, la Renouée du Japon, qui continue de proliférer au-delà même du parc, c'est-à-dire qu'elle est en train d'envahir les parcelles voisines ; d'autre part l'incapacité à solutionner le problème des inondations de la zone réservée aux activités sportives. Dès qu'il pleut, c'est fini, les flaques d'eau sont partout, on ne peut plus aller sur ces espaces, sur cette zone d'activités sportives. Moi-même je suis un assidu depuis quelque temps de cette zone ; quand il pleut, ou le lendemain ou le surlendemain, c'est impossible, sauf à y aller en maillot de bain...

Je comprends tout à fait que les entreprises aient été pénalisées et qu'il y ait une moins-value. Cependant, même s'il y a une moins-value, ça ne règle pas les problèmes. Donc ma question est : comment vous entendez régler les problèmes ? Alors la Renouée du Japon, je ne sais pas parce que je ne suis pas un spécialiste, Mme Cottenceau va nous dire comment il faut piocher ...

M. le Maire : Elle connaît bien ...

M. FEUILLADE : Elle connaît bien, je sais bien, elle m'a bien expliqué ce que c'était. Mais pour la zone de sports, je ne suis pas sûr qu'elle connaisse aussi bien comment on règle ce problème-là. Merci.

M. le Maire : Mme Cottenceau, c'est vous qui êtes questionnée.

Mme COTTENCEAU : Alors je ne suis pas spécialiste effectivement des problèmes d'étanchéité du sol puisque l'eau ne pénètre pas, mais pour la Renouée du Japon, c'est malheureusement un problème qui n'est pas cantonné au Parc des Alisiers, il y en a dans d'autres endroits de la France entière. C'est une plante qui est très difficile à éradiquer, surtout que comme vous le savez, on ne met plus d'herbicides, et mécaniquement dès que vous laissez un petit bout de racine de 5 cm à 50 cm en profondeur, ça finit par ressortir. Donc on va essayer de l'éradiquer... enfin on va essayer de la limiter, je crois qu'éradiquer c'est sans espoir. Au Parc des Alisiers et ailleurs. C'est vraiment une plante envahissante et dans mon quartier, à La Fontaine, il y en a aussi. Malheureusement c'est une belle plante, il y a des personnes qui la laissent parce qu'elle est belle, le problème est qu'elle prend le dessus sur le reste.

M. FEUILLADE : Madame, il faut alerter. Il faut alerter les riverains, il faut alerter les gens dans le bulletin municipal, je vous l'ai déjà proposé.

Mme COTTENCEAU : Oui, on peut le faire.

M. FEUILLADE : Il faut alerter, il faut dire que cette plante est belle mais qu'il faut l'éradiquer, parce qu'il va y en avoir partout, partout !

Mme COTTENCEAU : Oui, il n'y a pas de souci, ça va se faire

M. FEUILLADE : Alors c'est un problème secondaire, je préférerais que vous nous donniez des solutions pour la plaine de sports.

M. le Maire : Je vais vous donner la solution pour le sport : nous allons intervenir avec une autre entreprise qui, elle, saura faire le travail j'espère pour drainer l'espace concerné, pour un prix qui correspondra à peu près aux 12.000 € que l'on prend à celle qui n'a pas réussi.

M. FEUILLADE : Merci.

Mme HAGEL : Les problèmes d'imperméabilisation des sols sont très compliqués et dans tous les quartiers de la ville, et j'espère qu'ils ne dégèneront jamais parce que là c'est juste un souci d'utilisation d'un équipement mais à terme, quand les sols ne sont pas suffisamment perméables, il peut y avoir des problèmes. Depuis des années je dis que le projet Harmonie sur le terrain de l'ancien IUFM est un projet qui peut s'avérer dangereux.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, on le voit, il y a beaucoup d'associations qui bénéficient des locaux et des équipements de la mairie. Or dernièrement, un de nos amis, Jean Mallière, est décédé suite à une grave chute en sortant du centre André Malraux, je voulais savoir si la sécurisation de tous ces locaux a été revue pour qu'un tel accident ne se reproduise plus.

M. le Maire : Oui. L'escalier concerné a été sécurisé, malheureusement trop tard pour Monsieur Mallière.

Mme DELPECH : Sur les autres locaux, ce serait peut-être bien de revoir la sécurisation.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Enfin ce local, c'est la CGT qui l'avait demandé spécialement il y a vingt ans, parce que c'était d'accès facile et autonome. Effectivement, même si personne ne l'avait demandé, on aurait dû le sécuriser plus tôt, je comprends.

Mme HAGEL : C'était plus qu'un accident, puisque Jean Mallière est décédé à la suite de cet accident !

M. le Maire : Oui, c'est un accident mortel, j'ai bien compris.

M. RUFAT : Sur la décision n° 54 concernant le complexe sportif La Fontaine : Si j'ai bien compris il s'agit simplement d'un changement de société pour un avenant, mais c'est l'occasion de revenir sur les travaux : Où en sont les travaux ? Parce que là on change d'entreprise mais les travaux n'avancent pas pour l'instant.

M. le Maire : Non mais ce n'est pas à cause de ces entreprises-là. Il y a effectivement un problème actuellement qui n'est pas encore réglé entre l'architecte et l'entreprise principale qui effectue des travaux, BATEG, mais qui pourrait se régler prochainement. On a bon espoir d'arriver... je ne dis pas rapidement parce que ça fait quand même un certain temps que ça dure, mais d'arriver bientôt à une solution. On va trouver une solution, donc on espère que les travaux vont redémarrer. Qu'est-ce que vous voulez savoir de plus, M. Rufat ? Sur de la technique, je suis totalement incompétent.

M. RUFAT : Le calendrier, M. le Maire, une fois que les travaux redémarreront, l'ouverture est prévue dans combien de temps ?

M. le Maire : Dans quelques mois. Il faudra ensuite encore une année de travail pour arriver à tout terminer.

M. RUFAT : D'accord.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a plus. Donc on passe maintenant aux DIA.

- Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les DIA ?

M. RUFAT : Oui, une question, ou plutôt un commentaire général sur ces DIA qu'on a examinées en détail en commission Urbanisme lundi : Au

moins dans deux des cas, ce sont des pavillons de la ville qui ont été démolis pour laisser place à des immeubles de logements. Dans un cas c'est 27 logements, dans un autre cas c'est 30 logements. Alors on respecte le PLU, la loi, manifestement, c'est ce qui nous a été expliqué en commission, simplement le constat, c'est que la zone pavillonnaire est moyennement respectée de cette façon puisque les pavillons peuvent être détruits et remplacés non pas par des pavillons mais par des immeubles de logements et pas quelques logements, beaucoup de logements.

M. le Maire : Si vous regardez les chiffres de l'INSEE, vous vous apercevrez que le nombre de pavillons à Antony ne diminue pas. D'année en année il augmente ; avec des terrains peut-être un peu moins grands effectivement, mais il augmente. Donc pour le moment la zone pavillonnaire subsiste. Dans les cas dont vous vous préoccupez, ces projets répondent aux prescriptions du PLU, ils sont parfaitement légaux mais ou bien ils se situent à la frontière, à la limite de la zone pavillonnaire, au bord d'une voie importante, ou bien s'ils se situent au milieu de la zone pavillonnaire, mais alors, ils ressemblent à des pavillons, donc ils se fondent dans le paysage et c'est la règle que nous faisons appliquer aux promoteurs. Il faut qu'ils se fondent dans le paysage, qu'ils soient cohérents avec le paysage pavillonnaire parce que juridiquement, effectivement, ils ont le droit de le faire.

M. RUFAT : Les promoteurs ont une loupe grossissante quand ils regardent leurs plans ...

M. le Maire : Ils ressemblent quand même largement à des pavillons.

M. RUFAT : Les pavillons deviennent obèses !

M. le Maire : Ce sont quand même des pavillons. Ils font 12 mètres de haut maximum.

M. RUFAT : Un pavillon avec vingt logements...

M. le Maire : Oui, c'est un petit immeuble, à forme pavillonnaire.

M. RUFAT : Oui, c'est un immeuble, c'est marqué « immeuble » dans le permis.

M. le Maire : Ce sont des petits immeubles qui ne dépassent pas 12 mètres de haut et qui ressemblent globalement à des pavillons. C'est ce que nous imposons.

M. RUFAT : Et sur la réduction de la parcelle, du moment qu'il y a les 250 mètres carrés ...

M. le Maire : Les règles sont respectées.

M. RUFAT : Oui mais enfin il y a peut-être le même nombre de pavillons mais les espaces verts autour sont réduits.

M. le Maire : Oui mais quand on a soutenu la loi Duflot, on peut difficilement être contre cela.

M. RUFAT : C'était un projet de densification.

Mme HAGEL : Moi, je ne comprends pas du tout votre discours, M. le Maire. Dans tous vos écrits, que ce soit dans le journal municipal ou dans vos écrits au moment des élections, vous n'arrêtez pas de dire que vous, votre majorité, contrairement à d'autres, vous respectez la zone pavillonnaire, vous refusez le mitage de la zone pavillonnaire, alors que ces méchants écolos, ces gens de gauche, eux, veulent densifier ! Je trouve que votre discours est ... malhonnête, oui malhonnête parce que vous faites exactement le contraire de ce que vous écrivez.

M. le Maire : Mais non !

Mme HAGEL : Cela mis à part, Monsieur le Maire, il y a une réalité, en Ile-de-France il y a besoin de loger les gens. Mais ne dites pas « les autres ne défendent pas le pavillonnaire et nous, nous défendons la zone pavillonnaire ». Non, vous faites comme tout le monde...

M. le Maire : Non, pas du tout. Si nous faisons comme tout le monde, nous construirions de grands immeubles en zone pavillonnaire, ce que vous feriez vous, également sur le site de Sanofi !

Mme HAGEL : Ecoutez, vous dites que c'est en fond de parcelle mais le projet rue des Gouttières, ce n'est pas en bordure de Nationale 20 ou des choses comme ça !

M. le Maire : Pas du tout, c'est devant le cimetière.

Mme HAGEL : Ah ben voilà, c'est à côté du cimetière !

M. MARTIN : S'il vous plaît, entre autres, les dossiers dont il est question dans les DIA, vous en avez un, alors il faut être précis, c'est un immeuble qui se trouvera quasiment sur la RD 920 puisque c'est en face des pompiers. Donc on est encore, je dirais, dans la limite de la RD 920 et on construit comme on l'a fait et comme on s'y est engagé sur la Division Leclerc et sur Aristide Briand. Nous sommes vraiment en limite.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe à l'ordre du jour, et si vous êtes d'accord, nous commençons par la question écrite de M. Meunier au nom du groupe Antony Bleu Marine, que je vais vous lire.

« Monsieur le Maire, il apparaît que l'Etat s'apprête à préempter en partenariat avec la Croix-Rouge un bâtiment dans le quartier La Fontaine, situé au-dessus de l'ancienne mairie annexe et de trois commerces adjacents.

Ce bâtiment serait, en concertation avec la Croix-Rouge, réhabilité pour pouvoir accueillir un centre d'hébergement d'urgence de 90 places. S'il est vrai que nous manquons en Ile-de-France et dans le Sud des Hauts-de-Seine de centres d'hébergement d'urgence pour personnes sans domicile fixe entre autres, il n'en demeure pas moins qu'en l'absence d'informations plus précises sur ce projet les riverains sont inquiets et se posent de nombreuses questions.

Monsieur le Maire, quelles seront les conditions et l'organisation de cet hébergement d'urgence ? Les riverains du quartier La Fontaine seront-ils concertés quant à la création de ce centre d'hébergement d'urgence ? Un

partenariat entre la Croix-Rouge et la Ville d'Antony sera-t-il mis en place en ce qui concerne ces hébergements d'urgence ? »

Je vous donne la réponse : « Le bruit s'est effectivement répandu depuis une quinzaine de jours dans le quartier La Fontaine et a pris progressivement une ampleur considérable que l'Etat s'apprêterait à acquérir, et non à préempter comme vous l'écrivez M. Meunier, un local vide situé au 17 rue de la Résidence dans le quartier La Fontaine. Cette rumeur a mis le quartier en émoi, c'est le moins que l'on puisse dire, au point qu'une pétition recueillant un peu moins de 800 signatures, si mes chiffres sont exacts, m'a été remise et que Le Parisien s'en mêle, il a fait un article ce matin dans son numéro des Hauts-de-Seine.

Qu'en est-il réellement ? Ce que je sais, c'est que l'Etat en a eu effectivement l'idée à l'automne dernier puisqu'il me l'a soumise au cours d'une réunion à l'hôtel de ville qui a eu lieu le 14 octobre, réunion qu'il avait sollicitée. Et il semble que contrairement aux assurances qu'il m'avait alors données, il ne l'ait pas totalement abandonnée, en tout cas pas à ce jour, puisque le Sous-préfet m'a convié à une réunion qu'il organise à ce sujet à la Sous-préfecture lundi prochain. Donc je vous dirai quand j'en saurai plus lundi prochain.

Quel est donc le projet ? Le projet que m'ont présenté la Croix-Rouge régionale et le chef de service Hébergement de la Direction Régionale du Logement, la DRHIL, est le suivant : ouvrir un centre d'hébergement pour des familles sans domicile fixe, logées jusqu'à présent à l'hôtel, donc ce n'est pas pour des migrants, c'est pour des familles sans domicile fixe, dans un local de 1.200 mètres carrés de SHON et de 990 mètres carrés de surface utile, situé sur trois niveaux au-dessus du centre commercial La Fontaine, au 17 rue de la Résidence. L'Etat veut en effet réduire le nombre de nuitées d'hôtel pour ces familles et il a donc décidé à cette fin d'ouvrir des centres d'hébergement où, selon lui, ces familles seront mieux logées qu'à l'hôtel.

Comme le sud du département des Hauts-de-Seine accuse un déficit de places d'hébergement, la Direction du Logement a axé sa recherche de locaux susceptibles d'être aménagés en centre d'hébergement sur les communes du sud des Hauts-de-Seine et a repéré le local du 17 de la rue de La Résidence parce qu'il est inoccupé. Ce local de bureaux avait été utilisé autrefois par Sanofi ; il est vide depuis une dizaine d'années et il appartient à une société foncière qui n'est pas parvenue à ce jour à lui trouver un acquéreur ou un locataire.

Dans ce local de 990 mètres carrés, la Direction du Logement, en partenariat avec la Croix-Rouge, se proposait d'ouvrir un centre d'hébergement accueillant 90 personnes, soit une trentaine de familles avec enfants. Ce centre d'hébergement serait géré par la Croix-Rouge, avec du personnel présent 24 heures sur 24. L'ouverture de ce centre était annoncée comme très urgente le 14 octobre puisque les premiers arrivants étaient attendus pour le 15 décembre, deux mois après. Dans ce délai de deux mois, la Croix-Rouge devait transformer les bureaux obsolètes en logements habitables répondant à toutes les normes en vigueur et de nature à héberger les 90 futurs habitants dans les meilleures conditions. C'était leur objectif.

Ainsi informé de ce projet, j'ai fait part à mes interlocuteurs de ma surprise de ne pas avoir été averti plus tôt d'un projet aussi important et aussi susceptible d'impacter le quartier La Fontaine. Je leur ai dit qu'à Antony, quand on a à réaliser un projet de cette dimension, on prend le temps de la réflexion, on le prépare longuement, on recherche le meilleur emplacement, et on se concerte avec les habitants. Parce que nous savons que si nous ne le faisons pas, il est impossible de mener à bien un tel projet.

Je leur ai dit par ailleurs qu'entasser 90 personnes dans 990 mètres carrés, ce qui donne à chaque personne, tout compris, 11 mètres carrés pour vivre, dans un quartier aussi dense que la résidence La Fontaine

avec ses barres de douze étages, ce n'était pas raisonnable. Un projet de 90 places d'hébergement a besoin d'un espace de respiration, c'est le cas pour Saint-Raphaël par exemple, ce ne serait pas le cas de ce projet. Dès lors, je les ai assurés que le quartier ne l'accepterait pas.

Je leur ai dit, enfin, que s'il manquait des places d'hébergement dans le Sud des Hauts-de-Seine, ce n'était pas à cause d'Antony qui figure parmi les villes les mieux placées dans ce classement. Nous avons, en effet, déjà, 328 places d'hébergement sur la ville, avec, notamment, Saint-Raphaël, le Bief, l'ARAPEJ pour les anciens prisonniers et de nombreux logements d'insertion disséminés dans la ville.

La ville d'Antony est très sensible en effet aux questions d'insertion. Un Conseiller Municipal, Christian Ollivry, en est spécialement en charge. Outre les 328 places citées, nous avons acheté 16 logements que nous avons confiés à des associations pour en faire des logements solidaires, cela représente environ 50 places de plus, et la ville s'est portée volontaire pour accueillir des réfugiés si l'Etat nous le demandait. Ce n'est pas le cas pour le moment. Mais nous estimons que le projet qui nous a été présenté n'était pas acceptable et je l'ai donc refusé.

Le représentant de l'Etat m'a alors assuré qu'il n'insisterait pas.

Mais, comme je vous l'ai annoncé au début de ma réponse, une réunion a été convoquée sur ce sujet lundi prochain, à la Sous-préfecture. Je verrai l'évolution de ce dossier et je vous tiendrai bien sûr au courant.

Pour répondre à vos questions, Monsieur Meunier :

- Les conditions et l'organisation de cet hébergement ?

Je vous ai répondu.

- Les riverains du quartier La Fontaine seront-ils concertés ?

Dans le projet initial, visiblement, ce n'était pas prévu dans le délai de deux mois envisagé à l'origine. C'était très ambitieux et ça excluait toute concertation dans un délai aussi bref.

- Un partenariat entre la Croix Rouge et la ville d'Antony ?

Dans la mesure où la ville n'accepte pas le projet, la question ne se pose pas. Il n'y aura pas de partenariat.

Vous avez donc ma réponse aux questions posées par M. Meunier. Maintenant, si quelqu'un veut intervenir, je lui passe la parole.

Mme HAGEL : Comme vous l'avez expliqué très clairement, tout a commencé il y a une quinzaine de jours par une pétition d'une ligne refusant ce centre d'hébergement en coeur du quartier La Fontaine. Nous découvrons comme beaucoup d'Antoniens le problème, ce qui fait que moi, dès le lendemain matin, je suis allée vous voir pour avoir des explications et mieux comprendre. Mais il nous a fallu quand même quelques jours pour démêler le vrai du faux parce que les bruits ont été vraiment de tous types et particulièrement éloignés souvent de la vérité. Je crois que votre intervention re-pose bien le problème, qu'est-ce qu'un CHRS ? Qu'est-ce qu'était ce projet ? Ce projet était un projet de réinsertion pour des familles qui ont absolument besoin de ce passage dans des structures où elles sont correctement accueillies et surtout suivies et accompagnées sur le plan social de manière à pouvoir après reprendre une vie normale dans un parcours résidentiel classique. Ce sont des familles, comme l'a dit M. le Maire, qui actuellement pour certaines sont hébergées dans des hôtels parfois pendant des années avec de jeunes enfants, dans des conditions souvent extrêmement difficiles et à un coût absolument incroyable pour la collectivité. Donc il y a une nécessité impérieuse pour l'ensemble de notre région à trouver des locaux, à trouver des moyens pour accueillir ces familles.

Nous comprenons tout à fait la réaction, l'inquiétude des habitants du quartier mais inquiétude ne veut pas dire rejet. Or aujourd'hui on sent à l'intérieur de ce quartier se créer des oppositions qui ne sont pas propices à un vivre ensemble comme nous le souhaitons. Je pense que la mairie de ce point de vue-là, Monsieur le Maire, n'a pas joué son rôle. Vous auriez dû bien en amont donner un maximum d'explications,

expliquer ce que vous avez expliqué ce soir, je pense que ça aurait donné d'abord la réalité et ensuite ça aurait permis un vrai débat et non pas ce que nous avons pu voir, qui est quelque chose d'assez éloigné du débat citoyen.

Alors ce que je voudrais dire quand même, et c'est un petit peu dans la droite ligne de ce que vous avez exprimé, c'est que la ville d'Antony a des hébergements de ce type, je voudrais rappeler que notamment, nous en avons beaucoup en centre ville, ici même, autour, entre la mairie, l'église et la médiathèque, et qu'ils sont totalement intégrés, tout le monde y vit tout à fait normalement, ça ne pose aucun problème et on peut même dire plus : je ne pense pas que le prix du mètre carré dans ce quartier ait baissé parce que ces personnes étaient accueillies dans ce périmètre.

Donc Monsieur le Maire, je crois qu'il faut que nous nous concertions et je crois qu'il faut que nous soyons convaincus de la nécessité de s'ouvrir et d'avoir une réponse humaniste et républicaine. Je vous rappelle que Liberté, Egalité, Fraternité, c'est la devise de la République ; elle n'est toujours pas sur le fronton de la mairie. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur Ollivry, vous répondez ? C'est vous qui êtes en charge de l'insertion.

M. OLLIVRY : Merci chère collègue, en fait cette question a été mal posée au départ : l'Etat a pris les devants sans concerter la mairie, c'est-à-dire que l'Etat avait déjà pris une décision sans contacter Monsieur le Maire et nous a mis devant le fait accompli. Il y a des projets sur Antony, il y a des projets d'insertion, on a rappelé tout à l'heure qu'il y avait 328 places d'hébergement dont un CHRS qui a été ouvert en 2013 sur la commune au sein de Saint-Raphaël, et il n'y a eu aucun problème. Il y a eu des espaces ouverts comme dans la rue Léon Blum avec l'espace pour Michel Robert qui n'a posé aucun problème, on a acheté un certain nombre d'appartements en ville, ça n'a pas posé de problème, il y a deux

centres maternels qui accueillent 60 mamans avec leurs enfants, il y a au total sur la ville à peu près 750 personnes hébergées soit en CHRS soit en CHU soit de manière transitoire avant d'acquiescer un logement définitif. On a eu aussi des tentatives dans le passé, personnellement je n'étais pas à ce moment-là dans l'équipe municipale, il y a eu des pétitions de quartier, et parfois nous avons su reculer, j'étais citoyen associatif à ce moment-là et d'une certaine façon on a bien fait parce que la mayonnaise, si on peut dire, n'avait pas pris entre l'environnement et le projet.

Dans cet exemple, on est exactement comme ça : on a un projet qui nous est plaqué, il est plaqué dans l'urgence, il n'est pas étudié, l'impact sur l'environnement n'a pas été fait, et on a une réaction qui est épidermique, ce n'est pas de la faute des gens, c'est que les gens ne savent pas. Et quand vous dites que M. le Maire n'a pas préparé le terrain, il aurait fallu pouvoir le préparer ! Il aurait fallu pouvoir le préparer ! Aucun élément n'était donné ! Donc je m'excuse mais quand l'Etat s'y prend de cette manière aussi gauche, il est un peu normal d'avoir des réactions un peu épidermiques.

Donc il faut bien considérer que nous voulons continuer notre politique d'insertion, nous voulons continuer une politique d'accueil, nous étions vendredi dernier avec Cyril Adda, Colette Covi et Fabien Hubert, à Londres pour discuter de la politique de migration avec Lewisham et Charlottenburg, deux villes allemande et anglaise, parce que nous avons une volonté, une véritable volonté d'intégrer le maximum de personnes. Mais que se passe-t-il si vous plaquez un projet dans un quartier et que ce projet est rejeté ? Vous arrivez à un maximum de problèmes et vous créez plus de problèmes que vous en résolvez.

Donc ok pour l'ouverture, ok pour des projets, ok pour avancer, mais pas de cette manière-là et pour l'instant, l'Etat nous a posé un problème que nous ne savons pas à résoudre.

M. le Maire : M. Colin a également demandé à intervenir.

M. COLIN : Oui, j'avais envie d'intervenir sur ce sujet : Liberté, Egalité, Fraternité, qui pourrait penser que dans ce conseil on ne soit pas attaché à ces valeurs ? On les partage tous. Nous les partageons dans ce conseil. Moi, je ne stigmatise personne. Le 14 octobre, effectivement, on vient frapper à la porte de la mairie pour une réunion sur cette question. J'y étais présent, avec M. le Maire. Alors je voudrais vous dire une petite anecdote ! M. le Maire attendait dans son bureau avec trois représentants associatifs, ils sont arrivés à six, sept ou huit, je ne sais plus, enfin il y avait une grosse délégation, M. le Maire très accueillant a dit « on va changer de pièce, je n'ai pas de place dans mon bureau », nous sommes allés dans une salle de commission pour accueillir la délégation.

Dans cette délégation nous avons découvert qu'il y avait un représentant de l'Etat, moi je n'étais pas informé de la présence d'un représentant de l'Etat, le Maire non plus, le représentant de l'Etat était là, il a été très courtois, mais moi je le dis quand même : j'ai été très étonné de voir le représentant de l'Etat présent dans une délégation associative. Donc nous n'étions absolument pas concertés, nous n'étions absolument pas informés. C'est un peu comme quelqu'un qui vient chez vous, met le pied dans la porte et dit : de toute façon, je vais rentrer quoi que vous disiez ! Ce n'est pas une méthode je dirais respectueuse des personnes.

Alors simplement, je crois que notre collègue a dit des choses tout à fait justes tout à l'heure ; elle a parlé effectivement du coût exorbitant de l'hébergement d'urgence et elle a dit aussi, et ça je tiens à le redire, qu'à Antony l'insertion se passait bien et qu'il y avait une qualité et notamment en centre ville. Mais dites-vous bien que si nous avons cette qualité de l'accueil et de l'insertion à Antony dans la population, c'est parce que justement on a veillé en permanence à ce que tous les projets sociaux se fassent en concertation et se fassent avec un vrai suivi social.

Simplement Christian Ollivry nous l'a rappelé : 328 places d'hébergement, ce n'est pas rien sur une ville. Plus de 700 personnes et familles accueillies, ce n'est pas rien. Sur l'hébergement d'urgence, j'en parle au titre du Centre Communal d'Action Sociale, il y a quand même 1.597 nuitées d'hôtel, 1.597 que nous mettons à la disposition de personnes en situation d'errance sur la commune. Alors évidemment on n'en fait pas la pub parce que l'on ne voudrait pas se retrouver avec une demande de toute la région mais à chaque fois que nous sommes saisis, les services interviennent.

Le souci qui nous anime en permanence, et je crois que ce serait quand même nous faire un mauvais procès dans ce sens-là, c'est que l'insertion sociale est fondamentale lorsque nous accueillons. Nous ne voulons pas simplement donner les moyens, nous voulons que les gens se prennent en main et qu'ils rentrent dans le droit commun. Là je pense qu'on ne peut qu'être d'accord. Donc bien entendu l'Etat, depuis des années, développe des budgets qui sont d'ailleurs d'un coût exorbitant si on les analyse, et puis après, on voit que ça ne fonctionne pas bien. Nous disons simplement que hormis la méthode cavalière, je dis bien cavalière, ça n'aide pas à la concertation, ça n'aide pas au respect, ce n'est ni respectueux du Maire d'Antony, ni certainement respectueux vis-à-vis des habitants d'Antony, c'est une donnée, ça n'aide pas les choses. Ceci dit, le représentant de l'Etat nous a dit clairement qu'il ne ferait rien sans l'avis de la municipalité. Si le représentant de l'Etat qui vient, qui ne s'annonce pas, prend une parole au nom de l'Etat et ne la respecte pas, je vais vous dire franchement, dans cette affaire, je ne vois pas comment le maire peut s'en sortir.

Alors je crois que l'on a une vraie volonté, et ça leur a été dit, la ville d'Antony est solidaire, elle est prête à s'engager, elle est prête à porter des projets mais nous tenons au bien vivre ensemble en tant que tel. Et

puis on a besoin de faire de l'insertion, de la formation professionnelle, de l'apprentissage pour toutes les personnes qui sont concernées.

Simplement, moi je tenais à le dire, évidemment les rumeurs existent, il faut répondre aux questions et nos concitoyens ont le droit légitime de se poser des questions. D'autres aussi d'ailleurs nous ont dit qu'ils étaient pour la solidarité, mais nous sommes tous pour la solidarité, nous sommes pour une solidarité active, une solidarité citoyenne qui mobilise les énergies dans la confiance mutuelle. Merci.

M. le Maire : Qui d'autre veut intervenir ? M. Charrieau.

M. CHARRIEAU : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir à deux titres : d'abord, avec mon expérience du social, j'assume du social et notamment de l'hébergement social, je trouve qu'il est honteux... il faut être enfermé dans son trente-huitième étage d'une tour d'une préfecture bien « bunkérisée » pour pouvoir imaginer mettre 90 personnes dans 900 mètres carrés, c'est inadmissible ! Faire un CHRS comme ça, non, parce que dans CHRS, il y a « RS », réinsertion sociale. Et pour faire de la réinsertion sociale, il faut des moyens. Et pour avoir des moyens, il faut avoir des mètres carrés notamment pour pouvoir faire le travail d'insertion, pour pouvoir avoir des professionnels qui accompagnent les gens ; à 10 mètres carrés par personne, on ne fait pas grand chose. Donc c'est un CHRS au rabais.

J'ai regardé d'un point de vue professionnel, mon entreprise est propriétaire d'un certain nombre de CHRS, on est plutôt à 25 ou 30 mètres carrés par place qu'à 10 mètres carrés par place.

Deuxième point : c'est d'un point de vue élu. On est tous élus d'Antony et je vous avoue que je suis souvent dans le quartier de La Fontaine, j'y ai pas mal d'amis, et ce quartier La Fontaine est un quartier qui ne va pas forcément très bien. Quand on voit l'activité du centre commercial, c'est un quartier qui a besoin d'aspirateurs pour pouvoir progresser. C'est pour cela d'ailleurs que la Ville et le Département investissent pour faire un

parc, pour faire un gymnase, et pour ramener, attirer de la valeur dans ce quartier. Faire un CHRS au rabais, ce serait stigmatiser un peu plus ce quartier et au lieu de pouvoir profiter d'élans qu'on met dans ce quartier, nous, collectivité locale, pour essayer de le rendre plus attractif, de le valoriser, y mettre un CHRS au rabais ne ferait que le stigmatiser, et au contraire plutôt l'abaisser que de le valoriser.

Donc dans ce bâtiment qui est un bâtiment de bureaux, je le rappelle, qui est un bâtiment qui n'a pas de parking, je pense qu'il faut que notre municipalité soit assez ferme et soit assez claire parce qu'il y a un bailleur actuellement qui veut certainement maximiser son opération et sa rentabilité, et donc il faut qu'on soit clairs avec lui aussi pour lui dire qu'on n'y fera jamais du logement ; et il y a des gens qui sont prêts à l'acheter pour y faire du bureau ou de l'activité, mais ça coûte moins cher, ça rapporte moins, l'opération sera moins juteuse pour le bailleur. Donc il faut être clair avec lui, lui dire que jamais nous n'autoriserons, nous ne dérogerons à ses obligations de faire du parking s'il veut faire du logement qui a une rentabilité bien plus importante.

Et je crois qu'il faut qu'on soit fermes au niveau de cette municipalité pour pouvoir l'affirmer et aider des gens qui ont des projets à pouvoir les mener à bien et ramener dans ce quartier une activité qui sera beaucoup plus valorisante que de faire des logements ou un CHRS au rabais qui est à mon avis inadmissible avant tout pour les gens qui seraient accueillis dedans.

Mme HAGEL : Je crois que nous avons entendu des arguments tout à fait intéressants, et je crois que sur beaucoup nos analyses ne sont pas si éloignées. Par contre, je suis vraiment étonnée, Monsieur le Maire, compte tenu de l'importance d'un tel projet, compte tenu de l'intérêt que nous devons porter à tous nos quartiers, et c'est vrai que le quartier La Fontaine est un quartier qui a besoin d'être dynamisé, je ne suis pas sûre

que l'arrivée de sportifs flambants dans leurs voitures, leurs petites voitures... est-ce que ça va dynamiser le quartier ?

Je n'en suis pas sûre. Par contre, c'est un vrai quartier, qui a une vie de village, et je pense qu'un quartier qui a une vie de village comme le quartier La Fontaine a certainement des capacités humaines capables d'accueillir l'autre. Alors peut-être pas dans les conditions dont il est fait état aujourd'hui, qui sont des conditions, je suis assez d'accord avec vous, qui ne sont pas souhaitables, par contre on ne peut pas non plus balayer ce type de projet même s'il a démarré vraiment sur de très mauvaises bases.

Ce que je voudrais dire, Monsieur le Maire, c'est que vous auriez dû bien avant, bien avant, parce que dès le mois d'octobre vous étiez au courant, vous auriez dû bien avant donner les informations, notamment aux gens du quartier ; car pourquoi le 25 janvier, tout d'un coup, cette pétition est sortie ? Qu'est-ce qui s'est passé tout d'un coup ?

M. le Maire : Il s'est passé que l'Etat m'avait assuré qu'il abandonnait le projet alors que visiblement il l'avait repris.

Mme HAGEL : Donc vous avez informé le quartier.

M. le Maire : Non, je n'ai rien informé du tout, j'attends qu'on m'explique lors de la réunion, lundi prochain. Mais j'avais bien compris que le Sous-préfet souhaitait me convaincre de laisser passer ce projet, c'est tout, je n'ai pas voulu mettre le feu au quartier avant. Si le quartier a été informé, ce n'est pas par moi en tout cas. Ce n'est pas moi qui l'ai informé. Effectivement, si l'Etat m'avait confirmé lundi prochain qu'il voulait passer en force, là je l'aurais informé.

Mme HAGEL : Vous savez bien que ça ne se fait jamais de passer en force.

M. le Maire : Si ! Si, ça peut se faire.

Mme HAGEL : Non, je peux vous dire que dans une ville très voisine qui s'appelle Wissous, le maire ne veut pas d'un hébergement d'urgence des Rom et il va réussir à les faire évacuer.

M. le Maire : Ils sont venus, ils se sont installés quand même, les Roms, et ils sont toujours là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme DELPECH : Je voulais revenir sur l'importance de l'information parce qu'il faut aller au-devant des habitants. Vous auriez dû aller au devant des habitants...

M. le Maire : Non sûrement pas ! Je n'allais pas mettre le feu au quartier gratuitement !

Mme DELPECH : On vit une époque troublée ! Les comportements xénophobes arrivent vite. Le rejet de l'autre, on le voit tous les jours. Donc c'est important de calmer les esprits et d'expliquer à la population ce qui se passe.

M. le Maire : Et qu'est-ce qui se passe ? Attendez ! J'ai une réunion lundi prochain, pour le moment, il ne se passe rien !

Mme DELPECH : Eh bien voilà, c'est ça qu'il faut leur dire.

M. le Maire : Eh bien c'est ce que je dis aujourd'hui. J'ai donné rendez-vous aux habitants pour ce soir à 20h30, voilà ma réponse.

Mme DELPECH : Vous laissez s'emballer les choses.

M. le Maire : Vous avez ma réponse.

M. FEUILLADE : Juste une remarque incidente : Moi, par rapport à la question posée par le conseiller du Front National, je trouve légitime de poser la question mais je trouve quand même un peu faux-cul le fait qu'il n'ait rien dit. Il pose la question mais il ne donne pas sa position. C'est typiquement l'attitude du Front National ! Il faut la dénoncer. Il faut dénoncer ces manoeuvres parce qu'il ne nous dit pas qu'il n'en veut pas, il ne dit pas ça, il vous laisse y aller, etc, il nous laisse y aller, mais lui, il n'a rien dit ! Vous l'avez bien vu, c'est un misérable !

M. le Maire : Monsieur Meunier, vous avez droit à une réponse.

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, d'abord en préambule je commence à en avoir assez des insinuations permanentes de M. Feuillade qui laisseraient supposer que je puisse approuver une période de l'histoire telle que la collaboration ou avoir des sympathies antisémites, ce qui est profondément inacceptable et inexcusable !

Mme HAGEL : Tes amis ne se gênent pas !

M. le Maire : Madame Hagel, vous n'avez pas la parole.

M. MEUNIER : Si quelqu'un au sein de ce conseil se permettait de vous interrompre en criant Pétain ou Laval, vous trouveriez cela parfaitement intolérable, inexcusable, et vous auriez raison.

M. le Maire : Mme Hagel, vous n'avez pas la parole.

M. MEUNIER : Maintenant, sur le centre d'hébergement, j'ai donné ma position en expliquant qu'effectivement on manquait certainement de places d'hébergement dans le sud des Hauts-de-Seine.

M. le Maire : Merci Monsieur Meunier. Monsieur Rufat ?

M. RUFAT : Monsieur le Maire, moi j'ai été assez satisfait de votre réponse parce qu'elle revenait sur un certain nombre de rumeurs qui ont été dites dans ce quartier. Ce n'est pas un centre d'hébergement d'urgence qui était prévu, or c'est comme ça que ça a été conçu et donc je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit qui était fondé dans l'approche. Je pense que si vous aviez eu cette démarche pédagogique que vous avez eue ici en conseil ...

M. le Maire : Quel jour ? Le 14 octobre ?

M. RUFAT : Non, pas le 14 octobre, on a eu votre point de vue, le représentant de l'Etat qui arrive en catimini en réunion, j'avoue que ça me laisse perplexe, et que vous preniez sa parole en jeu, là aussi je trouve qu'il y a un peu de naïveté, quelqu'un qui vient sans se présenter et qui vous dit « j'engage l'Etat », c'est assez douteux ! Après, chacun peut être naïf, moi je n'aurais pas eu cette crédulité de dire qu'une personne qui

vient sans avertir peut engager l'Etat. Là, sincèrement j'aurais trouvé cela assez étonnant. Mais chacun son comportement.

M. le Maire : Vous n'avez qu'à appeler pour vérifier.

M. RUFAT : Ecoutez, je n'ai pas vu la lettre du préfet qui annonce...

M. le Maire : Il n'y a pas eu de lettre, il n'y a eu rien du tout !

M. RUFAT : Vous savez très bien, tant qu'il n'y a pas d'écrit, que c'est beaucoup plus délicat, et c'est pour ça qu'à un moment, dès que vous avez eu vent qu'il y avait une rumeur qui arrivait, vous auriez pu intervenir...

M. le Maire : Je m'y suis opposé ! J'ai refusé ! Et Madame Hagel a bien dit qu'en général on ne passe pas au-dessus d'un maire ! C'est tout !

M. RUFAT : Hé bien non !

M. le Maire : J'ai pris au sérieux effectivement cette intervention ...

M. RUFAT : C'est pour cela que sur la prochaine réunion, celle de lundi, compte tenu de ce qui a été échangé ici, de l'engagement de la ville d'Antony pour l'accueil des personnes en difficultés, et là ce sont des personnes en difficultés qui sont hébergées et qui sont prévues dans les CHRS, ce sont des familles qui sont à l'Hôtel à un coût exorbitant, tout le monde est d'accord et la ville d'Antony prend sa part aussi, lundi prochain le Préfet va probablement revenir sur ce projet-là, sous une forme ou une autre. Ma question est de savoir quelle va être votre position : est-ce que vous dites, comme le laisse entendre M. Charrieau, que c'est Niet, ce n'est absolument pas de projet quelle que soit son envergure sur ce quartier, ou bien est-ce que vous allez dire : si on peut se mettre d'accord sur un redimensionnement du projet, ce quartier peut accueillir ?

Il n'y a pas de CHRS dans ce quartier, il y en a d'autres ailleurs mais ce quartier peut-il accueillir un CHRS revu, d'une autre façon avec un accompagnement peut-être plus dense et peut-être avec des surfaces plus larges ? 25 mètres carrés par habitant, ça ne fait pas large quand même. Est-ce que votre attitude va être de dire « c'est non » quel que

soit le projet ? Ou bien Antony veut bien prendre sa part comme elle l'a fait jusqu'à aujourd'hui et il faut revoir le projet mais pas dans ces conditions-là ?

M. le Maire : Sophie Sansy veut la parole.

Mme SANSY : Je voulais revenir mais très brièvement effectivement sur cette histoire de coût puisque je vous rejoins effectivement : du logement à l'hôtel, c'est extrêmement coûteux. Je crois que tous les arguments ont été développés ce soir pour expliquer qu'il n'était pas pertinent d'installer un centre d'hébergement, qui plus est d'urgence, dans ce quartier en particulier. Après, vous avez des solutions intermédiaires mais qui ne dépendent pas de nous ; ce projet est arrivé de cette manière-là et on le reçoit de manière aussi abrupte que vous. Effectivement il est beaucoup moins cher de payer un loyer pour loger des familles, c'est-à-dire leur proposer un logement avec un loyer. Cela revient trois fois moins cher que l'hôtel. C'est une réalité. Mais on n'est plus du tout dans le cadre d'un projet d'accueil d'urgence.

Donc il appartient, je pense, à l'institution qui porte le projet d'étudier et ce sont des préconisations qui sont récurrentes d'ailleurs, d'étudier plutôt que des structures lourdes comme des centres d'hébergement en urgence, il leur appartient d'étudier l'opportunité de financer un logement ou un loyer plus régulier à moindre coût. Cela peut aussi être étudié par eux mais ça ne nous concerne pas directement dans ce cas-là.

M. le Maire : M. Adda a demandé la parole.

M. ADDA : Je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués ce soir, notamment par nos collègues de l'opposition.

J'habite comme vous le savez tous le quartier La Fontaine depuis toujours. Depuis 27 ans que j'y vis, je pense le connaître un petit peu, mieux que certains qui ont pris la parole avec certains préjugés. Je regrette chez certains membres de l'opposition une attitude, une volonté certaine d'allumer un incendie alors que les pompiers sont déjà sur place.

C'est quand même assez étonnant ! La réponse de la municipalité ce soir est claire : c'est non, Non à ce projet, on n'est pas favorables, on ne le sera pas. C'est évident, maintenant vous avez cette réponse, et malgré tout, on continue d'entendre « oui mais pourquoi ? », « oui mais comment ? » etc... Rassurez les gens ! Il y a aujourd'hui près de 800 personnes qui ont non pas exprimé une inquiétude, Mme Hagel, mais qui se sont opposés fermement à un projet important. C'est clair : opposition ferme à un projet important. Je ne vois pas ce que l'on peut dire de plus. Je suis assez choqué d'entendre de la part de certains le fait que le quartier La Fontaine n'accepterait pas d'accueillir l'autre. Je rappelle qu'au sein même de ce quartier, il y a 120 logements sociaux. Je rappelle qu'il y a de nombreux logements passerelles au sein de cette résidence, Christian Ollivry peut en témoigner.

Enfin je voudrais juste dire que ceux qui connaissent un peu l'histoire d'Antony savent que si ce quartier a été construit, c'est notamment pour y accueillir des rapatriés d'Algérie. J'en sais quelque chose, donc l'accueil de l'autre, le quartier La Fontaine sait ce que c'est, et il sait bien ce que c'est. Donc il n'a de leçons à recevoir de personne sur cette question-là. Enfin quand on dit qu'une pétition qui recueille près de 800 signatures, c'est assez éloigné du débat citoyen, quand des fois vous nous faites état d'une pétition avec trente signatures, c'est un coup de semonce, 800 signatures ce serait assez éloigné du débat citoyen ? Personnellement je ne le crois pas, je pense que pour des personnes comme vous qui vantez très souvent les mérites de la démocratie participative, vous pourriez être ravis que les citoyens s'expriment, et quand il y a un projet qui leur est imposé d'en haut et qui n'a aucun sens comme c'est le cas en l'espèce, ils le refusent et ils ont quand même un certain sens des réalités. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame Hagel, une dernière fois.

Mme HAGEL : Juste pour préciser que bien évidemment une pétition, ça a un sens important, je ne le nie pas, mais ce n'est pas du débat, surtout une pétition d'une ligne refusant un projet. Néanmoins, je pense que ce quartier plus qu'un autre est capable d'un débat citoyen, parce que c'est un vrai quartier, qui a une vie quasiment de village, ce qui n'est pas le cas dans tous les quartiers d'Antony.

Un autre élément qui me paraît important ce n'est pas un centre d'accueil d'urgence, ce n'est absolument pas le projet, d'ailleurs Monsieur le Maire l'a bien décrit, c'est un projet de la préfecture qui d'ailleurs si j'ai bien compris n'existe déjà plus, ce n'était pas du tout un projet d'accueil d'urgence, c'est justement dans un deuxième temps, après des mois, des semaines, notamment en hôtel, et je trouve que c'est quand même dommage que dans l'article du Parisien de ce matin, le titre est « Centre d'hébergement d'urgence » alors que la journaliste vous a eu au téléphone, a eu plein d'autres gens dans cette salle au téléphone, a eu au téléphone ... Si, je le sais... et moi aussi, bien sûr, ... donc je trouve qu'on est extrêmement soucieux de l'intérêt à la fois de nos concitoyens Antoniens et à la fois des problèmes d'autres gens. Et Monsieur Serin, ce n'est pas drôle. Il y a des gens qui sont dans des situations de précarité absolument...

M. SERIN : Oui mais vous vous répétez !

Mme HAGEL : Et ce n'est pas fini, on est en conseil municipal. On n'a pas été élus pour se taire !

M. SERIN : Je crois qu'on vous laisse largement la parole !

M. le Maire : Pas d'autre prise de parole ? Le débat a eu lieu. Je pense que maintenant tout le monde est bien informé de la situation. J'attends lundi pour en savoir vraiment plus mais j'espère que l'Etat n'insistera pas. Alors je vous propose également de modifier encore l'ordre du jour, nous allons commencer par le DOB, le débat d'orientations budgétaires. La parole est à Pierre Médan.

I - FINANCES

3 - Débat concernant les orientations générales du budget 2016.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Vous avez reçu les informations, on va essayer de présenter les choses un peu différemment.

L'environnement financier, vous le savez depuis déjà quelques années, s'est dégradé en raison des fortes pressions exercées par l'Etat sur les finances locales, l'Etat a conduit plusieurs plans d'économies, et dans le cadre du dernier plan d'économies visant à réduire la dette et son déficit, l'Etat a décidé de baisser de plus de 11 milliards d'euros les dotations versées aux collectivités locales. C'est un point évidemment important, dont on a déjà parlé quelquefois mais qui est un élément fort dans l'environnement financier et c'est sans doute peut-être encore beaucoup plus valable pour certaines communes que pour Antony qui depuis des années a construit avec son épargne et son autofinancement une sorte de protection, mais ça reste quand même un choc très important.

A ces plans d'économie que toutes les communes subissent bien sûr, s'ajoutent deux éléments importants :

- c'est tout d'abord l'instauration d'une péréquation intercommunale qui est à la charge des villes dites « favorisées » ou riches,
- et ensuite des décisions qui ne sont pas critiquables forcément en soi pour ce qu'elles apportent mais qui ont des conséquences financières qu'on ne peut pas négliger.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'être forcément critiques vis à vis de tout ce qui est présenté, mais d'être factuels et d'étudier les conséquences sur nos financements, nos sources de financement et nos ressources

notamment. Il s'agit de la réforme des rythmes scolaires et de la revalorisation des fonctionnaires des catégories B et C.

Je rappelle rapidement que la DGF, les dotations, ce sont des ressources qui sont attribuées à une ville par l'Etat dans le cadre de la décentralisation, donc les dotations et les ressources dont on parle, qui proviennent de l'Etat, ont une explication : c'est parce qu'on a chargé les communes de réaliser un certain nombre de missions que l'Etat préalablement avait en charge que l'Etat nous donne ces dotations.

Et de la même façon, concernant la péréquation intercommunale, elle a été mise en place en 2012 par l'Etat et elle consiste à prélever chez les communes « favorisées » un certain nombre de millions d'euros pour les donner aux communes moins « favorisées ».

Alors nous sommes tout à fait conscients que cette péréquation intercommunale a été mise en oeuvre par le Gouvernement précédent mais elle a été sans doute considérablement accentuée et accélérée par le Gouvernement Hollande dans les montants qui sont demandés aux communes. Ce qui montre bien que la Droite n'est pas forcément contre une certaine forme de péréquation, en revanche on peut s'interroger sur les montants en jeu et là où l'on peut être critique, c'est sur l'importance de ce qui est demandé aux communes.

Voilà un peu le constat que nous pouvons faire, et nous allons évidemment nous intéresser à ce qui se passe pour Antony en 2015.

En 2015, je rappelle que le DOB, le débat d'orientation budgétaire, est aussi le moment où l'on doit faire un premier état des lieux sur les finances avant la présentation du budget, et avant de présenter les orientations budgétaires. Donc pour Antony, en 2015, on peut noter que la dotation globale de fonctionnement correspond par rapport à 2014 à une perte sèche de recettes de 2,4 M€, c'est quand même considérable, péréquation intercommunale et dotation globale de fonctionnement. On constate par rapport à 2010 qui est notre année de référence l'impact

annuel de la péréquation et de la baisse de la DGF : il y a une accélération, on pourrait parler d'une courbe un peu exponentielle et non pas linéaire. Si je regarde en 2015 ce qui se passe, les 5,1 M€ dont il est question correspondent à la somme d'une différence en fait : la différence entre la DGF 2015 et la DGF 2010. En 2010 la dotation globale était de 13,7 M€, en 2015 elle est de 10,1 M€, donc ça nous fait une perte de 3,6. Et la péréquation correspond à 1,5 M€ en 2015, 1,5 M€ plus les 3,6 M€, on a bien 5,1 M€. C'est titre d'illustration la perte par rapport à 2010 des ressources.

Alors évidemment si vous faites un global, et malheureusement dans le cadre des projets d'investissements on est bien obligés d'avoir une vision globalisée de ces pertes de ressources, si on se projette en 2017 et que l'on fait le cumul de tout ce qui s'est passé depuis 2010, on perd à peu près 27 M€, ce qui est quand même considérable, sur 7 ans.

On peut ajouter que pour 2015, et vous le savez, il y a eu la réforme des rythmes scolaires, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure, qui conduit à une dépense d'environ 500.000 €, et les réformes statutaires des catégories B et C correspondent aussi à une augmentation des charges de 500.000 €. Si vous ajoutez les 2,4 M€ de tout à l'heure au million qui est indiqué ici, vous avez un coût total de 3,4 M€ par rapport à 2014. Et là, ce n'est pas par rapport à 2010, c'est par rapport à 2014 que l'on évoque ce delta. C'est évidemment très lourd pour une commune d'avoir une baisse aussi rapide de ses dotations avec des charges qui ont augmenté.

L'autofinancement de la ville : il y a une comparaison qui est importante et qui est intéressante sur laquelle je vais m'arrêter un peu : l'autofinancement de la ville n'a baissé que de 2,6 M€ puisque l'épargne de gestion en 2014 était de 20 M€, et en 2015 elle est de 17,4 M€. Donc le différentiel est bien de 2,6 M€, c'est à comparer aux chiffres précédents. C'est-à-dire que d'un côté nous avons une épargne, on peut

dire que c'est notre autofinancement, on a une épargne de gestion qui baisse de 2,6 M€, juste avant je venais de vous dire que nos ressources, à cause de la pression de l'Etat, avaient baissé de 3,4 M€. Ce qui veut dire quoi ? Ce qui veut dire que nous avons absorbé les différentes charges nouvelles liées notamment aux nouveaux équipements dont on parle et qui ont été nombreux, que je vais rappeler dans quelques minutes, nous avons absorbé tous ces nouveaux équipements, toutes ces nouvelles charges sans qu'il y ait d'augmentation finalement des coûts, et même avec des baisses puisque nous avons mieux géré, mieux géré notamment par des réformes, on pourrait appeler cela des réformes de structure, ou des modifications dans les services, pour améliorer l'efficacité des services de la mairie. C'est un élément très important.

Si l'on souhaite exclure du raisonnement les augmentations pour les catégories B et C et les rythmes scolaires, on a un raisonnement qui est toujours valable. C'est-à-dire que si au lieu de prendre 3,4 M€, on prend 2,4 M€, qui correspondent à la baisse de la DGF et à la hausse de la péréquation, on a 2,4 M€ d'un côté et on a l'autofinancement qui baisse de 2,6 M€, ça veut dire que cette pression de l'Etat, nous arrivons véritablement à l'absorber sans avoir le choc que l'on aurait pu craindre si nous n'avions pas réalisé au fil de ces dernières années une gestion très scrupuleuse et très attentive notamment des charges de personnel, qui représentent vous le savez une part très importante de nos charges. Et pas que les charges de personnel.

Alors comme je viens d'insister sur ces questions, c'est-à-dire insister sur le fait que nous avons réussi à développer de nouveaux équipements sans que ça coûte plus cher à la ville, on rappellera que depuis 2014 la ville a ouvert cinq nouveaux équipements : l'Espace Vasarely qui est quand même très important, le cinéma avec ses quatre salles, la ludothèque qui fonctionne particulièrement bien et qui connaît une affluence on ne peut pas dire « record » parce que il n'y a pas de record

à battre dans le domaine mais elle est quand même très importante, la salle du Mont-Blanc, le parc des Alisiers ; ce qui veut bien dire encore une fois que nous réalisons ces équipements en maîtrisant les coûts de fonctionnement. On ne dit pas qu'il n'y en a pas, mais on dit qu'on les maîtrise et que par une gestion et par des modifications par ailleurs, nous arrivons à ouvrir des équipements sans coûts supplémentaires.

Alors en 2016, et malheureusement en 2017 ce sera la même chose, l'Etat va accroître ses ponctions et en tout, en moyenne on peut considérer qu'on a à peu près chaque année encore en 2016 et 2017 2,3 M€ de réduction des ressources attendue. 2,3 M€, ce n'est pas pour les deux années, c'est pour 2016 et on recommence pour 2017. Donc c'est considérable. Normalement la péréquation en 2016 et 2017 devrait se stabiliser à 2 M€ chaque année. Ce qui est quand même très important.

Malgré tout, on fera le maximum pour maintenir l'excédent, notre autofinancement, à un niveau proche de 2015, on en parlera tout à l'heure, mais il est clair que la réduction des frais financiers nous permettra aussi d'améliorer nos soldes, on conservera cet autofinancement en vue de maintenir la qualité et le nombre des services publics que nous offrons aux Antoniens en poursuivant un programme d'investissements toujours très dynamique sans augmenter les impôts.

Alors quel est notre programme d'investissements, quelles sont nos orientations budgétaires ? Pour résumer, je dirais que c'est un petit peu un changement et une amélioration dans la continuité et l'équilibre parce que notre objectif n'est pas de faire de grands coups médiatiques mais de continuer dans ce qui correspond aux attentes des Antoniens.

Tout d'abord, nous souhaitons évidemment finir les équipements en cours de réalisation, les travaux, vous le savez, sont un peu ralentis au complexe sportif La Fontaine et nous faisons tout pour qu'ils puissent très vite reprendre, de même vous avez pu constater que le centre aquatique

Pajeaud a commencé, il ouvrira normalement ses portes à la fin de l'année, il comprendra quand même une piscine de 25 mètres avec je crois huit lignes d'eau, un bassin d'apprentissage, un solarium, une fosse de plongée. Donc ça va être un centre aquatique vraiment de très belle qualité dans ce quartier.

La construction du nouveau groupe scolaire Dunoyer de Segonzac va démarrer au printemps mais il y a déjà eu des études qui ont commencé sur le terrain du côté de la rue Pierre-Gilles de Gennes. Donc on a développé déjà les équipements que vous connaissez qui soit vont commencer, soit vont être terminés.

De même chaque année un budget conséquent est orienté vers les travaux de rénovation des bâtiments publics. Alors je ne détaillerai pas les éléments budgétaires parce que ce sera l'objet du prochain conseil municipal d'être très précis sur ces éléments, là on parle d'orientations budgétaires, et donc je n'ai pas souhaité chiffrer tous les éléments qui figurent dans le rapport. Les bâtiments publics, vous le savez, c'est important, il faut les entretenir, ce sont évidemment les écoles dont on assure le ravalement, le changement des fenêtres, des menuiseries, on refait des préaux dans certaines écoles, on met aux normes handicapés, etc, donc c'est considérable. Dans les centres de loisirs, même chose, on fait le maximum pour que nos centres de loisirs soient toujours parfaitement bien tenus, sans parler du centre du Parc Heller, qui cette année sera refait de manière importante vu les dégâts. Il faut du temps et les assureurs ne déclenchent pas les travaux comme ça, c'est toujours long chez vous, et c'est encore pire dans des bâtiments aussi importants. De même dans les crèches avec la modernisation de certaines crèches, de plusieurs crèches, Comptine, Farandole, etc...

Donc ces travaux de rénovation, j'allais dire qu'ils passaient inaperçus, non, ce n'est pas vrai, ils ne passent pas inaperçus, mais par rapport aux grands projets comme le cinéma ou Vasarely, c'est vrai qu'on a parfois

tendance à les sous-estimer, or ils correspondent à des sommes considérables.

Les prochaines années seront aussi marquées par plusieurs programmes, grands programmes d'aménagement urbain dans notre commune, et évidemment dans trois zones que vous connaissez avec le quartier Jean Zay et la nouvelle ZAC qui a été montée, avec le quartier Antonypole aussi qui va connaître une réflexion, un brainstorming, des études, et le quartier centre-ville qui lui aussi est amené à évoluer un peu notamment avec la place Firmin Gémier sur laquelle la municipalité a envie de faire quelque chose de bien, qui puisse plaire aux Antoniens tout en ayant une vision plus globale du centre-ville, c'est-à-dire en s'attachant à réfléchir sur la maîtrise de la circulation dans l'ensemble des rues du centre-ville ; c'est pourquoi une étude devrait être conduite sur le sujet.

Par ailleurs la ville va accentuer l'animation du tissu économique local, va accentuer son soutien aux commerces de proximité dans de nombreux quartiers, va accentuer son soutien à la culture et c'est vrai que l'espace Vasarely notamment a sans doute permis de ce côté-là un développement, notamment pour les groupes musicaux et l'enregistrement d'un certain nombre de groupes de jeunes qui font de la musique qui sont ravis d'avoir cet espace. Soutien à la culture, aux animations, au sport. Je rappellerai quand même que l'année 2016 va voir la construction de nouveaux terrains de tennis au stade Georges Suant.

Donc c'est un programme qui se poursuit, qui est dans l'axe des années précédentes, et évidemment on continuera au quotidien à se préoccuper de la sécurité des Antoniens avec une amélioration du réseau de caméras, avec la reconstruction du poste de police pour donner un rôle sans doute un peu plus marqué à la police municipale, et on va aussi se préoccuper ou plutôt on continuera aussi de se préoccuper au quotidien

évidemment du logement en augmentant le parc social avec l'aide d'Antony Habitat, de nos seniors et des plus démunis avec un CCAS toujours actif et innovant.

Pour conclure, nos orientations budgétaires ne constituent pas une surprise, ces orientations correspondent à ce que souhaite une grande majorité d'Antoniens, nous souhaitons que nos investissements concernent tous les habitants, tous les quartiers, et puissent se diriger vers les directions les plus nombreuses, qu'il s'agisse du sport, de la jeunesse, de la petite enfance, des seniors. C'est ce que nous essayons de faire depuis des années et que nous continuons de faire dans le cadre de ces orientations budgétaires pour 2016 - 2017. Merci.

M. le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir ? Mme Delpech d'abord, M. Rufat, M. Meunier.

Mme DELPECH : Alors comme d'habitude vous versez des larmes de crocodile sur les ponctions opérées par l'Etat, permettez-moi de rappeler que le Front de Gauche a toujours été le seul à dénoncer les politiques d'austérité quel que soit le gouvernement qui en est l'auteur. Aujourd'hui c'est vrai, 12,5 milliards d'économies sont prévus sur les dotations des collectivités territoriales mais je n'oublie pas qu'en 2012 déjà le programme de l'UMP prévoyait une baisse de 10 milliards, baisse qui avait été initiée dès 2010 par le Gouvernement Sarkozy-Fillon. Et si demain vous reveniez aux affaires, vous ne feriez pas autrement.

L'équipe Hollande, Valls, Macron, s'est fixée l'objectif de 50 milliards d'amputation des dépenses publiques, je crois me souvenir que vos amis avaient mis la barre à 75 milliards. Alors dans ces conditions, vos plaintes paraissent hypocrites, en fait plutôt bien politiciennes.

Pourtant de l'argent il y en a, entre les paradis fiscaux, les fraudes fiscales, les retraites chapeau, les profits faramineux, les cadeaux aux banques et aux grandes entreprises comme le CICE, c'est par centaines de milliards qu'il faut compter. Ces énormes masses d'argent montrent

qu'avec une profonde réforme fiscale fondée sur un autre partage des richesses, une politique plus humaine serait possible et indispensable. Car quand les patrimoines des plus riches augmentent sans cesse malgré la crise ou plutôt grâce à la crise, c'est bien la preuve que votre système, le système capitaliste ne va plus.

De nouveau, comme pour la motion de protestation contre la baisse des dotations, vous mettez sur le même pied d'une part le versement de fonds de péréquation entre communes riches et pauvres et d'autre part la ponction gouvernementale sur la dotation. C'est profondément injuste car la baisse de la dotation est une mesure austéraitre tandis que la péréquation est une mesure de solidarité. Alors M. Médan, vous parlez des montants en jeu, mais ces montants-là profitent à d'autres communes qui en ont besoin pour fonctionner. Donc ils ne sont pas perdus. Ceci permet une meilleure égalité entre les territoires, égalité qui est quand même une des valeurs de notre République, on ne le répète jamais assez.

Injuste aussi la façon dont vous traitez les rémunérations du personnel dans votre rapport ; vous les désignez comme budgétivores, je cite « pesant sur le budget ». Je sais bien que dans votre parti comme au MEDEF et comme au Gouvernement, le dogme est que les salaires sont toujours trop élevés et les salariés toujours trop coûteux. C'est un non-sens, ce sont les bons salaires, c'est le pouvoir d'achat qui fait tourner la machine économique. Oui les fonctionnaires doivent être correctement payés. Entre 2000 et 2015 ils ont perdu 14% de pouvoir d'achat et donc de capacité à consommer et faire face à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Le gel de la valeur du point imposé depuis 2010 conduit non seulement à des pertes de pouvoir d'achat absolu mais à une baisse du salaire net moyen. Et il a encore baissé au 1er janvier 2016 comme vous le savez puisqu'il y a eu une hausse des cotisations retraite.

Pour conclure sur cette question des salaires, je peux vous rassurer hélas, inutile d'avoir peur de la revalorisation des carrières compte tenu de la politique actuelle des restrictions budgétaires.

Pour ce qui est des nouveaux aménagements, en fait il n'y a pas grand chose de nouveau sous le soleil Antonien car il s'agit du lancement de quatre projets d'études déjà annoncés l'année dernière. Par contre une question importante concernant le quartier Jean Zay : vous allez désigner un urbaniste-conseil mais que deviennent les études de Jean Nouvel que la ville a payées 75.000 € en 2011 ou 2012 ? Vous voulez répondre à ma question peut-être ?

M. le Maire : Je répondrai après.

Mme DELPECH : Vous répondrez après, d'accord. J'ai une autre question concernant le centre-ville : sous quelle forme envisagez-vous la large concertation des Antoniens ?

Dans les équipements en cours de réalisation, vous citez la construction du théâtre Firmin Gémier. Sachant que c'est une promesse que vous faites depuis plus de trente ans, si ma mémoire est bonne elle figurait dans votre programme de 83, peut-on espérer un jour qu'elle cessera enfin d'être « en cours de réalisation » comme vous le citez dans votre rapport ?

Au même rayon des « en cours de réalisation », vous évoquez la réparation du centre de loisirs du Parc Heller, comment se fait-il qu'après deux ans, après cet incendie d'il y a deux ans, aucuns travaux n'aient encore commencé ?

Concernant l'école Anatole France qui était présente d'ailleurs sur le rapport de l'année dernière du développement durable, sa reconstruction ne semble plus à l'ordre du jour, est-ce que vous avez reculé ou abandonné cette reconstruction ? En tout cas je vous incite à aller voir sur place les couloirs de l'école Anatole France ou alors de regarder sur le site Facebook les enseignants qui s'appellent « Anatole en REP »

vraiment il y a besoin au minimum de refaire les peintures pour les gamins qui fréquentent cette école tous les jours.

Sur le soutien aux commerces, vous envisagez un marché bio encore en centre-ville ou très proche du centre-ville, ce serait plutôt l'occasion d'animer des quartiers excentrés. Pourquoi toujours les animations au centre-ville ?

Question sécurité : les caméras n'ont pas encore prouvé leur efficacité et je pense que rien ne remplace la présence humaine qui de plus serait l'occasion de créer des emplois.

Enfin, en termes de projets : les besoins existent, vous les avez soulignés pour la petite enfance où vous reconnaissez vous-mêmes que plus d'un quart des demandes ne sont pas satisfaites en accueil, par exemple pour les jeunes et les moins jeunes, des maisons de quartier pour se rencontrer, échanger, créer de l'animation. Envisager une Maison des jeunes et de la culture implantée dans un quartier excentré.

Pour les personnes âgées, au moins une maison de retraite publique accessible avec des revenus modestes quand le maintien à domicile n'est plus possible.

Pour les très nombreuses familles en attente d'un logement social, il faut construire plus, absolument. Ce n'est pas en rachetant des logements déjà existants comme vous l'avez fait au Breuil que vous raccourcirez la liste d'attente. Et construire du logement social abordable, celui que beaucoup de demandeurs espèrent parce que le loyer est dans leurs moyens. Donc plus de mixité sociale sur Antony, plus de PLAI, tout cela vous le savez, mais votre priorité est ailleurs : satisfaire vos amis promoteurs et vous constituer un électorat sur mesure. Je vous remercie.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, vous avez chamboulé l'ordre du jour, il y avait le développement durable...

M. le Maire : Il se fera, rassurez-vous, on l'abordera... entre minuit et 1h du matin.

M. RUFAT : Il y avait l'école Anatole France entre autre. Dans l'environnement Monsieur le rapporteur, vous avez parlé de l'environnement d'Antony, j'ai été assez surpris de ne pas entendre parler de l'environnement administratif parce que nous faisons partie d'une communauté d'agglomération jusqu'au 31 décembre, la CAHB a été dissoute, on fait partie d'un nouveau territoire depuis le 1er janvier, ce changement a un impact, va avoir un impact sur nos finances. On a déjà évoqué ce sujet en commission et je suis étonné de voir que cet impact-là ne joue pas, en tout cas doit jouer un peu plus que les centièmes ou les dixièmes de millions d'euros que vous montrez sur vos diapositives. Vous êtes capables de calculer ça pour les évolutions de la DGF, je pense que les évolutions et les impacts du passage de la communauté d'agglomération au conseil de territoire sont aussi importants et jouent sur plus que 100.000 €, vous dites même moins de 100.000, cela doit être davantage que cela. C'est plus important que cela. Donc vous auriez pu intervenir sur ce point qui peut être favorable à la ville dans ce cas-là.

Toujours dans ce registre du territoire, en tout cas des différentes strates administratives qu'on est obligé d'admettre dans notre registre, vous évoquez dans vos projets des projets qui relèvent de la ville, c'est logique, comme les écoles, et puis des projets qui ne relèvent pas de la ville, enfin pas directement de la ville, notamment ceux qui vont maintenant être du territoire. J'imagine que le théâtre va être du territoire. Alors cela fait peut-être depuis 1983 qu'il est promis, mais maintenant c'est le territoire qui va le mettre en place. Vous parlez du complexe aquatique des Iris, dans ce complexe, comme pour le complexe La Fontaine, il y a une partie qui relève de la commune, et puis il y a les 8 lignes d'eau et le solarium, qui vont être payés par le territoire, et la fosse qui va être payée par la mairie, il y a une citation par laquelle nous l'avons dénoncé sur le problème du financement. Sur le financement on a dit que c'était un projet d'envergure au moins départementale...

M. le Maire : De toute façon, vous dénoncez tous les projets, donc celui-là comme un autre ! Je ne connais pas un seul projet que vous n'ayez pas désapprouvé au départ. Le Parc des Alisiers, vous l'avez attaqué parce que c'était une sombre histoire de...

M. RUFAT : Monsieur le Maire, l'école que vous vouliez construire rue du Parc, on l'a dénoncée il me semble ? L'école que vous vouliez construire rue du Parc, square du Capitaine Dronne, vous vouliez bien construire une école là-bas ?

M. le Maire : C'est vieux, il y a trente ans !

M. RUFAT : Non, beaucoup moins. C'était une erreur de votre prédécesseur...

M. le Maire : Vingt-cinq ans !

M. RUFAT : Vous l'avez oublié, après vous les oubliez, bien sûr, vos échecs, ça se comprend, c'est humain ! Vous mélangez dans votre rapport à la fois des dossiers communautaires -ou territoriaux maintenant- et des dossiers municipaux. Donc c'est assez difficile, d'ailleurs vous avez raison de vous garder de mettre des sommes, vous parlez d'orientations parce qu'il est difficile de faire la part de ce qui relèverait dans ces complexes-là du municipal et de ce qui ne l'est pas.

Dans les ponctions dont vous nous avez parlé, il y en a une qui reviendra, alors je ne sais pas si ce sera discuté après puisque que l'ordre du jour a été chamboulé, une qui sera sur la renégociation de la dette. On reviendra là-dessus. Il y a une ponction des banques aussi que vous devriez mentionner dans votre rapport. On va payer un certain nombre de frais, on le verra dans la délibération, on va payer des frais et on va engager des emprunts supplémentaires qui vont alourdir les frais financiers de la ville.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : En tout cas, la dette va augmenter !

M. le Maire : Non. Vous verrez, on vous expliquera.

M. RUFAT : Oui, vous m'expliquerez, quand on aura des chiffres fixes, Monsieur le Maire, quand on aura enfin des chiffres fixes et qui ne changent pas tous les jours. Tous les jours ça change, entre la commission, le mot que vous nous avez envoyé, et la délibération, ce sont tous des chiffres différents, et ce ne sont pas des petits chiffres, ce sont des millions qui changent...

M. le Maire : Non !

M. RUFAT : Mais si Monsieur le Maire, vous le savez très bien, je vous ai même alerté là-dessus. Donc quand on aura les chiffres exacts, on pourra peut-être ...

M. le Maire : C'est à la baisse seulement

M. RUFAT : C'est ce que vous nous aviez dit à propos des taux, Monsieur Médan, vous aviez dit, « vous verrez, il y a des élastiques », je ne sais pas quoi, « des mécanismes de rétro contrôle et le franc suisse ne pourra jamais être maintenu comme ça ». Vous avez peut-être raison mais vous avez peut-être tort aussi, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Non, on n'a pas tort. Vous verrez, allez, on perd du temps !

M. RUFAT : Ecoutez, sur ce plan-là, en tout cas, jusqu'à présent, il y a 1 million d'euros de plus, vous avez évoqué 2015, donc l'année dernière, on a payé 1 M€ de frais financiers supplémentaires à cause des emprunts « structurés » pour prendre un terme neutre, pour ne pas rentrer dans la polémique. C'est aussi une ponction qui a été rajoutée à votre budget.

Alors vous dites que vous avez réussi à équilibrer les dépenses : les dépenses de personnel notamment, et de fonctionnement. Parce que si on se limite sur le personnel, c'est présenté comme cela dans le rapport, comme une partie des dépenses de personnel ont été externalisées, on en a discuté, c'est un jeu d'écritures, en fait sur le fonctionnement elles restent neutres. Parce que ce que l'on paie au prestataire à la place du personnel, ce sont quand même des frais de fonctionnement. Mais vous

dites que vous avez réussi à maintenir ce point-là et que vous gardez votre capacité d'autofinancement à hauteur des baisses de dotations.

Alors, il y a quand même un point, c'est sur les recettes supplémentaires que réussit à gagner la ville. Vous avez des recettes supplémentaires ; je n'ai pas droit au prompteur comme Monsieur Médan mais je suis prêt à vous proposer des diapositives aussi, je sais en faire, et donc je pourrais aussi faire une projection si l'égalité de traitement pouvait être réussie dans cette assemblée, et on pourrait cumuler le gain pour la ville des taxes foncières et taxes d'habitation qui sont perçues, qui ne sont pas négligeables. Dans le calcul que je fais comme M. Médan, en ajoutant les choses, ça rapporte presque 17 millions sur la même période, et on peut rajouter également que c'est prélevé directement de la poche des habitants Antoniens ...

M. le Maire : Mais les taux n'ont pas augmenté, Monsieur Rufat !

M. RUFAT : Je vais terminer. Si, les bases augmentent

M. le Maire : Les bases augmentent mais pas les taux !

M. RUFAT : Les taux ? Non, parce que je ne remonte pas à 2008. Parce que je ne remonte pas à 2008 Monsieur le Maire, mais je peux remonter au-delà ...

M. le Maire : Oui, 3% en vingt ans ! C'est tout !

M. RUFAT : Oui, mais 3% ça fait combien ?

M. le Maire : Rien ! C'est rien 3% en 20 ans !

M. RUFAT : Si ! Chaque année, ça fait du plus ! C'est exactement comme votre diapo que vous avez projetée, ça augmente chaque année ...

M. le Maire : Mais non !

M. MEDAN : Ne dites pas que les taxes communales ont augmenté...

M. RUFAT : Je dis que la perception depuis 2011, si on cumule, comme vous faites, M. Médan, vous avez cumulé, en cumulé, ça fait 17 millions et on peut rajouter 5 millions sur...

M. le Maire : C'est le montant de l'inflation chaque année, c'est tout, et parce que c'est voté par l'Assemblée, c'est l'inflation !

M. RUFAT : Mais la base est bien votée par l'Assemblée Nationale ?

M. le Maire : Oui. C'est tout.

M. RUFAT : Et il y a les vôtres, ça dépend des années.

M. le Maire : Actuellement ce sont les vôtres.

M. RUFAT : Comme l'a dit Mme Delpech, ce sont des larmes de crocodile dans cette affaire.

Il y a aussi ce qui a été perçu, en supplément, auprès des familles sur le service qui a aussi augmenté.

Alors, sur les grilles tarifaires, puisqu'on est dans le débat budgétaire, sur les grilles tarifaires, lorsque vous avez décidé, ça remonte à très loin, certes, quand vous avez décidé de changer la grille tarifaire et d'abolir les quotients familiaux, il me semble qu'on a dit que c'était une bonne idée. Comme ça, vaguement, j'ai l'impression que l'on a dit que c'était une bonne idée sur le principe. Alors on n'était pas d'accord sur toutes les modalités, je reste persuadé qu'on peut faire mieux, mais sur le principe c'était une bonne idée, vous supprimiez ce qui était un des effets les plus délétères des quotients familiaux, vous supprimiez les seuils, il y en avait 7 ou 8. Il y avait 7 ou 8 seuils et c'était effectivement pénalisant pour les familles. Il suffisait d'avoir 1 € ou 2 € de plus et on passait au-dessus du seuil, on perdait 20 ou 30 € ou plus de tarif. C'était une bonne méthode, méthode qui était déjà appliquée par la Caisse d'Allocation Familiales par ailleurs, c'était une bonne méthode. Je vous ai toujours dit qu'elle doit rester partielle, je le maintiens et on pourrait organiser une réunion de concertation pour améliorer le système, je pense qu'on peut le modifier. Simplement vous avez gardé dans cette réforme tarifaire la plus mauvaise des solutions, vous avez gardé encore un seuil qui est celui du seuil le plus bas et lorsque le tarif minimum est obtenu, lorsqu'on passe du revenu au taux d'effort on a un cap, et on le verra ensuite dans la

délibération 5 sur les tarifs des vacances, ce seuil peut être considérable, il est de 80 € pour les familles monoparentales, donc ce seuil est pénalisant pour les familles les plus démunies, ce n'est pas juste, et cette réforme doit être modifiée.

Donc c'est une demande dans l'orientation budgétaire, on peut maintenir une grille tarifaire sur le quotient familial qui ne pénalise pas les recettes de la ville tout en étalant mieux et en faisant plus de justice sur la rémunération des familles.

Aujourd'hui, avec la réforme des rythmes scolaires et des changements qui ont eu lieu sur les grilles tarifaires, certaines familles vont jusqu'à 1.000 € par an en année pleine de frais supplémentaires. Ça aussi, ça compte pour l'équilibre des finances de la ville.

Enfin, vous dites sans arrêt dans vos diapositives, dans vos rapports et dans vos propos, que la qualité des services est maintenue, que la qualité des services publics est maintenue. J'ai cru comprendre qu'il y avait des fermetures d'accueil des Antoniens à la ville, le mercredi, je ne suis pas sûr que ce soit une amélioration des services proposés aux Antoniens lorsqu'on ferme l'accueil, notamment le mercredi.

Sur les projets : je peux revenir sur des projets que l'on a déjà portés depuis plusieurs années, je ne vais pas redoubler sur ceux de Madame Delpech, mais vous allez vous lancer dans une réflexion du centre-ville, annoncez-vous, j'ai même cru voir que sur le stationnement de surface une décision était déjà prise ? Sur la gratuité temporaire ? Dans cette réflexion qui va englober la place du théâtre, la rue Mounié, peut-être jusqu'à la rue de l'église, on n'a pas le périmètre de votre étude, notre demande va être de réfléchir à une piétonisation temporaire, partielle, à voir, sur la rue Mounié. Il faudra terminer la voie qui relie la rue Mounié et le Parc Bourdeau et ensuite la rue Velpeau, pour permettre qu'au moins cet axe-là soit accessible aux deux roues, parce que vu les sens interdits, il vaudrait mieux que cela permette de desservir le centre-ville.

Et pour terminer sur les deux roues, faire en sorte que le long de la Nationale 20, sur la partie centrale de la Nationale 20, celle qui va des pompiers à la Croix de Berny, celle qui n'est pas refaite depuis un certain temps, les deux roues puissent circuler en toute sécurité. Parce que les deux roues aujourd'hui ne sont pas bienvenus au marché, pas bienvenus aux commerces de la rue Mounié, pas bienvenus au cinéma.

Autre réflexion dans les projets : a disparu de tous les dossiers le doublement de la passerelle au-dessus des voies du RER Bâconnets. Vous savez très bien que ce passage-là est dangereux, il y avait un projet de passerelle qui a été remisé, je pense qu'on devrait revenir à la charge sur ce dossier.

Ensuite, une demande qu'on vous a faite déjà plusieurs fois, qui nous paraît importante pour maintenir cette mixité, c'est bien sûr la maison de retraite publique qu'évoquait Madame Delpech qui est un équipement unique, mais il y a aussi le fait de poursuivre la mixité dans tous les quartiers, et donc la répartition des logements, et on vous a déjà proposé que dans toute opération immobilière d'envergure, d'une quinzaine au moins ou d'une vingtaine de logements, vous imposiez un minimum de logements sociaux. Vous pouvez imposer, on a entendu tout à l'heure Monsieur Charrieau dire « nous nous opposerons à... » eh bien je pense que vous avez les moyens aussi de dire aux promoteurs : lorsque vous allez faire ces logements le long de la Nationale 20, il faut un contingent de logements sociaux ; cela permettrait de répartir ces logements sur toute la ville et probablement d'arriver plus vite au seuil légal.

Ce sont les éléments que je voulais apporter au débat ce soir. Merci.

Mme LE BRIS : Merci de me permettre de compléter à la suite de Pierre Rufat. Je voulais juste revenir dans le débat brièvement sur le terme de « ponction » qui fait depuis longtemps partie de votre vocabulaire, juste pour marquer qu'il y a beaucoup d'élus évidemment de tous bords qui déplorent la baisse des dotations aux collectivités mais j'ai remarqué que

ce terme de « ponction » était rarement utilisé, c'est une baisse, en fait une baisse de subventions, de dotations, donc je me demandais pourquoi faire une surenchère en parlant de « ponction ».

Je voulais reprendre à la suite de Pierre Rufat sur les orientations budgétaires non pas pour développer toutes les rubriques puisque ça a été largement fait, mais plutôt pour souligner ce qui manque et puis ce que M. Médan disait : on est dans des orientations, dans quelque chose d'assez général et pas encore très très précis, et donc je voudrais notamment évoquer la catégorisation qui est faite dans ces rubriques où manquent un peu l'audace, l'innovation, la créativité, qui montreraient un visage d'Antony résolument tourné vers le 21ème siècle.

On nous a communiqué des animations qui ont lieu en ce moment dans la ville sur « la ville de demain », eh bien pourquoi ne pourrions-nous pas l'afficher dans ces orientations budgétaires ? Par exemple en matière de politique du numérique, pourquoi cantonner dans un coin « informatisation des services et gestion administrative » cette question ? L'Open Data et les Smart Grids, cette question de l'ouverture des données publiques et des réseaux intelligents, ce n'est pas juste une question de gestion administrative, c'est même au coeur de la ville durable et de la ville de demain. Cela peut avoir des impacts déterminants par exemple dans le logement en réduisant les factures de charges. Donc je pense que ça mériterait plus d'accent dans une rubrique à part entière et aussi des projets dédiés.

Et c'est pareil en matière de développement durable, on y reviendra dans le rapport, mais pourquoi ne pas l'afficher au travers d'un projet emblématique et qui serait financé ? Pourquoi pas avoir un lieu qui symboliserait l'attachement que vous dites d'Antony au développement durable ? On peut penser aux ressourceries, à des projets qui sont en plus solidaires...

Et pour conclure, je veux juste dire que si vous manquez d'idées, les Antoniens peuvent en avoir pour vous : les budgets participatifs ont dans beaucoup d'endroits un grand succès, ils peuvent permettre à des projets astucieux, solidaires, durables, de voir le jour, en plus de permettre la réappropriation et la fierté de la ville par les habitants là où ils existent. Et en plus ce sont les habitants qui font le boulot, donc voyez, en ces temps où les ressources se raréfient, c'est tout bénéfique.

M. MEUNIER : Un débat d'orientations budgétaires présenté classiquement en deux points : la situation financière de la commune, et les orientations budgétaires à proprement parler.

Sur la situation financière de la ville, force est de constater qu'un certain nombre de mesures prises par l'Etat et le Gouvernement impactent la situation financière de la ville et plus largement des collectivités locales même si l'inventaire que vous en faites ressemble quelque peu à un inventaire à la Prévert.

La baisse des dotations globales de fonctionnement : exemple même des politiques d'austérité mises en place par l'Etat et le Gouvernement, cette baisse n'est en effet pas acceptable, grevant par là-même les budgets des collectivités locales et donc leur capacité à investir ; consistant également à faire financer le déficit de l'Etat par les collectivités locales. Pour notre commune cela représente moins 1,5 million d'euros en 2014 et moins 11 millions d'euros par an sur les autres années 2015, 2016, 2017. Résultat : dans de nombreuses collectivités territoriales, une baisse des services rendus à la population.

La réforme des rythmes scolaires : réforme mal pensée aussi bien dans sa conception que dans sa mise en oeuvre, cette réforme est non seulement coûteuse pour les villes mais représente un grand gâchis alors que tout le monde s'accordait sur la nécessité de réformer les rythmes scolaires.

Le dispositif de péréquation intercommunale : un dispositif destiné à assurer la solidarité entre les collectivités locales. Le remettre en question, c'est remettre en cause cette solidarité pourtant essentielle pour de nombreuses collectivités territoriales.

Les mesures catégorielles favorables pour les fonctionnaires territoriaux : qui peut être contre en cette période de crise ?

Alors vos orientations budgétaires :

L'aménagement : vous annoncez la conception d'un nouveau quartier sur le terrain de la Résidence Universitaire d'Antony, un aménagement qui consiste à amputer cette résidence de la moitié de sa capacité pour y réaliser essentiellement des logements privés alors que chacun s'accorde à reconnaître la pénurie de logements sociaux en Ile-de-France ; un projet qui se devrait d'être abandonné, les Bâtiments de la RUA encore existants reconstruits et ceux démolis reconstruits également.

Vous annoncez également un autre projet d'envergure : celui de l'aménagement du quartier Antonypole, lié à l'ouverture de la gare de la ligne 18 sur ce quartier. La ligne 18 : une ligne qui n'a d'autre but que de desservir les principaux pôles de compétitivité que sont Antonypole, le Plateau de Saclay, et de les relier à Orly. Le financement, pour sa partie située entre le Plateau de Saclay et Versailles, puis entre Versailles et la Défense, n'est du reste pas encore assuré. On aimerait connaître votre projet pour ce nouveau quartier.

Vous annoncez aussi également l'aménagement de la Place Firmin Gémier pour en faire une place animée, conviviale et festive. Cela aurait dû être l'occasion de reconstruire le théâtre Firmin Gémier sur son ancien emplacement. Cela devrait être également l'occasion d'avoir une réflexion sur la transformation de la rue Mounié en zone de rencontre semi-piétonne.

Les équipements en cours de réalisation : si bien sûr la construction du centre aquatique Les Iris est une bonne chose, vous y maintenez la réalisation d'une fosse de plongée avec un financement exclusif de la ville. S'il s'avère qu'il manque effectivement un tel équipement sur le fond sur le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à la ville d'en supporter le coût mais pour le moins au conseil territorial ou au conseil départemental.

Le soutien au commerce de proximité : vous avez prouvé à la veille des dernières élections municipales qu'avec la volonté politique il s'est avéré possible de réhabiliter le centre commercial Fontaine-Mouton. Il est dommage que vous n'ayez pas la même volonté pour réhabiliter le centre commercial de la Bièvre.

L'action sociale : l'occasion serait belle de rouvrir les mairies annexes, de créer des maisons de quartier.

Le logement : vous annoncez que le parc social s'est considérablement accru à Antony en 2015 en y incluant les 46 logements en VEFA de la première tranche du projet Pitch. 46 logements qui serviront à compenser pour partie ceux démolis de la tour Scherrer et du porche de l'allée de l'Estérel. La tour du 6 rue Scherrer, une tour qu'il aurait été parfaitement possible de réhabiliter comme vous vous y étiez engagé, Monsieur le Maire.

J'observe par ailleurs que rien n'est mentionné sur le dossier Antony Habitat. Allez-vous fusionner Antony Habitat avec Hauts-de-Seine Habitat comme ont décidé de le faire les maires Les Républicains de Clichy et de Suresnes pour leurs offices municipaux ? Si ce n'est pas le cas, au 1er janvier 2017 Antony Habitat devra être rattaché à l'établissement public territorial dont nous dépendons. On ne peut qu'être inquiets sur la qualité du service de proximité rendu aux locataires avec cette évolution. Je vous remercie.

M. le Maire : Il n'y a plus de questions ? Alors M. Médan va vous répondre.

M. MEDAN : Pour que le conseil ne dure pas malgré tout trop longtemps, je ne vais pas répondre à l'ensemble des points qui ont été soulevés parce que ça serait vraiment trop long, et puis on a quand même l'impression pour certaines questions qu'il y a une certaine récurrence au cours des conseils.

Si je prends les choses dans le sens inverse, Monsieur Meunier, vous avez évoqué le rôle de la péréquation. Je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure et c'est valable aussi pour les autres interventions : on a essayé d'être factuels dans la présentation, ce n'est pas forcément une critique en règle que de dire que les charges, les cotisations sociales des catégories B et C ont augmenté. C'est simplement un constat qui fait que de notre côté, d'un point de vue financier on a besoin de dégager des ressources pour investir, ces ressources on ne les a pas parce qu'il y a des choses qui augmentent.

Pour la péréquation : on n'est pas contre forcément, j'ai rappelé tout à l'heure que la péréquation a été mise en oeuvre par le Gouvernement Sarkozy, pensée à partir de 2010, réfléchie en 2010-2011. On commence à l'appliquer en 2012. On est d'accord avec ça. Moi, ce qui me choque, c'est le rythme auquel elle intervient : 0,2 ; 0,6 ; 1,1 ; 1,5 ; 2 millions. Cela veut dire qu'il y a des taux d'augmentation, vous qui êtes sensibles aux augmentations, il y a des taux d'augmentation de 200 % de cette valeur ! C'est vite calculé. C'est énorme ! Donc on peut être à la limite pour la péréquation, il n'y a pas de problème, mais il faut qu'elle soit maîtrisée, il faut que les villes « riches » puissent quand même avoir un peu de temps de se préparer à ces transferts éventuels, sans parler éventuellement aussi de la possibilité de subventionner des villes qui ne sont peut-être pas bien gérées ? Malgré tout, c'est une possibilité. C'est le cas d'un certain nombre de subventions croisées parfois dans certaines entreprises ou dans certains cas où l'on a envie de maintenir à flot certains départements... Bref.

Tout à l'heure Mme Le Bris a parlé de ponction. Vous y voyez vraiment malice ? Ponction, ça signifie « prélèvement douloureux ». Eh bien voilà, c'est un prélèvement douloureux. Donc désormais, lorsque je voudrai parler de ponction, je parlerai de « prélèvement douloureux », cela vient d'un terme latin qui veut dire « piqûre » et ma foi, ce n'est quand même pas honteux de parler de ponction. Vous le dites comme vous voulez, moi je le dis comme je veux.

Concernant l'intervention de Pierre Rufat, vous êtes revenu une nouvelle fois sur le problème des grilles tarifaires, alors je vais rappeler quelque chose qui était vrai, qui était évidemment très vrai en 2008 - 2009 quand on a fait la modification, c'était une volonté d'avoir un peu plus d'équité sur ces tarifs que le taux d'effort permet, vous en avez convenu, et c'était aussi considérer -et ça, c'est quand même un élément qui nous tient à cœur et sur le plan économique, en plus, ça se défend beaucoup- le fait de faire payer les services à ceux qui les utilisent ; cela nous semble bien souvent plus juste que de faire une augmentation d'impôt qui touche tout le monde et pas forcément les usagers qui utilisent les services.

C'est effectivement un choix que nous assumons et que nous continuons d'assumer par rapport aux récentes augmentations qui ont eu lieu dans certains services. Donc on ne va pas refaire l'histoire encore. Vous avez souvent dit qu'on pourrait faire mieux, c'est votre opinion. Nous, il nous semble que beaucoup de choses ont été faites déjà.

Vous avez dit ensuite ou avant, je ne sais plus dans quel ordre, que finalement nous ne maîtrisons pas tant que cela les charges, notamment les frais de personnel parce que finalement, dans la mesure où l'on a des recettes en plus, on peut mettre en parallèle les recettes, ce que vous avez fait, et les charges, ce que j'ai fait aussi, et finalement on arriverait à un résultat qui ne serait pas si glorieux. Je suis désolé, je pense que vous avez tort sur les grandes lignes ; si on prend l'exemple de 2014-2015 sur les frais de personnel, les frais de personnel ont été quand même bien

maîtrisés. On était en 2014 à 43,2, on est en 2015 à 43,6, et ce ne sont pas les « petits transferts » sur une telle masse qui existent, c'est vrai, concernant les ATSEM et concernant le transfert de 240.000 à ELIOR, ce ne sont pas ces petits transferts qui expliquent la maîtrise des dépenses de personnel malgré l'ouverture quand même des équipements dont on a parlé, et qui sont consommateurs, aussi bien la crèche que Vasarely, de personnel en plus. De mémoire je crois qu'il y a 20 personnes en plus à la crèche. Ce n'est quand même pas négligeable. Et s'il n'y avait pas eu cette maîtrise, on aurait ressenti beaucoup plus clairement une forte augmentation dans les frais de personnel que les chiffres que nous avons.

Alors pour la renégociation de la dette, on en parlera tout à l'heure si vous voulez bien, on ne va pas tout mélanger, même si on a essayé à un moment donné de vous dire que vous vous trompiez sur les frais financiers et que cette renégociation allait conduire à ce que nos frais financiers baissent, et ça ce n'est pas lié au marché. Vous avez dit qu'on avait fait une erreur d'appréciation sur le Franc suisse, quand on regarde le change de l'Euro/Franc suisse sur dix ans qui était vraiment très, très improbable. Mais ce dont on parlera après concernant la baisse des frais financiers, ça va être mécanique. Et il ne peut pas y avoir d'éléments perturbateurs extérieurs.

Concernant la liste initiale de Madame Delpech, c'est une liste qu'on pourrait qualifier de « liste au Père Noël » : il faut faire ci, il faut faire ça. Le marché Bio, pourquoi au centre ville ? Trop de caméras ; les travaux du Parc Heller, pourquoi c'est si long ? On a dit déjà tout ça, je pense qu'on a déjà répondu à beaucoup de ces éléments ! Les travaux dans une structure pour des enfants comme ça nécessitent une très grande prudence. Il faut tout passer à la loupe, vous savez comment les assureurs réagissent, les experts, quand il faut évidemment payer ensuite et contribuer au financement des travaux. C'est quand même très

compliqué. Après, pour ce qui est de la concertation lors des aménagements, nous ferons une concertation, nous ferons appel à des spécialistes de l'aménagement urbain, à des paysagistes, à des gens qui ont de l'expérience. Il y aura des appels d'offres qui seront passés, il y aura des réflexions là-dessus. Je trouve un peu inutile de toujours douter de tout comme si tout ce qui était entrepris devait être magouilles et compagnie. Tout cela sera clairement fait, ce sera connu, et la population interviendra. Encore une fois, c'est bien d'être factuels, mais vous dites qu'il n'y a pas de surprises et qu'il n'y a pas d'inventivité dans nos orientations budgétaires, je ne suis pas d'accord avec vous ; il n'y a peut-être pas de surprise gigantesque, pas de scoop c'est sûr, mais il y a quand même de l'inventivité, il y a une volonté de changer la façon dont les services de la mairie fonctionnent, il y a un certain nombre de choses qui sont réfléchies non pas forcément par les élus mais qui sont aussi réfléchies par les services, qui en parlent aux élus, les élus réfléchissent, etc ... et c'est un brainstorming qui va dans les deux sens et qu'on ne peut pas nier. Merci.

Mme DELPECH : Excusez-moi, est-ce que je peux avoir une réponse sur les 75.000 € d'études de Jean Nouvel ?

M. le Maire : Non. Ecoutez, vous savez depuis longtemps que c'était une préfiguration...

Mme DELPECH : Donc c'est abandonné ?

M. le Maire : C'était une préfiguration et maintenant nous passons aux choses sérieuses, on passe à l'aménagement. Et ça, on l'a expliqué déjà dix fois depuis 2011 !

Madame Bergerol souhaite intervenir.

Mme BERGEROL : Je voulais intervenir sur l'exposé de Mme Delpech. Ne croyez pas que je vous en veuille mais vous avez l'art de décrire un monde idéal où tout serait public, c'est-à-dire de la petite enfance à la vieillesse, voire après. Mais je dis jusqu'où on va comme ça ? Il y a des

sociétés qui ont essayé de faire des magasins publics, des commerces publics, on a vu ce que cela a donné. Donc moi je dis : prenons garde à bien délimiter le rôle du secteur public et le rôle du secteur privé. Et je vais juste donner un exemple : nous avons reçu en mairie, avec Mme Schlienger, les services de la ville et les services du Département, une délégation d'assistantes maternelles qui étaient allées voir le président du Conseil départemental pour se plaindre du manque de travail qu'elles avaient suite à la construction de crèches, et d'ailleurs pas qu'à Antony. Il y a un certain nombre d'assistantes maternelles qui sont au chômage, oui, il faut le savoir, donc quelquefois l'emploi public peut détruire de l'emploi privé alors que ces femmes ont besoin de travailler, et elles animent les quartiers, elles ont besoin de travailler et de garder des enfants et c'est tout à leur honneur. Nous les avons assurées que nous les soutiendrons et que nous les valoriserons. Voilà. Je voulais juste donner cet exemple afin que ce soit peut-être un petit peu pédagogue.

Mme HAGEL : Il ne fallait pas fermer...

M. le Maire : Cela coûtait beaucoup trop cher, beaucoup trop cher et d'ailleurs la CAF nous le reprochait. Si on ne l'avait pas fermée nous-mêmes, la CAF nous l'aurait fait fermer.

Mme HAGEL : Je ne comprends pas ! Non...

M. le Maire : Si. La CAF ne voulait plus la financer parce qu'elle coûtait beaucoup trop cher !

Mme HAGEL : Je n'y crois pas !

M. le Maire : On va conclure. le débat a eu lieu, je vais donc le conclure en rappelant à Monsieur Rufat et peut-être à d'autres également d'ailleurs que vous nous aviez dit il y a quelques années, peut-être deux ou trois ans, que l'ouverture de nouveaux équipements publics allait nous coûter trop cher et qu'on n'arriverait pas à supporter des charges nouvelles, eh bien ils ont été ouverts en 2014 et 2015 et le coût en est déjà absorbé par le budget de la ville, sans baisser l'autofinancement.

L'autofinancement baisse uniquement à cause de la ponction de l'Etat mais pas à cause de nouveaux équipements. Cela a coûté 800.000 € et ces 800.000 € sont déjà absorbés par les économies que l'on a pu faire par ailleurs. Je vous rappelle que le cinéma, autrefois quand il n'avait qu'une seule salle, avait onze agents, aujourd'hui qu'il a triplé, triplé sa fréquentation et triplé ses recettes, il a treize agents. Ça, c'est la productivité, alors je sais que ça ne plait pas à tout le monde, la productivité, mais nous, on en fait.

Alors j'ai quelques réponses quand même de détail à faire à certains, à ceux qui se plaignent, à Monsieur Meunier qui craint pour l'avenir d'Antony Habitat. Monsieur Legrand n'est pas là ce soir mais je peux vous rassurer : d'abord il y en a encore pour deux ans avant que la question ne se pose, ce n'est pas 2017, ce sera en 2018 et en 2018 la loi aura changé. Oui, c'est sûr, n'est-ce pas ? On la fera changer, n'est-ce pas Monsieur Meunier ?... Avec Madame Delpech, avec Madame Delpech ! Vous qui vous y opposez, avec Madame Delpech, on fera changer la loi. On préservera l'avenir des offices municipaux avec Monsieur Meunier, et avec Madame Delpech.

Mme Le Bris a des craintes sur les villes intelligentes et pense qu'on ne connaît pas, nous, la notion de ville intelligente, de Smart Grids. Eh bien si, on connaît ! Mme Lemmet y travaille avec Jean-Pierre Limborg. Si Jean-Pierre Limborg était là, il en parlerait savamment, ils sont sur un projet très important, notamment sur Jean Zay bien sûr, et vous verrez bientôt qu'Antony sera la ville des Smart Grids.

Et pour rassurer ceux qui craignent qu'on n'arrive pas aux 25%, je peux vous dire qu'on va y arriver, mais pas forcément en appliquant vos méthodes, on en créera une autre, on y arrivera.

Maintenant je pense qu'on peut conclure sur le fait que nous avons eu un débat, qui a duré plus d'une heure sur la question et maintenant nous

allons passer à la question suivante qui n'est pas encore le DOB Vert, je le regrette, mais qui est le rapport N°1 de M. Le Bourhis.

1 - Délégation donnée à M. le Maire pour les missions définies à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales – modificatif.

(Rapporteur : M. Jean-Yves LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Vous nous demandez essentiellement par cette délibération, comme l'autorise la loi NOTRe et dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de vous autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales. Ainsi, dans la limite de la délégation précitée, les élus de ce conseil n'auront plus à se prononcer sur ces demandes de subventions et n'en auront plus connaissance qu'à posteriori, qu'au-travers des décisions d'intersession.

C'est regrettable d'autant plus que vous nous demandez en quelque sorte de vous signer un chèque en blanc. Rien ne vous obligeait à faire passer une telle délibération.

M. le Maire : La parole à Monsieur Feuillade, qui est du même avis.

M. FEUILLADE : Oui, mais je suis étonné, j'ai l'impression qu'il n'a pas changé de logiciel ! Il appuie toujours sur les mêmes boutons, on a l'impression qu'il ne se rappelle plus où il est, on ne sait pas où il est passé ! Mais enfin bon, ce n'est pas grave.

Je vais parler de moi, enfin pas de moi, de nous, puisque vous parliez de cohérence tout à l'heure, on va parler de cohérence puisqu'effectivement, lorsque la délibération en avril 2014 a été proposée, on a voté contre, on a voté contre j'allais dire quasiment pour les mêmes motifs que « l'autre »...

On avait voté contre cette délibération dans l'ensemble de ses articles, même si évidemment, par exemple sur les locations de salles, on ne va pas embarrasser le conseil municipal, mais il y a un certain nombre d'articles qui évidemment privent le conseil de prérogatives importantes et notamment celle-ci, ce soir. Voilà pourquoi on sera cohérents, puisqu'il s'agit d'avoir une délibération cohérente, nous maintiendrons notre vote initial, nous voterons contre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

2 - Rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

Mme COTTENCEAU : Comme vous le savez, le développement durable est une notion qui traverse de multiples sujets techniques et sociaux. Le rapport que vous avez reçu aborde toutes ces thématiques récurrentes et montre la continuité de nos actions depuis des années. Parmi elles je voudrais attirer votre attention sur cinq points :

D'abord ce que l'on appelle le « zéro phyto ». Vous le savez sans doute, la loi prévoit l'interdiction totale des produits phytosanitaires pour le désherbage des espaces publics, a priori à partir du 1er janvier 2017. A Antony nous avons pris les devants et avons entrepris cette démarche dès 2011 ; nous serons donc prêts à faire face sans précipitation à cette interdiction.

Pour maîtriser le remplacement des produits phytosanitaires par d'autres méthodes, nous avons réalisé des essais, échangé des informations avec d'autres collectivités, formé nos agents, et décidé de faire de la gestion différenciée, c'est-à-dire d'adapter nos techniques en fonction des différents terrains rencontrés et du degré d'exigence qu'ils supposent. Nos services se sont dotés fin 2015 de divers matériels

manuels ou motorisés pour tester grandeur nature différentes technologies thermiques ou mécaniques de remplacement.

Nous avons par ailleurs initié la récupération des produits phytosanitaires dont les particuliers ne savent pas quoi faire à la Fête de la Nature de 2015 et nous continuerons cette action bien entendu.

Deuxième point : Nous déployons un programme très important de sensibilisation des enfants aux questions environnementales, aussi bien dans les centres de loisirs, au Club Scientifique, au cours de stages organisés pendant les vacances et dans les classes de découverte qui partent à Kerjouanno ou à Samoëns. J'attire votre attention au passage sur le fait qu'alors que bien des villes vendent leurs centres de vacances, nous gardons les nôtres qui font le plein toute l'année.

Dans les écoles, comme vous le savez sans doute, depuis de nombreuses années, notre municipalité met à la disposition des enseignants une animatrice Nature qui intervient aussi bien sur le tri sélectif que les économies d'énergie ou les petites bêtes utiles. Depuis l'installation courant 2015 de nos ruches au Parc des Alisiers, elle anime avec l'apiculteur des séances de découverte du monde des abeilles, ce qui passionne petits et grands. Dans la même veine, en raison de l'actualité de la COP 21, les animateurs des CML et du temps périscolaire mais aussi les enseignants volontaires ont donné une nouvelle impulsion à ces actions de sensibilisation, des oeuvres des enfants ont été rassemblées et mises en valeur samedi dernier à Vasarely en présence des parents, certaines de ces oeuvres sont exposées dans le hall de la mairie comme vous avez pu le voir, je suppose.

Un petit aparté à propos de la COP 21 : nous avons symboliquement planté un tilleul à petites feuilles devant l'hôtel de ville et personnellement j'espère que ce tilleul nous survivra tous. Il pourrait vivre 400 ans.

Toujours avec les enfants, nous avons entrepris de nouvelles actions à

propos du gâchis alimentaire. A la cantine de l'école Ferdinand Buisson nous avons installé ce qu'on appelle « le self qui fait grandir » où l'enfant choisit la quantité d'entrée, de fromage et de dessert selon son appétit et peut se resservir. On constate moins de restes dans les plateaux. Les enfants apprennent aussi à trier en fin de repas, la vaisselle d'une part, les déchets alimentaires d'autre part, et le fait de jeter eux-mêmes ce qu'ils ne mangent pas les sensibilise mieux que de laisser leur plateau en vrac. A la cantine de l'école Velpeau, c'est par la pesée des déchets que l'attention des enfants a été mobilisée. Avant sensibilisation, chaque enfant a jeté en moyenne 160 grammes de nourriture et après sensibilisation, ce n'était plus que 130 grammes. Il y a encore de la marge.

Enfin, aux Rabats, c'est un lombricomposteur qui a été installé dans une classe de CE1 pour la plus grande joie des enfants, et le terreau sert aux plantes de la classe.

Le troisième point concerne les jeunes parents à l'accueil des tout petits dont on a parlé un petit peu tout à l'heure. Depuis des années, notre ville a déployé un nombre grandissant d'équipements tout en veillant à proposer différents modes de garde. L'accueil collectif en crèche n'est pas la panacée pour tous les cas ; l'accueil individuel chez une assistante maternelle présente d'autres avantages et il a la préférence de certains parents. Comme vous le savez, nous avons ouvert une onzième crèche à la Croix de Berny cet automne, grâce à l'ensemble de nos équipements et à nos 220 agents municipaux, ce sont 1.140 familles Antoniennes qui ont bénéficié d'une place occasionnelle ou régulière dans nos crèches, ce qui représente un taux de satisfaction de 73% ; et sans oublier nos 240 assistantes maternelles Antoniennes qui peuvent accueillir 720 enfants.

Comme il a été dit tout à l'heure, nous allons mener en 2016 une communication spécifique pour promouvoir ce métier d'assistante

maternelle.

Le quatrième point est la circulation et les transports : grande nouveauté cette année qui n'a pas pu vous échapper : l'installation de stations Autolib'. Deux ont été installées au printemps, une à Vasarely, une rue Velpeau, une troisième à la Croix de Berny, une quatrième rue Alexis de Tocqueville à Antonypole. Suivront deux autres stations rue Raymond Aron courant 2016, par la suite une station rue Adolphe Pajeaud, voire d'autres si le besoin s'en fait sentir. Pour son usage propre la ville va remplacer deux voitures à essence par deux voitures électriques en 2016. Nous n'oublions pas les vélos avec un nouvel aménagement rue de l'Abbaye, l'ouverture aux cyclistes d'une voie spécifique dans le parc Raymond-Sibille, l'aménagement d'une centaine de nouvelles places pour garer son vélo, ce qui porte leur nombre à 326, sans oublier la signalétique au sol pour rappeler la présence éventuelle des vélos dans les rues à contresens cyclable, et nous installerons aussi des tourne à droite à certains carrefours.

Cinquième et dernier point : les économies d'énergie. Elles concernent deux secteurs bien distincts : la voirie et les bâtiments. Pour la voirie, nos efforts ont permis des économies assez substantielles. Pour les lampadaires, malgré un plus grand nombre, la consommation d'électricité entre 2008 et 2015 a baissé de 40% ; pour les signaux lumineux, feux de circulation et panneaux de rues, la consommation a baissé depuis 2008 de 70%. Le secteur le plus important bien entendu est celui des bâtiments. Depuis plusieurs années, nous avons entrepris diverses actions : changement des chaudières, pose de brûleurs modulants, remplacement des vieilles huisseries et autres travaux d'isolation, démolition de bâtiments vétustes et construction de bâtiments performants comme le cinéma, le gymnase Eric Tabarly ou l'Espace Vasarely. Mais aussi nous avons ce que l'on appelle « la gestion technique centralisée » et le suivi commun des consommations par

plusieurs services.

Toutes ces actions combinées portent leurs fruits. Pour l'ensemble des équipements municipaux, piscine comprise, et malgré l'augmentation du nombre de bâtiments, la consommation globale d'énergie, gaz, électricité et chauffage urbain a baissé entre 2008 et 2015 de 25%. 25%, c'est considérable. Les efforts ont surtout porté jusqu'à présent sur le gaz et le chauffage urbain et le prochain chantier concernera plus particulièrement l'électricité. A noter que de son côté Antony Habitat rénove énormément de bâtiments pour améliorer leur isolation.

Pour finir, je vous rappelle que notre ville a été choisie parmi trente villes candidates pour tester une nouvelle technologie, un module de micro-cogénération. Il s'agit d'un système capable de produire de l'électricité à partir du chauffage avec à la clé une économie d'énergie. Cette expérimentation sera réalisée dans le groupe scolaire Paul Bert en partenariat avec le SIGEIF et GRDF. Ce test débutera à la rentrée 2016. S'il est concluant, le procédé de micro-cogénération pourra être étendu à d'autres installations. Antony montre l'exemple car les résultats seront communiqués aux communes adhérentes au SIGEIF et également à GRDF pour voir si cette nouvelle technologie est prometteuse ou pas.

Voilà les cinq points sur lesquels je voulais attirer votre attention. Pour le reste, vous avez le document qui vous a été remis. Si vous avez des questions, j'essayerai d'y répondre, ou mes collègues éventuellement.

Mme HAGEL : Une réflexion et des questions. En premier lieu je voudrais dire que ce débat a lieu à un bon moment, et je voudrais rappeler aux conseillers et aux Antoniens que dans le hall de la mairie, comme Madame Cottenceau nous l'a dit, vous pourrez voir les travaux des élèves d'Antony, et à ce propos je voudrais remercier de façon solennelle, mais vraiment très sérieusement, les personnels des CML et d'Un Deux Trois Malin notamment, mais aussi les enseignants d'Antony qui ont joué le jeu, et il faut dire aussi que d'autres personnes à la mairie

ont joué le jeu -je voudrais remercier notamment Mme Fauret - qui ont joué le jeu dans cette grande idée qui était de dire aux enfants : « dessine pour le climat ». Cette idée est venue d'une association et la mairie a repris cette idée et la fait vivre et nous espérons qu'il y aura d'autres occasions pour faire travailler les enfants, pour les faire réfléchir et agir pour le climat.

Je pense que ce que nous avons vu à Vasarely samedi matin était assez exceptionnel, et en dehors des travaux que vous verrez dans le hall de la mairie, il y en a d'autres, tout n'est pas là. Il y avait aussi un film avec les enfants des CML du Noyer Doré, avec des chants, des présentations qui étaient absolument excellents, et j'espère que ça pourra être réutilisé et montré largement dans la ville. Les parents qui étaient présents samedi matin avec leurs enfants étaient extrêmement satisfaits. Je pense que ce sont des initiatives qu'il va falloir reproduire à d'autres occasions.

Donc c'était une illustration sur ce rapport sur le développement durable, ce rapport que vous devez faire tous les ans, la loi vous l'impose, c'est comme ça, on sent bien que ce n'est pas de gaité de coeur que vous le faites...

M. le Maire : Madame Cottenceau, si !

Mme HAGEL : Alors pour mémoire, rappelons qu'il s'agit d'évaluer les actions de la collectivité en matière environnementale, c'est-à-dire en ce qui concerne les problèmes environnementaux mais également l'épanouissement humain et le lien social. Ces domaines étant essentiellement interdépendants.

Comme les précédentes années, pour vous il s'agit d'une formalité et aucunement à un moment de faire un bilan exhaustif dans une optique prospective. Comme les précédentes années, nous regrettons qu'il n'y ait pas de service dédié au développement durable dans notre commune, service qui pourrait avoir un rôle incitateur de façon transversale sur l'ensemble des actions de la ville.

Sur votre rapport, en minorité responsable et constructive, nous avons analysé ce texte avec soin. Le plus souvent, il ne s'agit que d'un copié-collé des précédents, avec quelques modifications, disparitions ou ajouts ; et globalement un silence assourdissant quand vous intégrez des actions de l'ex CAHB aujourd'hui territoire car ne l'oublions pas, cette structure détient des compétences étendues en matière de développement durable, environnement, logement, politique de la ville, culture, sport.

Mais puisqu'il s'agit d'un bilan, notons les points qui nous semblent aller dans le bon sens. Effectivement le service des espaces verts réduit au maximum l'utilisation de pesticides dangereux. Effectivement ce service est éco-responsable dans ses choix de végétaux. Vous avez également depuis de nombreuses années mis en place des évolutions notables en matière d'économies d'énergie et d'économies d'eau dans les équipements publics, comme Mme Cottenceau nous l'a expliqué. C'est une très bonne chose. Lorsqu'il s'agit de faire des économies, Monsieur le Maire est toujours prêt à l'achat de quelques nouvelles ampoules de type Led ou au changement de quelques robinets pour réduire la facture d'eau. Mais alors que de nombreuses villes s'engagent dans des plans ambitieux de désinvestissement carbone, vos choix principalement budgétaires ne sont pas à la hauteur des enjeux vitaux pour les générations futures. La COP 21 vient de se tenir à Paris, avec des résultats insuffisants mais néanmoins historiques. La seule action proposée par la mairie dans le cadre des mobilisations autour de la COP 21, comme Mme Cottenceau l'a d'ailleurs fait remarquer, fut de planter un tilleul. Une ville de 62.000 habitants qui se mobilise pour planter un tilleul !

Mme Cottenceau : Je vous rassure, on était 12 !

Mme HAGEL : Pourtant le mode de vie et l'existence même de nos descendants sont en danger. Aujourd'hui déjà, et vous le savez, chaque

étude épidémiologique le confirme, les affections respiratoires de tous types sont en constante augmentation. Parallèlement le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, ci-devant député et conseiller départemental de notre ville, a supprimé les subventions à AirParif. En conséquence nous ne savons plus quels sont les taux de pollution sur notre ville et notamment dans les quartiers qui jouxtent la A 86. Se cacher la réalité n'est pas une solution. Et puisque le Département s'est défaussé, il faut que la ville fasse elle-même ces mesures de pollution, car Savoir c'est Pouvoir.

En ce qui concerne la mobilité, c'est Camille Le Bris qui interviendra.

Ainsi que le décrit le rapport, la ville se doit de contribuer à l'épanouissement de ses habitants en leur offrant les services indispensables à leur qualité de vie. Pourtant la mairie reste inactive lorsque sont annoncées la disparition du centre de sécurité sociale, de la boutique SNCF, et que la CAF part sur Châtenay, alors même que son intervention avait donné des résultats plutôt encourageants lorsque la Poste avait envisagé de supprimer ses bureaux à La Fontaine et à Pajeaud. Les Antoniens sont très sensibles à la qualité de leurs services de proximité. Lorsque les projets de territoire ont vu le jour, et qu'il est apparu que Verrières en était exclue, chacun s'est interrogé sur l'utilisation de la déchetterie située dans cette ville. En effet, si les déchetteries mobiles sont une façon de rapprocher un service des habitants, une déchetterie fixe est indispensable sur notre territoire. Quant à l'implantation des déchetteries mobiles, elles se doivent d'être pensées avec les habitants et en amont.

La ville n'a pas non plus intégré dans ses marchés publics de clauses sociales. Quant aux clauses environnementales, elles sont présentes mais souvent insuffisantes. Pour les clauses sociales, c'est d'autant plus étonnant que des collectivités comme le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, vos amis donc, a, lui, intégré ces clauses sociales dans

tous ses marchés publics, et déjà depuis de nombreuses années. Comment se fait-il que vous résistiez à ce point sur ce sujet ? J'espère que vous pourrez nous répondre, Monsieur le Maire.

Comment se fait-il également que vous ayez supprimé de vos projets - mais ça a déjà été dit- la rénovation de l'école Anatole France qui le nécessitait absolument ? Je vous rappelle que c'est une école qui a été construite en même temps que le Grand Ensemble et que sa rénovation est une nécessité impérieuse.

Vous avez aussi retiré de votre projet la rénovation des salles de l'Herbier et de la Maison Verte qui sont en très mauvais état.

Par contre, est signalé comme projet le projet de la Place Firmin Gémier, un projet important pour notre ville, que nous réclamons depuis des années : faire de ce périmètre un vrai lieu de rencontres, de convivialité, de dynamisme, de culture et de loisirs. C'est une nécessité. Mais ce projet doit être discuté avec les habitants. Il doit inclure une vision globale du centre-ville. Envisager des zones dites de rencontres, sur la rue Mounié et même sur la rue de l'église, et également un passage piétonnier et cycliste entre le Parc Bourdeau et la Poste. Tout va-t-il se passer dans les limites étroites du bureau du Maire ? Avec un projet déjà ficelé, présenté aux habitants à peine sollicités sur la couleur des pots de fleurs ?

Monsieur le Maire, vous pouvez encore choisir d'en faire un projet coopératif et participatif avec les habitants et les acteurs de la vie économique et culturelle.

Pour rester sur ce périmètre, en effet, notre ville peut s'enorgueillir de son cinéma. Et l'équipe qui le gère ...

M. le Maire : Contre lequel vous avez voté.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, nous étions pour un nouveau cinéma, nous étions pour dans d'autres conditions, mais nous reconnaissons, moi je reconnais aujourd'hui que ce cinéma répond aux besoins des

Antoniens.

M. le Maire : J'ai mis dix ans à vous l'expliquer !

Mme HAGEL : Mais non, moi je l'ai toujours dit ! Ici même !

M. le Maire : Discrètement. Et Monsieur Rufat, lui, était contre. Je m'en souviens.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, j'ai été contre mais il y a eu quand même un changement dans le programme du cinéma !

M. le Maire : Non...

M. RUFAT : Si ! Il n'y avait qu'une seule entrée, rappelez-vous....

Mme HAGEL : Ah oui ! Pour les deux entrées, c'est nous !

M. LE BOURHIS : C'était sur la dimension des poignées de portes !

M. RUFAT : Si vous mettez les poignées de porte avec les entrées, Monsieur Le Bourhis ... c'est assez petit comme remarque !

Vous le savez très bien ! Monsieur le Maire m'interpelle : bien sûr qu'on a dit que quatre salles, c'était trop et que c'était exigü, et entre autre, on avait dit aussi qu'une seule entrée côté Nationale 20 n'était pas bien et qu'il fallait maintenir une entrée côté marché.

Mme HAGEL : Vous l'avez fait, très bien !

M. RUFAT : Vous l'avez fait, tant mieux.

M. le Maire : Vous êtes restés contre quand même jusqu'au bout, jusqu'au bout ! Si !

Mme HAGEL : Le résultat plaît à tout le monde.

M. le Maire : Eh oui, c'est vrai, mais ça, on le savait. Nous, on le savait.

M. LE BOURHIS : On pouvait travailler de manière constructive au lieu que ce soit des critiques systématiques comme j'entends ... Vous aviez très bien commencé, Madame Hagel, vous continuez moins bien parce qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose de bien, c'est parce que vous êtes intervenus, et quand nous faisons, quand l'équipe municipale fait quelque chose, c'est forcément nul ! Et si jamais c'est bien ...

Mme HAGEL : Non, je vous ai dit que c'était très bien !

M. LE BOURHIS : Et si jamais c'est bien, c'est parce qu'il y a des services qui travaillent très bien, et il y a des associations qui sont venues. Admettez que l'on peut bien travailler aussi, nous,...

Mme HAGEL : Oui, absolument, heureusement !

M. LE BOURHIS : Que nous pouvons bien travailler nous aussi, ensemble, avec vous ...

Mme HAGEL : Oui, absolument ...

M. LE BOURHIS : Mais ne vous livrez pas comme ça, je ne sais pas si c'est l'effet de la caméra, là vous prenez l'ensemble de la ville comme spectateur et vous faites un numéro !

Mme HAGEL : Mais non ! Attendez, c'est quand même très étonnant ! Mon discours, c'est pour dire que le cinéma est une réussite ! Et je voulais juste demander un bilan détaillé des activités et de la fréquentation par salle, et je voulais également faire un coup de chapeau à tous ceux qui participent et qui ont participé à la réalisation de ce projet.

M. le Maire : Merci Madame Hagel.

Mme HAGEL : Voilà. Qu'est-ce qu'il faut dire de plus ? Mais vous auriez pu faire mieux, Monsieur le Maire, vous auriez pu faire mieux ...

Mme BERGEROL : On peut toujours faire mieux Madame Hagel, on peut toujours faire mieux ! Mais votre situation elle est facile ! C'est facile de critiquer !

Mme HAGEL : Vous auriez pu faire mieux en reconstruisant le théâtre sur la place Firmin Gémier.

M. le Maire : Non ! Il n'y avait plus de place s'il y avait le théâtre. Il n'y aurait plus de place !

Mme HAGEL : En reconstruisant ... Enfin, quand je dis en reconstruisant, pas en reconstruisant, en demandant au territoire de reconstruire. Parce qu'il faut quand même bien savoir que le territoire ne fait que ce que demande la ville.

M. le Maire : C'est vrai.

Mme HAGEL : Donc si la ville dit « je veux construire à tel endroit », le territoire construira à tel endroit. La ville a dit : Moi, je ne veux pas construire ...

Mme BERGEROL : Vous allez nous faire le même coup que pour le cinéma : quand on aura construit le théâtre, vous allez nous dire : « Ah ben c'est super ! On a toujours été pour. » On va avoir la même chose !

Mme HAGEL : Mais non !

M. le Maire : Si ! Vous verrez !

Mme HAGEL : On toujours voté ...

M. le Maire : En 2018, vous serez à l'inauguration. Vous serez à l'inauguration au premier rang en 2018.

Mme HAGEL : Mais bien sûr que je serai à l'inauguration ! Est-ce que je rate beaucoup d'inaugurations, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Non. Et vous êtes toujours enthousiaste aux inaugurations pour des projets que vous avez refusés jusque là !

Mme COTTENCEAU : Est-ce que je peux faire une incidence sur la fosse de plongée ? J'ai appris que l'on manque de plongeurs professionnels pour aller vérifier l'état du fond des mers. Donc nous les formerons à Antony.

M. le Maire : C'est le monde du silence !

Mme HAGEL : Je souhaiterais aborder aussi un sujet que Monsieur le Maire et son équipe chérissent particulièrement : il s'agit du sport, un élément important du bien-être des habitants et aussi un fabuleux instrument de lien social. Mais si ce secteur est bien traité par votre municipalité, peut-être faudrait-il que vous soyez davantage vigilants en ce qui concerne l'utilisation des deniers publics notamment pour des associations sportives qui reçoivent...

M. SERIN : Mais quel est le rapport ?

Mme HAGEL : ... qui reçoivent des subventions importantes. Nous avons eu connaissance... lisez le rapport sur le développement durable,

de sérieuses difficultés au Club Antony Sport Football. Et je demande une seule chose : un véritable audit extérieur de ce club.

M. le Maire : Oui. Ecoutez, je vais vous dire tout de suite : les équipes de football, quel que soit leur âge, fonctionnent parfaitement. Et nous, c'est la seule chose que l'on demande, avec le financement que l'on donne aux clubs, c'est que le financement soit consacré uniquement aux équipes de football et les équipes fonctionnent bien. Le reste, ce n'est pas notre affaire.

Mme HAGEL : On en reparlera. En matière de sport, vous pourriez aussi être innovants et mettre en place, comme à Massy, une ressourcerie sportive. Cela marche extrêmement bien.

M. le Maire : Nous allons étudier l'idée.

Mme HAGEL : Dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, c'est un lieu où non seulement on peut donner une nouvelle vie aux équipements sportifs, vélos, raquettes de tennis, mais aussi un lieu où l'on peut réparer son matériel avec du personnel compétent. Ces structures comme à Massy marchent extrêmement bien,

M. le Maire : Au club de tennis, ça se fait déjà, on répare ses raquettes...

Mme HAGEL : Mais moi, ce dont je vous parle, c'est de quelque chose de beaucoup plus global, ça pourrait être implanté par exemple à Pajeaud ou dans le centre commercial de la Bièvre où il y a plein de locaux qui sont inutilisés et je suis persuadée que nous trouverons des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui seront ravies de pouvoir mettre en forme un projet de ce type. Parce que donner une deuxième vie aux équipements sportifs, c'est la même idée que limiter le gâchis dont parlait Madame Cottenceau dans les restaurations de nos écoles. A ce titre le travail entamé est tout à fait intéressant, et doit être développé et poursuivi afin que nos enfants prennent des habitudes responsables et qu'ils soient en situation si nécessaire de les transmettre à leurs parents.

La convention avec le prestataire ELIOR arrive à son terme en 2017. Il est donc grand temps que nous commencions à réfléchir sur ce que nous voulons pour nos petits écoliers dont un très grand nombre déjeune sur place. Des efforts ont été faits, nous en sommes conscients et nous en prenons acte, mais il faut monter en puissance et permettre à nos enfants de manger des produits encore plus frais, plus bio, plus responsables, des produits issus de circuits courts, cultivés dans notre région. Il faut également rééquilibrer l'utilisation de certains aliments. En effet toutes les études le confirment : il y a trop de protéines animales dans l'alimentation de nos enfants, surtout chez eux, et pas assez de légumes et de produits frais. Et cela, quel que soit le milieu social. Ce sont les études qui le disent ... Il faut qu'on rééquilibre ! J'espère que vous saurez vous saisir de ce moment et que nous pourrons travailler conjointement.

En matière d'agriculture urbaine, c'est pareil ...c'est le rapport sur le développement durable, il s'agit d'un sujet important ...

M. SERIN : Vous savez, en politique, c'est la communication qui compte et je pense que ce qu'il faudrait que vous appreniez, c'est à être concise Madame, parce que vous voulez que nous soyons entendus et c'est vrai que la parole politique actuellement n'est plus audible mais avec des discours longs « à la Chavez », on a de vrais problèmes.

Mme HAGEL : « A la Chavez », franchement, c'est un compliment pour moi ! Je vous remercie.

M. MEDAN : C'est le développement qui est durable, pas le discours !

Mme HAGEL : M. Médan, vous avez commencé, c'est vous qui étiez en premier...

M. MEDAN : J'ai parlé moins que vous ... 19 minutes sur le DOB !

Mme HAGEL : Eh bien écoutez, sur la mixité sociale, je n'interviendrai pas puisque de toute façon, c'est un sujet qui ne vous intéresse pas ...

M. le Maire : Alors que vous vouliez reconstruire les logements démolis au Noyer Doré sur le site !

Mme HAGEL : Non. Ce qu'on voudrait, c'est que la mixité sociale soit dans tous les quartiers et pas simplement de la mixité ...

M. SERIN : Vous l'avez déjà dit !

Mme HAGEL : Et pas seulement de la mixité en mettant ...

Mais qu'est-ce que c'est ? Monsieur le Maire, empêchez-le d'intervenir constamment !

M. SERIN : Madame Hagel, votre discours est le même que ce qu'il a été pendant dix minutes sur le DOB ...

Mme HAGEL : Mais non ! Mais pas du tout !

M. le Maire : Allez, du calme ! Calmons-nous, Madame Hagel, vous avez encore deux minutes pour conclure.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je vais conclure : L'année dernière, à cette même place, vous vous étiez engagé à faire inscrire sur le fronton de la mairie la devise de la République ...

M. le Maire : Mais ce n'est pas le DOB, c'est le DOB, ça ?

Mme HAGEL : Ce n'est pas le DOB, c'est le développement durable, c'est-à-dire le bien-vivre ensemble, Monsieur le Maire, le bien-vivre ensemble.

M. le Maire : D'accord. Vous avez conclu, c'est très bien.

Mme LE BRIS : Je vais faire moins long mais je voudrais quand même dire, pour répondre à M. Le Bourhis qui nous appelle à être constructifs et moi, je m'efforce pour ma part de l'être, que ce serait plus facile si les propos de l'opposition n'étaient pas en permanence déformés, raillés et caricaturés ...

Mme COTTENCEAU : Parce que vous croyez que la réciproque n'est pas vraie ?

Mme LE BRIS : Oui, Madame Cottenceau...

Mme COTTENCEAU : Ah non ! Vous nous raillez en permanence !

Mme LE BRIS : Vous dites que notre position est facile mais nous ne sommes que quelques-uns et vous êtes quarante....

M. le Maire : Si les quarante parlaient ...

Mme LE BRIS : Eh bien parlez ! Parlez plus !

Déjà je trouve que s'adresser à moi pour dire cela alors que je prends la parole de manière assez parcimonieuse, c'est un peu osé, mais on va mettre cela sur l'horaire tardif ...

Moi je voulais juste revenir, à travers l'exemple des questions de mobilité et de déplacement, sur une question d'approche en matière de développement durable. Parce qu'on est tous d'accord sur le fait que les villes sont des acteurs essentiels de la transition énergétique mais il faut aussi voir qu'au-delà du progrès technique, ce seront aussi les changements de comportements qui feront que nous progresserons dans ce domaine. Et donc il est important d'accompagner sans brusquer les citoyens dans un changement de leurs pratiques.

Alors je souligne qu'il y a énormément de choses qui sont faites à destination des jeunes et des scolaires mais je pense qu'en matière de développement durable, et je le dis dans un état d'esprit constructif et non critique, c'est à chaque âge de la vie qu'il faut accompagner et faire de la pédagogie et pas seulement à destination des plus jeunes. Et je prends l'exemple des déplacements : On peut, vous pouvez, nous pouvons, ne pas simplement mettre à disposition une offre nouvelle comme des aménagements cyclables, Autolib', etc, mais aussi créer les conditions d'inciter les utilisateurs, les Antoniens, à y recourir. Ce que je veux dire, c'est qu'Antony montrera réellement sa détermination en matière de développement durable le jour où elle encouragera réellement à utiliser tous les modes de transport parce que les conditions sont réunies, parce que c'est agréable, en fonction des déplacements parce que oui, il y a besoin de la voiture quand on habite à Antony, c'est certain, mais de nombreux déplacements de proximité se font et une partie non négligeable sans doute pourrait être remplacée. D'ailleurs cela nous montre que sur ce sujet, il manque des données dans ce rapport.

Pourtant il me semble que des données existent sur les déplacements des Antoniens, elles sont peut-être anciennes, j'ai vu qu'il y avait eu une enquête au moment du plan local de déplacement mais il y a aussi une enquête globale transports sur le département, plus ancienne, donc il nous faudrait des données pour savoir comment évoluent les comportements de mobilités, est-ce qu'ils vont vers plus de durable ou pas ?

Et ensuite les incitations : Pourquoi ne pas développer plus d'incitations innovantes à la multi-modalité ? Par exemple vous citez dans le rapport l'aide qui est faite pour les jeunes au permis de conduire. Très bien, c'est une clé à l'autonomie. Mais on pourrait penser que cette aide prenne la forme d'un pack multi-modalité en aidant à la fois au permis mais aussi pourquoi pas à financer l'achat d'un vélo à assistance électrique ou des PASS Navigo ou je ne sais quoi d'autre, même l'auto-partage puisqu'il y a le permis.

Tout cela pour dire que le développement durable est une affaire de mode de vie et non des actions isolées et que c'est donc aussi cette approche d'incitation auprès des citoyens qu'il faut développer.

Mme COTTENCEAU : Je voulais simplement dire que nous avons un point Info-Energie qui n'est pas situé à Antony mais les personnes se déplacent et viennent à Antony pour donner des conseils. Le principal sujet abordé étant la maison, enfin le bâtiment. Donc il y a bien un endroit où les Antoniens peuvent trouver toutes sortes de conseils sur le sujet.

Pour les comportements, effectivement, c'est quelque chose qui est lent à modifier et par exemple beaucoup de gens se plaignent du bruit de la RD 920. Cela m'est arrivé l'autre jour de marcher le long de la RD 920, il y avait quelques voitures, c'était un samedi matin, qui roulaient à 50, et ça ne fait pas de bruit. C'est-à-dire qu'il faut bien que les gens respectent les vitesses, et ça c'est facile à dire ! A faire appliquer c'est plus compliqué, et en tout cas ce n'est pas à mon niveau. Il ne faut pas se

tromper non plus de niveau. Quand vous dites que l'air est pollué à cause des voitures, oui, je ne dis pas le contraire ! Mais si les voitures polluent moins, ce n'est pas l'affaire d'une ville, vous le savez bien. Ce n'est pas moi qui vais changer les moteurs des voitures.

Quant à faire une analyse d'air, nous sommes en train d'en faire une justement rue des Primevères.

M. le Maire : M. Vouldoukis a beaucoup d'idées sur le sujet.

Mme DELPECH : J'ai beaucoup travaillé sur votre rapport, Madame Cottenceau, donc j'ai beaucoup de choses à dire mais j'abrègerai parce que je trouve que l'ambiance de ce soir n'est vraiment pas agréable ni propice à l'écoute. Alors j'insisterai sur un point qui me paraît très important et qui découle d'ailleurs de l'accord sur le climat, de la COP 21, où l'on a désigné les communes comme des acteurs principaux dans la lutte contre le réchauffement climatique. Or dans votre rapport, vous ne citez dans les transports que le vélo, la marche et le Vélib', or vous savez que 82%, pour le coup on a les chiffres de 2012 sur le dernier recensement, 82% des Antoniens actifs travaillent en dehors de la commune, et 45% utilisent leur voiture pour se rendre au travail. Donc le développement des transports en commun devrait être une priorité sur la ville d'Antony avec par exemple un Paladin gratuit, fréquent, circulant le dimanche. Eh oui, ça existe dans d'autres villes, pourquoi pas à Antony ? Non mais alors, on va réagir comme ça à chaque fois ? ...

M. le Maire : Du calme, continuez Madame Delpech.

Mme DELPECH : Attendez, les transports en commun, c'est quand même essentiel !

M. le Maire : Mais c'est le STIF, c'est le STIF. C'est le Grand Paris et c'est le STIF. Ce n'est pas nous !

Mme DELPECH : Et pourquoi ils ont fait la grève ? Vous savez pourquoi ils ont fait la grève ? Parce qu'il y a de graves atteintes au droit syndical... On a encore un droit syndical, Monsieur ! Et on encore le droit

de s'exprimer aujourd'hui !

M. le Maire : Madame Delpech, essayez de rester dans le sujet !

Mme DELPECH : Ecoutez, les transports en commun, c'est le sujet !

M. le Maire : Ne nous mettez pas sur le dos des décisions qui sont des décisions du STIF ! Restez dans le sujet. En quoi on est responsables du STIF à Antony ?

Mme DELPECH : Mais la ville peut donner des idées au STIF !

M. le Maire : Attendez ! Vous aussi vous pouvez donner des idées au STIF et actuellement vous aurez plus de chance que nous !

Mme HAGEL : Ce sont vos copains maintenant aussi !

M. le Maire : Non, pas encore.

Mme HAGEL : Cela va venir !

Mme DELPECH : Deux remarques sur le PLU, le Plan Local d'Urbanisme : Vous mettez en avant la possibilité de toits terrasses végétalisés... Oui, ce n'est pas nouveau mais vous savez que ça coûte quatre à cinq fois plus cher que les matériaux d'une toiture normale puisqu'elle doit être beaucoup plus solide et qu'en plus il n'y a aucune aide de l'Etat, donc qui va faire les toits végétalisés ? A part les ménages aisés et les collectivités ou les entreprises qui l'auront choisi ... Et lorsque vous parlez dans le PLU de 70%, vous en êtes très fiers, d'espaces verts imposés sur le terrain non bâti, c'est vraiment un écran de fumée parce qu'est-ce qui va rester ? Lorsqu'on transforme un pavillon sur 1.400 mètres carrés pour faire un immeuble de 27 logements, il ne reste plus de terrain non bâti, donc 70% sur ce qui reste...

M. le Maire : Non.

Mme COTTENCEAU : C'est vraiment la règle. La différence, c'est que maintenant on va exiger, c'est écrit, que ce soit de la pleine terre parce qu'avant ça a été détourné, disons, par certains qui considéraient que dès qu'il y avait 30 centimètres de terre, ça suffisait. Maintenant nous exigeons la pleine terre, c'est-à-dire que c'est la terre jusqu'au centre de

la terre.

M. le Maire : Continuez, Madame Delpech.

Mme DELPECH : On a évoqué déjà trois fois la reconstruction de l'école Anatole France et vous n'avez pas répondu.

M. le Maire : Arrêtons sur ce sujet ! On est sur le DOB vert, on n'est pas sur l'école Anatole France !

Mme DELPECH : Mais vous pouvez répondre !

M. le Maire : L'école sera construite en son temps ! En ce moment on est sur Dunoyer de Segonzac, ça vous a échappé ? On va lancer dès l'an prochain l'école Dunoyer de Segonzac qui est vraiment très urgente. Elle est vraiment en très mauvais état. Nous allons lancer les travaux dès cette année et on l'achèvera à la fin de l'année prochaine ou au début de l'année d'après.

Mme DELPECH : Donc il n'y a pas de programmation pour l'instant...

M. le Maire : Si, c'est programmé, mais après, on ne va pas tout faire en même temps ! L'école Dunoyer de Segonzac va coûter 13 millions d'euros ! Nous n'avons pas les moyens, surtout avec l'argent que nous prend l'Etat, la ponction de l'Etat, nous n'avons pas les moyens, nous, de faire deux écoles en même temps. Vous êtes d'accord ?

Mme DELPECH : Et vous n'avez pas les moyens non plus de mettre un coup de peinture à cette école alors qu'il y a des photos sur Internet qui montrent que c'est dans un état désolant, ils ont quand même droit de temps en temps à ce qu'on s'occupe d'eux !

M. le Maire : Oui, ils auront de la peinture. Monsieur Le Bourhis s'en occupe personnellement.

Mme DELPECH : Sur le logement, je ne vais pas redire ce que l'on a déjà dit mais ...

M. le Maire : Il y a de l'amiante...

Mme DELPECH : Non mais écoutez-moi, sinon ce n'est pas possible, c'est vous qui dirigez les débats ! Il faut que ce soit quand même correct !

M. le Maire : Oui, mais il faut être moins long.

Mme DELPECH : Concernant le logement solidaire, il est inadmissible que le projet de la Maison-Relais de la Croix de Berny, aidé par la ville et confié au Secours Catholique, ne puisse pas voir le jour à cause du blocage par une association de riverains. La peur de l'autre, de celui qui est différent en est une triste illustration.

M. le Maire : C'est un particulier, un particulier qui a lancé un recours et pour le moment la société qui voulait construire a peur du recours. Elle a peur. Elle n'a qu'à ne pas avoir peur ! En tout cas nous, on la soutient.

Mme DELPECH : Je termine avec quelque chose qui me paraît très important : c'est sur votre obstination à rappeler qu'Antony est l'une des dix villes les moins inégalitaires de France à chaque fois. C'est vrai mais l'Observatoire des inégalités montre aussi qu'Antony est parmi les dix villes où les riches sont les plus riches !

M. le Maire : Non ! Du tout, du tout !

Mme DELPECH : Si !

M. le Maire : Non ! Où les riches sont les moins riches, les moins riches ! Où le niveau de vie médian, c'est-à-dire celui du trente millième Antonien, est élevé effectivement, mais c'est le médian ! Des riches, non, il n'y a pas beaucoup de vrais riches à Antony. Beaucoup moins que dans les communes voisines.

Mme DELPECH : Elle est huitième quand même !

M. le Maire : Non ! Des riches Antoniens, il y en a très peu !

Mme DELPECH : Peu importe, Je ne cite pas ma source, Monsieur le Maire, mais ça veut dire tout simplement qu'à Antony il y a beaucoup de familles aisées, et si on regarde le recensement de 2012...

M. le Maire : Non ! Pas beaucoup de familles aisées ! Ce sont des classes moyennes à Antony, il n'y a pas de familles très aisées ! Non, ce n'est pas vrai.

Mme DELPECH : Ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. le Maire : Si, c'est ce que vous avez dit !

Mme DELPECH : Les classes supérieures sur Antony comptent pour 25% de la population et ça a augmenté entre 2007 et 2012. Donc il y a de plus en plus de classes supérieures à Antony.

M. le Maire : Mais ce sont des intellectuels, essentiellement, et des cadres supérieurs, mais des intellectuels surtout, et des profs, les profs ne sont pas des riches !

Mme DELPECH : Des classes supérieures, ainsi que des retraités, cela a été constaté, et par le fait, à Antony comme vous ne construisez que des logements de luxe pratiquement ...

M. le Maire : Non !

Mme DELPECH : Antony devient une ville qui est de plus en plus inaccessible, il faut le reconnaître...

M. le Maire : Du tout ! Du tout !

Mme DELPECH : Donc autrement dit : débarrassons-nous des pauvres et restons entre soi !

M. le Maire : Non ! Mais non ! C'est totalement faux ! Votre raisonnement est totalement inversé par rapport à la réalité, totalement !

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez me dire quel est le pourcentage de français qui paient l'impôt sur le revenu ?

M. le Maire : Il y en a 50% à peu près.

Mme DELPECH : Voilà. Un peu moins de 50%. Et à Antony, vous savez le chiffre ? 82% paient l'impôt sur le revenu.

M. le Maire : Non !

Mme DELPECH : 82% à Antony paient l'impôt sur le revenu.

M. le Maire : 82% de quoi ? De la population ?

Mme DELPECH : 82% de la population paient l'impôt sur le revenu. C'est dans les chiffres du recensement.

M. le Maire : Oui mais ça ne prouve pas qu'ils sont riches !

Mme DELPECH : Non mais ils paient ! Voilà ! Par rapport à la moyenne

française ...

M. le Maire : C'est 72% mais ça ne prouve pas qu'ils sont riches. Ils ont des revenus moyens, moyens !

Mme DELPECH : Mais je n'ai pas dit qu'ils étaient riches !

M. le Maire : C'est l'impôt sur le revenu, ce n'est pas l'impôt sur la fortune ! Vous aussi, vous payez l'impôt sur le revenu, j'espère. Bien sûr ! Eh bien voilà ! Et vous n'êtes pas riche, voilà !

Mme DELPECH : Parce que je gagne de l'argent, mais je ne suis pas riche ... c'est le pourcentage qui est important ! C'est énormément d'argent par rapport à la population moyenne.

M. le Maire : C'est la province qui fait baisser la moyenne effectivement. Mais en région parisienne, 72% de familles qui paient l'impôt sur le revenu, c'est normal. C'est normal. C'est même très en-dessous de la moyenne des Hauts-de-Seine. D'autres interventions ?

Le débat a eu lieu, il a duré plus d'une heure et je pense qu'on peut arrêter là. D'autant que nous sommes d'accord pratiquement sur tout, sur tout, puisque vous avez dit que vous vouliez une place Firmin Gémier qui soit conviviale et festive, c'est exactement ce que l'on écrit depuis des années.

Vous avez dit que vous vouliez garder la déchetterie, on la garde, la déchetterie.

Quant au problème des maladies respiratoires, Monsieur Vouldoukis est dessus, il a de très belles idées pour la ville...

M. VOULDOUKIS : Juste un mot : c'est vrai, on est en train d'étudier un système d'évaluation de certains toxiques composés de l'air par l'intermédiaire de plantes, des plantes que nous appelons « bio-indicatrices » ou « bio-accumulatrices ». On a deux sujets en expérimentation actuellement par des plantes qui nous permettent d'une certaine manière de jouer le rôle de marqueurs vis-à-vis de la pollution et d'autre part on agit au niveau de la dépollution. Vous disiez tout à l'heure

pourquoi AirParif n'est plus maintenant à notre disposition ? Parce que AirParif, ce n'est pas suffisant, c'est facile de dire qu'il y a la pollution, mais qu'est-ce nous faisons avec cette pollution ? Voilà la bonne question à se poser parce que le réchauffement climatique, la pollution de l'air, scientifiquement parlant c'est une réalité de nos jours et on doit faire avec.

Je vais juste pour terminer dire deux mots encore : concernant les microparticules qui sont reconnues comme étant cancérigènes depuis 2012, AirParif mesure des micro particules à deux micromètres, c'est-à-dire les plus dangereuses. Les plus dangereuses. Celles qui sont inférieures à 2,5 ne sont pas mesurées et la plupart maintenant des cas d'asthme, des bronchites allergiques, des détresses respiratoires des voies aériennes supérieures, ça on ne les mesure pas ; et nos hôpitaux sont pleins à craquer au niveau des consultations. Là il y a des choses à faire.

Nous, à Antony, on est en train d'étudier par l'intermédiaire comme je vous le disais des plantes spécifiques, par un système qu'on a appelé « bio-surveillance » qui pourrait être un système éducatif et pédagogique vis-à-vis des jeunes, d'ailleurs lors des prochaines Fêtes de la Science en octobre 2016, un des sujets principaux par l'intermédiaire de notre Club Scientifique serait les plantes.

M. le Maire : Le Parisien a fait un très bon article d'une demi-page sur ce projet. Maintenant on peut considérer que nous avons eu le débat et nous passons au point suivant qui est la renégociation des emprunts structurés.

4 - Adoption d'une convention relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque et autorisation donnée à M. le

Maire de signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) et la SFIL.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors pour éviter de faire une synthèse trop longue de ce document, nous répondrons ensuite aux questions si vous en avez, je précise quelques points :

Tout d'abord vous pourrez constater que nous avons mis dans ce document l'ensemble, la totalité des chiffres, donc nous souhaitons être particulièrement transparents quant aux modalités de renégociation, premier point.

Ensuite, vous avez pu constater aussi que tous les éléments qui pouvaient poser un problème en termes de valorisation étaient indiqués avec leur niveau Plafond, on dit toujours donc que c'est le maximum. Ce qui veut dire qu'on se met à l'abri avec cette délibération d'éventuelles petites surprises. Non seulement on se met à l'abri mais en plus on est dans une situation aujourd'hui conjoncturellement qui est favorable et qui nous conduit à penser avec une quasi certitude que les conditions qui sont dans le document vont s'améliorer, et donc que la ville va dépenser moins et gagner plus par rapport aux conditions précisées. Donc voilà à peu près les éléments les plus importants.

Les deux emprunts qui sont concernés sont l'Euro/Franc Suisse et le Dollar/Yen, même si dans le document vous avez effectivement d'autres emprunts qui sont mentionnés, ce sont ces deux emprunts qui vont faire l'objet de la renégociation. Donc il est demandé en fait deux choses différentes : il est tout d'abord demandé d'approuver la signature avec l'Etat de la convention relative au fonds de soutien pour les emprunts, c'est la premier objet, et ensuite un peu plus loin on trouve le deuxième objet : c'est l'autorisation de signer un protocole transactionnel avec la CAFFIL. Les deux se rejoignent bien sûr mais il y a quelques conditions, dans le protocole qui sont mentionnées. Après, je pense qu'il est

préférable de vous donner la parole pour des questions plutôt que de reprendre point à point ce document qui est très long. Merci.

M. RUFAT : Je pense quand même, Monsieur le Maire, peut-être que vous ne saviez pas que ce serait à 11h00 ou 10h30 qu'on allait en parler mais un dossier comme celui-là, qui a été abordé de manière indirecte en commission des finances, avec des données qui ont changé par rapport à la délibération, aurait mérité qu'on refasse une commission pour rentrer dans le détail. C'est une mécanique assez complexe qui est mise en place ici. C'est une mécanique complexe et je suis désolé, on va être obligé de rentrer un peu dans le détail parce qu'il s'agit quand même d'un million d'euros si l'on met tous les emprunts en jeu. Donc ce n'est pas une délibération à prendre à la légère.

Alors je ne vais pas lire toute l'intervention que j'avais prévue, un point d'histoire quand même : dans les années 2007-2008, si j'ai bien compris, vous avez décidé d'emprunter 37 M€ sur des produits structurés, sur ces produits qui viennent aujourd'hui en renégociation. 37 M€, Monsieur le Maire, c'est un choix que vous avez fait dans votre gestion que vous aviez appelée à l'époque une gestion « dynamique », et ce choix aujourd'hui s'avère être un mauvais choix. Il me semble qu'on avait utilisé des termes qui vous avaient déplu, il me semble qu'on avait parlé d'« exotique », il me semble qu'on n'a jamais été très favorables à ce genre d'emprunt, jamais, et peut-être que votre habitude à ne pas nous prendre au sérieux, comme j'ai pu le comprendre dans votre tribune, vous a amené à nous écarter dans votre réflexion mais nous avons été constants sur ces produits, nous avons trouvé que c'était une lubie de le faire.

Je ne sais pas, Monsieur le Maire, comment dans votre bureau vous avez, vous et M. Médan, le rapporteur, comment vous avez accepté de signer ces contrats, quels sont les arguments qui vous ont été apportés par les banques pour les accepter, si vous avez vu les « stress

scénarios » qui accompagnent habituellement ces produits, on voit des courbes de taux vertigineuses qui sont bien plus vertigineuses et exponentielles que celles que l'on a vues sur la dotation globale tout à l'heure, et sincèrement je ne comprends pas comment vous avez pu céder aux sirènes des banques. Moi, je ne crois pas à la philanthropie des banquiers et dans cette affaire, on sait maintenant que les banquiers ont essayé de plumer les communes.

On vous avait demandé et vous avez fini par assigner la banque Dexia à la dernière minute, vous vous êtes désistés peu après. Vous auriez dû continuer, d'autres collectivités territoriales ont poursuivi, ont maintenu leur assignation et ont obtenu gain de cause en justice. Le Conseil, il s'appelait Général à l'époque, du 93, de Seine Saint-Denis, a obtenu que les taux des emprunts soient revus et ils ont été revus au taux légal de l'époque, c'est-à-dire à 0,79 %, 0,79 % ...

M. le Maire : La loi qui a été votée, la loi socialiste a permis de revenir à la situation de départ, c'est-à-dire que le jugement a disons été cassé par la loi. En plus, c'est une loi a posteriori qui en général a ses limites d'un point de vue juridique.

M. MEDAN : L'Etat a considéré qu'on ne pouvait plus attaquer les banques pour le TEG.

M. RUFAT : Oui, il y avait un défaut de forme, bien sûr.

M. MEDAN : Mais n'empêche qu'on ne pouvait plus le faire, et on ne pouvait plus gagner de la même façon.

M. RUFAT : Vous auriez pu maintenir votre...

M. le Maire : On aurait pu mais ça n'aurait servi à rien. Sauf à considérer que la loi était anticonstitutionnelle.

M. RUFAT : Je ne sais pas s'il y a des gens qui ont critiqué la loi, il suffit d'une personne. Vous auriez pu maintenir. Ceci étant, votre choix était quand même de 38 millions, de 37 millions. C'est vous qui les avez choisis, ces emprunts-là.

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Avec des risques. Vous saviez très bien au moment où vous les avez signés que les simulations montraient que le taux pouvait devenir exponentiel et sans limite. Il n'y a pas de limite sur ces emprunts-là. Alors sur ce document il y a eu plusieurs versions. Il y a un élément qui quand même me paraît important : c'est que lors des débats sur l'état de la dette, on est revenu sur ces emprunts, et vous nous avez régulièrement expliqué les marges de manoeuvre de la ville, la stratégie, vous avez dit qu'il fallait répartir les risques sur les différents types d'emprunt, sur les zones d'emprunt, sur les périodes mensuelles, trimestrielles, annuelles, etc, et vous avez dit : de toute façon on a toujours la possibilité de renégocier un emprunt. Vous avez dit plusieurs fois cela. Il s'avère que la renégociation était en réalité, pour ces produits-là, quasiment impossible. Vous étiez prisonniers dès la signature lorsque l'on voit les montants de sortie qui sont imposés sur ces produits.

M. MEDAN : C'est vrai pour l'Euro/CHF, ce n'est pas vrai pour le Yen.

M. RUFAT : Il y en a un qui est à 3 M€ quand même !

M. MEDAN : Donc ça dépend. Cela dépend des conditions, ça dépend du moment où on le fait.

M. RUFAT : Mais oui, en plus, vous ne savez même pas ! Les chiffres varient, ce sont 7 millions ou 10 millions, ça dépend des indications. Ce ne sont pas des petites sommes qui varient. On a 10 millions sur le rapport de l'Etat, 7 millions sur le compte budgétaire, c'est quand même assez désagréable de faire des estimations à trois millions près. Alors après, on peut pleurer les deux millions de dotations mais on est sur des montants au moins supérieurs avec les banquiers. Je pense que vous avez été aventureux sur ce dossier.

Vous ne pouvez plus renégocier. Vous ne l'avez d'ailleurs pas fait et la libération vient de cette aide qui est apportée par l'Etat sous forme de fonds de soutien et qui vous permet de prendre en charge partiellement,

pas complètement, partiellement les indemnités de remboursement anticipé, les IRA comme elles sont indiquées dans le texte.

Alors on peut rediscuter si on gagne ou pas sur les taux parce que ça dépend du point de départ. Pendant des années, vous nous avez dit ici : grâce à ces taux-là, on a gagné de l'argent ; et vous compariez au taux fixe. Je pense que là, votre comparaison ne part pas du taux fixe, elle va partir du taux de départ. Vous allez dire : on va gagner un million d'euros, c'est à peu près ce que l'on va gagner dans cette négociation-là. Et on peut inverser et se dire : il faut partir du taux de base et en réalité on va continuer de payer cher parce qu'on est sur des emprunts qui sont au-dessus de ce qui s'emprunte habituellement. On vous impose de maintenir le capital sur des emprunts qui sont à 3,25, il me semble que c'est le chiffre qui est maintenu, on vous impose de prendre l'indemnité de remboursement anticipé à des taux un peu plus faibles, alors le taux varie tous les jours, donc je ne saurais plus, mais il est plus que 0,79 qui avait été accordé à la Seine Saint-Denis. On vous impose cet emprunt supplémentaire, et en plus on vous impose un autre emprunt à un taux normal à 2,5 ou 2 de 5 millions d'euros en plus.

Donc si j'ai bien fait les calculs, cette renégociation va nous amener à 12,7 millions d'euros de plus d'emprunts, de la dette.

M. le Maire : Non, 7 millions de plus, oui, mais pas plus.

M. RUFAT : Plus les 5 millions d'emprunt.

M. le Maire : Mais les 5 millions, on les aurait fait de toute façon !

M. RUFAT : C'est ce que vous dites !

M. le Maire : Mais si ! C'est pour financer nos investissements !

M. RUFAT : Il y a des années où vous n'avez pas emprunté !

M. le Maire : C'est pour payer l'école Dunoyer de Segonzac par exemple.

M. RUFAT : Peut-être mais...

M. le Maire : Il fallait bien emprunter pour l'école Dunoyer de Segonzac !

M. RUFAT : Monsieur le Maire, ici, la renégociation vous impose 12,5 millions d'emprunts supplémentaires.

M. le Maire : Non, 7 M€. Vous prenez uniquement l'indemnité de remboursement anticipé et uniquement elle. L'emprunt à 5 millions, c'est que la banque effectivement profite qu'on emprunte chez elle plutôt que chez le concurrent, c'est tout.

M. RUFAT : C'est là que je trouve que votre liberté a été complètement aliénée sur ce projet.

M. le Maire : A 2 %, quand même l'emprunt n'est pas défavorable.

M. RUFAT : Peut-être. En tout cas c'est une obligation. Je reprendrai le terme euphémique de M. Médan, je trouve que c'est un « prélèvement douloureux ».

M. le Maire : Il n'est pas douloureux, 2 % ce n'est pas douloureux !

M. RUFAT : Comment, les 7 millions qu'on vous impose, il y en a 8 en fait puisqu'il faut rajouter l'autre ...

M. le Maire : C'est une indemnité.

M. RUFAT : Les 7,6 millions plus les 300.000 € de l'autre, ça fait 8 millions. Il y a 8 millions en plus que la ville va payer, donc la renégociation, c'est quand même 8 millions...

M. le Maire : Monsieur Rufat, pour bien comprendre les choses : l'Etat prend en charge la moitié des 8 millions, il ne reste plus que 4 millions premièrement.

M. RUFAT : Il ne les prend pas en charge tout de suite

M. le Maire : Ces 4 millions-là, si ...

M. RUFAT : En emprunt, Monsieur le Maire, vous empruntez obligatoirement 8 millions

M. le Maire : On va recevoir une subvention annuelle de 400.000 € qui va couvrir...

M. RUFAT : Qui n'a pas été déduite, comme par hasard !

M. le Maire : Et alors ? On aura l'argent correspondant !

M. RUFAT : Oui mais elle n'a pas été déduite par M. Médan dans sa présentation du DOB tout à l'heure

M. le Maire : Mais qu'est-ce que ça peut vous faire d'avoir l'argent immédiatement ou de l'avoir en différé, c'est pareil.

M. RUFAT : Ce n'est pas exactement pareil. Il y a l'investissement...

M. le Maire : Avoir 4 millions d'emprunts à faire ou avoir 8 millions et avoir une subvention correspondante, ça revient au même. N'essayez pas d'induire nos auditeurs en erreur.

M. RUFAT : Cela revient au même sur le long terme. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, on vous oblige, la renégociation vous oblige à prendre les 8 millions de sortie,...

M. le Maire : Non, 7 ; 7 seulement, il y a une partie qui est prise en charge... c'est 7 millions et quelque, 7 millions et 200.000 €. Et ça va baisser. Il y aura 7 millions et l'Etat prend la moitié de 8,5 millions exactement.

M. RUFAT : Oui, mais il les étale sur onze ans, lui.

M. le Maire : Et alors ? On aura chaque année 400.000 € de subvention !

M. RUFAT : Ce n'est pas dans le DOB. C'est pour ça que ...

M. MEDAN : Mais dans le DOB, on n'a pas montré tous les chiffres, donc ne vous plaignez pas...

M. RUFAT : Ah oui, ça j'ai bien compris !

M. MEDAN : On aurait pu le montrer qu'on aurait 400.000 € en plus. On le fera lors du budget.

M. RUFAT : Là, vous allez emprunter en plus 12 millions, alors vous dites une partie ...

M. le Maire : Pas 12 millions. On a à emprunter uniquement le montant de l'indemnité de remboursement anticipé qui sera de l'ordre de 7 millions pour lequel on aura un prêt à 1,10%, enfin imaginez le taux ! On aura un prêt sur 10 ans, 9 ans, ou 11 ans à 1,10 environ. Là il est marqué 1,25 mais il sera à 1,10.

M. RUFAT : Non, là il est marqué 1,69.

M. le Maire : Non mais ce n'est pas grave, il sera à 1,10.

M. MEDAN : On a marqué 1,69 maximum.

M. le Maire : C'est une barre maximale.

M. RUFAT : Ce sont des estimations différentes ...

M. le Maire : Oui, ça change tous les jours.

M. MEDAN : La variation est à notre avantage aussi, la variation du taux de change.

M. RUFAT : En tout cas cette renégociation va coûter à la ville.

M. le Maire : Non ! Mais non, elle va rapporter au contraire puisque nous aurons 7 M€ d'emprunt...

M. RUFAT : Elle va rapporter parce que vous vous comparez à une très mauvaise situation !

M. le Maire : On va avoir 7 millions d'emprunts en plus, mais on aura aussi 1,250 M€ d'économies annuelles sur les charges financières.

M. RUFAT : Parce qu'on paie un million de trop déjà !

M. le Maire : Oui et on ne le paiera plus. Notre taux d'intérêt moyen passera de 3,5 ...

M. RUFAT : Vous vous comparez au mauvais élève. C'est ce que je vous dis. Vous faites la comparaison qui vous plait le plus. Vous comparez avec la mauvaise situation aujourd'hui. On paie un million de frais financiers en trop !

M. le Maire : M. Rufat, ce débat on l'a déjà eu. On l'a tous les ans, et même tous les deux mois pratiquement, et j'ai déjà répondu. On a un taux moyen aujourd'hui qui est à 3,6. C'est moins encore malgré tout que ce qu'on aurait eu en écoutant vos conseils de prudence pendant quinze ans. Pendant ces quinze ans, on a réussi, sauf sur le franc suisse, à économiser 15 M€. Maintenant, effectivement cette année on gagne moins, mais on gagne encore, avec 3,6%, 3,60%, et ce taux va baisser grâce à l'opération à 2,2% l'an prochain.

M. RUFAT : Moi, je vous dis qu'on peut faire des emprunts municipaux sans utiliser ces produits structurés, sur des produits fixes comme d'autres produits, et comme sur des produits variables ! Fixes et variables. D'autres communes l'ont fait, je vous ai déjà cité des exemples, leur taux moyen est plus bas que le nôtre.

M. le Maire : Oui mais c'est récent. S'ils avaient emprunté dans les années 2000, les taux étaient à 5% à l'époque, les taux fixes.

M. RUFAT : Mais vous vous focalisez sur le taux fixe, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait prendre que du taux fixe. C'est comme pour les entrées du cinéma, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit.

M. le Maire : Et si nous avons justement pris ces prêts, M. Rufat, si on a pris ces prêts structurés, c'est précisément parce qu'on ne pouvait pas faire autrement sauf à emprunter à 5 %.

M. RUFAT : Bien sûr que si, vous pouviez faire autrement !

M. le Maire : On a évité d'emprunter à 5% en prenant effectivement des risques.

M. RUFAT : Bien sûr que si, les autres villes l'ont fait et vous l'avez aussi fait ...

M. le Maire : Tout le monde à l'époque faisait des prêts structurés, tout le monde, tout le monde. Parce que c'était le seul moyen d'emprunter à un taux disons assez bas

M. RUFAT : Je ne crois pas que la ville de Sceaux l'ait fait par exemple.

M. MEDAN : Et c'était des risques mesurés dans la mesure où on avait réparti en de nombreux emprunts qu'on pouvait compenser, vous savez bien que cet emprunt Euro/CHF ne représente que 6% de notre encours...

M. RUFAT : Aujourd'hui, oui...

M. MEDAN : Mais même à l'époque ça représentait un peu plus mais ce n'était pas considérable non plus. Ce n'était pas une proportion

majoritaire, il était loin d'être majoritaire, donc c'était une volonté d'étaler effectivement les risques.

M. RUFAT : Mais ça, je l'ai reconnu, M. Médan.

M. MEDAN : Mais tous les professionnels vous diront que quand on ne prend pas de risques, eh bien effectivement on gère à la petite semaine, et qu'en prenant des risques on a de meilleurs résultats. Les risques, ça fait partie de l'industrie, ça fait partie de

M. RUFAT : Oui mais M. Médan, dans cette affaire, les risques, c'est la ville qui les a pris, ce n'est pas les banquiers. Vous savez très bien qu'il y a eu un report

M. MEDAN : Et alors ? Mais c'est normal, c'est nous qui empruntons !

M. RUFAT : Oui mais le risque sur le taux de change, la ville n'avait pas à prendre ce risque-là.

M. le Maire : Nous l'avons pris

M. RUFAT : Oui, eh bien vous avez eu tort !

M. le Maire : Nous l'avons pris. Alors effectivement nous avons eu tort sur le franc suisse, mais nous avons eu raison sur les 19 autres. Et globalement on a un taux moyen qui est parfaitement acceptable.

M. MEDAN : Ce n'est pas DEXIA, avec cet emprunt, qui a fait varier la parité Euro/CHF

M. RUFAT : Eh non...

M. MEDAN : Eh bien alors ?

M. RUFAT : J'espère que ce n'est pas à ce point-là !

M. MEDAN : Vous avez présenté les banquiers comme des malhonnêtes, foncièrement malhonnêtes...

M. RUFAT : Oui, parce qu'il y a le risque de change, M. Médan.

M. MEDAN : Non ! Quand il y a des instruments de financement qui sont risqués, les banquiers ne savaient pas à l'avance sur l'Euro/CHF que le taux allait se retourner. Ils n'en savaient rien. Pendant des années, le taux de ces produits...

M. RUFAT : Mais vous savez très bien pourquoi ils l'ont fait, ce produit !

M. MEDAN : Mais c'est un pari !

M. RUFAT : Mais bien sûr, il y avait toujours des risques sur les changes ! Dans le monde commercial ...

M. MEDAN : C'est un pari !

M. RUFAT : Dans le monde commercial, les échanges sont protégés et assurés. Les banques ont fait ces assurances sur ces contrats et le risque, au lieu de le faire porter sur les contrats commerciaux, ils l'ont fait porter sur les collectivités. Et vous le savez très bien.

M. le Maire : Le risque, M. Rufat, on a pris ce risque, et globalement en prenant les vingt emprunts qu'on a, on a gagné. Mais on n'a pas gagné sur le franc suisse, c'est vrai, oui.

M. RUFAT : Vous n'auriez pas dû faire ça.

M. le Maire : C'est votre avis, mais vous, à l'époque, vous ne vouliez prendre aucun risque, et en ne prenant aucun risque, comme l'a bien dit Pierre Médan, on aurait payé davantage. C'est tout !

M. RUFAT : Monsieur, vous avez des archives comme moi, vous pourrez aller vérifier.

M. le Maire : L'emprunt Dollar/Yen par exemple a remplacé des emprunts qu'on avait à taux fixes précédemment qui étaient à 5%. Là il va être à 3%, on a gagné 2%, sauf pendant six mois effectivement. Mais pendant le reste du temps, on a gagné largement.

M. RUFAT : Alors pourquoi vous ne profitez pas de cette occasion pour tous les liquider ?

M. le Maire : On ne peut pas gagner sur tout. On ne peut pas gagner sur tout, mais on a gagné sur 19 et perdu sur 1. Vous ne voyez que ce 1 là ! Et vous voulez persuader le peuple qu'on a mal géré nos affaires. On a gagné 15 M€ d'économies de charges financières pendant 12 ans. Et avec ça, on a payé Vasarely !

M. RUFAT : Monsieur le Maire, votre calcul est biaisé.

M. le Maire : Mais non !

M. RUFAT : Je reprends ma question : vous avez l'occasion de tout solder, pourquoi vous ne le faites pas ?

M. le Maire : Parce que ça ne sert à rien ! Ils ne présentent aucun risque, les autres prêts, aucun risque ! Et personne ne nous demande de le faire en plus. Ils ne présentent aucun risque ! Le risque que l'EURIBOR passe au-dessus de 7%, vous imaginez un peu ? Actuellement il est à 0 et quelque chose et il passerait à 7 ? C'est impossible ! On ne va quand même pas solder un prêt comme celui-là !

M. RUFAT : Les autres vont vous coûter de l'argent.

M. le Maire : Mais non, ils ne coûtent rien.

M. RUFAT : La renégociation vous coûte de l'argent.

M. le Maire : Oui, la renégociation coûte de l'argent. Il faut payer l'Indemnité de remboursement anticipé même si le prêt ne présente aucun risque. On ne va quand même pas payer une indemnité quand il n'y a aucun risque, ce serait absurde !

M. RUFAT : Et alors pourquoi le Dollar/Yen ?

M. le Maire : Parce que la banque l'a demandé. C'est tout. Elle l'a demandé.

M. RUFAT : Et pourquoi vous ne dites pas non ?

M. le Maire : Parce que ça ne nous coûte rien. On payait jusqu'à présent 3%, non 2,98, sur le Dollar/Yen, et là on paiera moins de 3,25, c'est-à-dire pas loin de 3 aussi, sur le nouveau prêt qui, lui, sera à taux fixe.

M. RUFAT : C'est marqué 3,25 ...

M. le Maire : Oui mais ça, c'est le taux maximal. On sera à moins de 3.

M. RUFAT : On ne peut pas discuter sur des délibérations comme ça !

M. le Maire : Non, je vais vous rassurer M. Rufat : Sur le franc suisse effectivement on paie une lourde indemnité, c'est vrai et l'Etat paie la moitié...

M. RUFAT : C'est ingérable

M. le Maire : Sur le Dollar/Yen, l'indemnité de 1 M€ est compensée par le taux de refinancement qui est très bas ... Ecoutez-moi, je vous explique les choses ! Sur le Dollar/Yen, on paie 1,2 M€ d'indemnité de remboursement anticipé, mais elle est compensée par le taux de refinancement qui, lui, est à 1,10%. C'est comme ça qu'on arrive à tenir le taux, parce que nous réempruntons à un niveau tel que l'indemnité est payée par la différence de taux.

M. RUFAT : Je pense, Monsieur le Maire, qu'il y aurait eu besoin d'une réunion, que ces chiffres-là auraient pu être présentés...

M. le Maire : D'accord.

M. RUFAT : Et avec des simulations, parce qu'il y a eu trois taux différents en une semaine ! Vous pouvez très bien envoyer des tableaux, j'ai obtenu des services les autres années des tableaux sur l'évolution et les risques qui étaient pris, donc vous auriez pu le faire et je pense que là-dessus, la transparence n'est pas complète comme vous dites, et je maintiens...

M. MEDAN : Vous avez reçu un message, un e-mail qui indiquait...

M. RUFAT : Après avoir relancé, oui.

M. MEDAN : Peut-être, mais vous l'avez quand même reçu, il était très long, très précis et il indiquait les valeurs nouvelles qui n'étaient pas dans le document mais que nous vous donnons maintenant oralement ; et ces valeurs que nous donnons à l'assemblée oralement, vous les connaissez grâce à ce mail. Donc vous avez exactement le même niveau d'information que nous, ce qui est quand même une bonne chose, le seul petit delta, c'est qu'on vous dit, mais nous l'ignorons aussi, que les conditions peuvent encore s'améliorer ; et jusqu'à ce que le processus aille au bout, on peut encore avoir des petits deltas, et vous le saurez quand on signera l'acte définitif.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, on votera pour. On était contre ces emprunts, vous en sortez, on votera pour.

M. le Maire : Très bien, merci.

M. RUFAT : C'est comme tout à l'heure, si vous faites des choses bien, on le dit, si on pense qu'elles pourraient être mieux, on le dit aussi. On pensait que ces emprunts étaient mauvais, vous avez l'occasion de profiter d'une situation pour sortir de ces emprunts, très bien, mais je pense que vous auriez dû aller au-delà du simple emprunt qui était ici.

M. LE BOURHIS : Je veux simplement dire qu'effectivement sur le principe vous étiez contre, si je comprends bien, mais là, étant donné la situation, vous pensez que c'est une bonne décision de sortir de cet emprunt. C'est ce que je comprends.

M. le Maire : Oui. On avait une ouverture pour en sortir, on l'utilise,

Mme HAGEL: Grâce à l'Etat.

M. le Maire : Grâce à l'Etat, oui, grâce à l'Etat pour une fois effectivement, oui, donc on l'utilise, on en sort et on aura ainsi un endettement qui sera beaucoup moins cher qu'aujourd'hui, on sera à 2,20% de taux moyen, enregistrez ça bien, 2,20% de taux moyen sur l'endettement et un endettement presque totalement sécurisé. Donc c'est une bonne opération ! Je pense que M. Rufat, maintenant qu'il a bien compris, admet que c'est une bonne opération.

On passe au vote ?

Mme DELPECH : Je souhaite intervenir sur le fond très rapidement et je pense que tout le monde sera d'accord : Non seulement l'Etat a dépensé pour soutenir les banques en 2008 mais il dépense encore avec ce fonds de soutien. Quant à ces emprunts dont on parle qui ont mis en difficultés nombre de communes, si elles avaient pu s'appuyer à la place de DEXIA sur un véritable pôle financier public pour soutenir les investissements du service public, en prêtant à taux fixe et à taux bas, les collectivités locales auraient pu se dégager du système bancaire, un système pour qui l'argent doit rapporter de l'argent et non servir l'intérêt général.

M. le Maire : Merci Madame Delpech, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité, je vous remercie.

5 - Tarification des activités soumises au taux d'effort : détermination des tarifs des séjours de vacances à l'étranger – Modificatif.

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je propose de partir en vacances, sur un sujet un petit peu plus léger, et de voter sur la modification des tarifs de séjours de vacances à l'étranger.

Mme CHARRIER : Eh oui, ça va encore être l'occasion d'une différence entre nous et d'une caricature, je vois ça d'ici, j'imagine très bien. Nous avons très bien compris l'objectif poursuivi qui est d'élargir l'offre des séjours afin de les rendre plus attractifs pour nos jeunes. Là-dessus, pas de problème, on est tout à fait d'accord. Vous proposez aux jeunes un séjour à New-York, j'allais dire pourquoi pas ? Mais pour ce séjour, il n'y a qu'un seul tarif : 1.300 €. Donc pour ce séjour à New-York, qui est un séjour qui pourrait être très positif, il n'y a pas le taux d'effort. Et le fait qu'il n'y ait pas le taux d'effort et qu'il n'y ait qu'un seul tarif fait que ce séjour n'est pas accessible pour les familles en difficultés. Et c'est là qu'il va y avoir la différence entre nous. C'est que la ville finance, participe au financement de ce voyage puisque ce voyage en fait coûte 2.090 € ; donc la ville fait un effort pour permettre ce voyage. Nous sommes d'accord pour que la ville fasse un effort, mais nous aurions préféré que cet effort soit fait au service des personnes qui justement ne vont pas découvrir le monde par elles-mêmes, ne peuvent pas découvrir le monde par leur famille ou bien tout seuls parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Là, qu'est-ce que vous faites ? Vous donnez la possibilité à des jeunes qui pourraient très bien faire le voyage seuls, qui l'ont fait déjà même

parfois, et qui profiteront de cette opportunité. Par contre vous la fermez à ceux qui n'ont pas les moyens de le faire. Alors c'est la raison pour laquelle ce voyage étant réservé seulement à des jeunes qui ont les moyens, j'allais dire, nous voterons contre. Alors n'allez pas dire après que nous votons contre un voyage à New-York ! Parce que c'est ce qui va se passer, bien sûr. Nous ne votons pas contre le voyage à New-York, nous votons contre le fait que ce voyage à New-York ne soit pas justement donné à ceux qui ne pourraient pas le faire sans nous. Merci.

M. le Maire : D'abord Mme Delpech et ensuite M. Passeron.

Mme DELPECH : Vraiment je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Marité Charrier. Sur le tarif maximum pour les autres séjours, moi je voudrais aussi intervenir là-dessus parce que comment ça se justifie, un tarif maximum ? Je pense que M. Rufat a raison, il faut revoir cette histoire de taux d'effort parce que ce tarif maximum, ce n'est pas le coût réel de la dépense par la ville, elle finance encore au-delà. Dans le cas présent cela veut dire qu'au-delà de 4.500 € de ressources, les familles paient moins en proportion que celles qui sont soumises au taux d'effort. Et ça, ce n'est pas juste, donc je ...

M. le Maire : Ce n'est pas juste mais c'est comme ça dans toutes les villes. Toutes les villes ont un maximum.

Mme DELPECH : On peut changer.

M. le Maire : La loi oblige à fixer le maximum au plus haut au niveau du coût de revient, mais toutes les villes mettent un maximum en-dessous. Et d'ailleurs la FCPE à l'époque a trouvé qu'il était vraiment trop haut, le maximum. Ils ont voulu l'abaisser.

Mme DELPECH : Ecoutez, moi j'ai calculé, une famille qui a des revenus de 1.200 €, ça fait 26% de son revenu, et pour celle qui a 6.000 €, ça lui fait 16%. Donc ce n'est pas juste.

M. le Maire : Et si elle avait 10.000 €, ce pourcentage serait encore plus bas. Oui, mais c'est la règle du maximum. Toutes les villes font ça, même Bagneux.

Mme DELPECH : On peut changer.

M. le Maire : A part la ville de Paris qui a effectivement fixé son maximum pour la restauration scolaire à un niveau qui était supérieur au prix de revient, pour les plus riches bien sûr, il y a plus de riches à Paris, plus qu'à Antony, le préfet l'a obligée à baisser son maximum. Mais effectivement la plupart des villes mettent un maximum autour de 75 à 80% du prix et les familles trouvent que c'est beaucoup trop cher. Et les fédérations de parents d'élèves aussi. Il faudrait le leur dire. Moi je suis prêt à le faire, si c'est vous qui le soutenez, vous direz que vous êtes d'accord. Vous direz à la FCPE de ne pas protester.

M. RUFAT : Sur la partie haute de la courbe, sur le tarif maximum, c'est un endroit où il n'y pas trop de seuil et d'effet seuil, c'est dans la partie basse qu'il y en a. Comme on augmente du taux d'inflation la valeur minimum, le seuil minimum...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Mais si, on a augmenté, on était à 974, on est à 1.071. Aujourd'hui, si le revenu mensuel est à 1.071 €, on paie 200 € pour le tarif à l'étranger en Europe, si on a 1.072 €, donc si on passe 1€, on paie 280 €!

M. le Maire : Oui, c'est ça.

M. RUFAT : Je pense, je l'ai dit tout à l'heure : Quand on a un seuil qui passe de 200 à 280 € au plus bas, c'est inadmissible et c'est pour ça que cette grille doit être revue. Je n'irai pas plus loin.

M. PASSERON : Je vais répondre d'abord sur le séjour à New-York. On a fait ce choix de ne pas pratiquer le taux d'effort parce que c'est un budget qui est conséquent pour la mairie et donc pour la ville, et on souhaitait l'équilibrer. On a pris un tarif qui était relativement bas, 1.300 €.

Pour information on est à 30% moins cher que la plupart des organismes privés comme Telligo et puis d'autres villes. Donc on a préféré prendre un tarif qui nous semblait le plus correct, on perdra le moins d'argent possible, et qui soit le plus accessible pour tout le monde. Parce que les familles qui n'ont pas forcément les moyens ont des aides, la CAF, les chèques vacances, etc, donc ça réduit considérablement le tarif. C'est un choix. C'est un budget plus conséquent et on a souhaité maîtriser ce budget en proposant le tarif qui nous semblait le plus bas possible, tout simplement.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.)

6 - Travaux de réhabilitation et de rénovation de l'établissement Petite Enfance La Comptine sis 15 avenue de la Fontaine Mouton – Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - Adoption de la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine dans le cadre du versement de la prestation de service unique pour la nouvelle structure petite enfance Coquelicots.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II – URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

8 - Transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris - Accord de la ville d'Antony pour l'achèvement de la procédure de modification du PLU en cours.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Ça y est, nous y sommes ! La réforme territoriale mise en place par le Gouvernement dépossède bien les communes de leurs principales compétences : urbanisme, politique de la ville, aménagement des territoires, environnement, logement, aménagement et développement économique, action sociale. La délibération soumise au vote de ce conseil en est le premier acte. Désormais l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre ville relèvera donc de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et non plus de ce conseil. On ne peut que le regretter et le condamner car s'il y a bien un sujet qui impacte directement sur la durée le quotidien et la vie des habitants d'une ville, c'est bien l'urbanisme.

M. le Maire : Merci Monsieur Meunier. Qui d'autre ? Madame Hagel.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire. Mais non, Monsieur Meunier, non, il n'a pas du tout compris ! De fait, rien ne change ! Rien ne change ! D'ailleurs la charte élaborée par les maires des villes du territoire est très claire. Alors ce sont les maires du territoire, ce ne sont pas les élus, la charte est très claire : de toute façon, tout ce qui se fera au territoire sera décidé par le maire de la ville concernée. Je dis bien le maire, ça ne passera bien évidemment pas en conseil municipal. Que ce soit le PLU, la décision de construire, on espère bien le théâtre, malheureusement pas à l'endroit qu'on voulait, mais toutes ces choses-là, c'est Monsieur le Maire qui décidera ! Et le PLU sera élaboré par les services de la ville comme d'habitude.

M. le Maire : Mais vous préféreriez quoi ? Vous devriez être contente.

Mme HAGEL : C'est pour dire qu'on fait un drame de cette situation alors que finalement, pour l'instant, je ne vois aucun changement.

M. le Maire : Donc ça va ?

Mme DELPECH : Je ne suis pas d'accord. Je pense que concentrer les pouvoirs et éloigner les citoyens des décisions, ce n'est pas de la démocratie, donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

9 - Résidence Grand Parc à la Croix-de-Berny à Antony :

- **Rétrocession à la ville des voiries et espaces internes**
- **Modification du prix dans le cadre de l'acquisition en VEFA par la ville d'un local à usage de crèche**

(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Je vais me répéter, je vais me faire disputer par M. Serin parce que je vais répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises mais tant pis, je le ferai jusqu'au bout : Quand est-ce que vous municipalisez les voiries de Guillebaud, Lavoisier et d'une partie du Grand Ensemble ? A chaque fois on me dit oui, oui, oui, après on me dit...

M. le Maire : Il n'y a plus de sous !

M. FEUILLADE : Non mais 1 € comme là !

M. le Maire : Il faut entretenir après !

M. FEUILLADE : Mais à chaque fois on me dit oui, après je vois avec les services, on me dit c'est très compliqué ! Moi j'ai une proposition à faire puisque ça a l'air d'être très compliqué : en attendant de décomplexifier, de trouver ou passent les tuyaux et tout ça, vous voyez avec Antony Habitat, vous passez une convention et puis vous provisionnez une partie des dépenses qui sont faites par les habitants puisque ce sont eux qui

paient l'électricité, l'entretien, la voirie, les espaces verts, et puis dans un premier temps, on règle ! Voilà, c'est une solution ! Ce n'est pas normal. Ecoutez, les gens de Guillebaud paient l'éclairage extérieur de l'école, ce n'est quand même pas normal !

M. le Maire : De l'école, il me semble que non.

M. FEUILLADE : Je vais vous dire comment ils s'en sont aperçu, ils m'ont téléphoné, il y avait une panne d'électricité, donc tous les machins étaient éteints, d'un seul coup les gens, on leur remet l'électricité, tout s'allume même ceux de l'école. Ils ont dit : c'est les nôtres ! Ils ont raison.

M. le Maire : Bon, d'accord. De toute façon, on va regarder ça. On a déjà pris la rue Pierre Cot.

M. FEUILLADE : Ah, dans l'état où elle est ! Elle est totalement défoncée partout !

M. le Maire : M. Martin, c'est vrai ça ? M. Legrand n'est pas là, il aurait été horrifié d'entendre cela !

Il y a deux votes : un premier sur la rétrocession et la deuxième sur le prix de la crèche.

(Vote à main levée sur la rétrocession : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée sur le prix de la crèche : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10 - Cession par la ville à Antony Habitat d'un bien situé 45 rue Emile Levêque.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : A lire la délibération, on pourrait croire tout d'un coup à la soudaine générosité de la mairie ; mais quand on y regarde d'un petit peu plus près, on est loin du compte. Certes vous vendez au-dessous du prix des Domaines, environ moins 30 %, et ce n'est pas la première fois

que ça arrive dans la ville, il n'y a qu'à se référer à la dernière réunion du conseil municipal où l'on vendait un terrain à - 10% à un industriel ou je ne sais plus, une société quelconque proche de vos amis...

M. le Maire : Laquelle ? Quels amis ?

M. FEUILLADE : Proche de vos amis, vous savez bien...

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Loin du compte. Pour sa part l'Etat, lui, cède ses terrains à - 70%. Ainsi pour une surface 5 fois supérieure, l'Etat vend à Antony Habitat pour la somme de 175.000 €. Nous, c'est 186.000, c'est ça ?

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, on vous a connu il n'y a pas si longtemps beaucoup plus généreux quand vous aviez fait un cadeau de 2 M€ à Pitch Promotion pour construire des logements privés à Pajeaud ! Monsieur le Maire, faut-il rappeler que ces-dits logements qui vont être construits dans cette rue seront construits en contrepartie des démolitions prévues dans le quartier du Noyer Doré, c'est-à-dire la Tour 6 et l'Estérel. Notre proposition est qu'au minimum la ville s'aligne sur la proposition de l'Etat, c'est-à-dire qu'elle fasse les terrains à - 70%, voire même puisqu'il s'agit d'une opération portée par la ville, poussée par la ville, que vous transfériez cette propriété à l'euro symbolique. Merci.

M. le Maire : Alors mon cher M. Feuillade, ce terrain, nous l'avons acheté à l'Etat il y a dix ans. L'Etat ne nous a pas fait de cadeau, il a fait payer 186.000 €. Vous voulez qu'on subventionne Antony Habitat ? Eh bien non, franchement, après ce que nous avons dit tout à l'heure sur la ponction que l'Etat fait sur nos finances, on ne va quand même pas en plus gaspiller l'argent des contribuables Antoniens !

M. FEUILLADE : Mais non ! Ne tournez pas les choses à l'envers ! Vous vous êtes posé moins de questions quand vous avez filé les 2 millions à Pitch Promotion quand même !

M. le Maire : Mais non ! Pas du tout !

M. FEUILLADE : Mais si, vous vous êtes moins posé de questions ! Là il s'agit d'un terrain dont vous n'avez pas l'utilité et pour faire du logement social à Antony. Franchement, l'Etat, lui, rétrocède à - 70 %, au minimum vous pourriez faire la même chose !

M. le Maire : C'est de l'argent qu'on lui a donné, qu'il a pris sur nos ressources.

M. FEUILLADE : Mais bien sûr, mais Pitch ne vous avait rien pris. Pitch ne vous avait rien pris, vous lui avez donné 2 millions !

M. SERIN : Non, on ne lui a pas donné 2 M€ !

M. FEUILLADE : Si, vous lui avez donné deux millions !

M. le Maire : Non ! Ils avaient acheté le terrain 25 millions ! Et ce prix a été ramené à 23 millions à cause de la crise qui fait baisser le prix des logements.

M. FEUILLADE : Vous lui avez bien donné 2 millions.

M. le Maire : M. Martin va vous répondre.

M. FEUILLADE : Mais il m'a déjà répondu !

M. MARTIN : Monsieur Feuillade, une précision parce qu'en fin de compte, on mélange un peu les choses : ce terrain, nous l'avons acheté. Or l'Etat, lui, il ne l'a pas acheté, donc tout le problème est là. C'était les terrains de l'autoroute, donc ça ne lui a rien coûté ! Et donc il s'est encore une fois de plus enrichi, enrichi sur le dos de la ville. Voilà une précision.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

III - PERSONNEL

11 - Modification du tableau des effectifs et fixation d'un taux de rémunération.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Vous remarquerez que ce sont des avancements et des réussites aux concours.

Mme DELPECH : Pourquoi est-ce que vous appliquez le SMIC horaire et pas la grille indiciaire du poste qui est occupé par le vacataire ?

M. SERIN : Alors là, vous me posez une colle ! Je vais me renseigner et je vais vous répondre tout de suite après.

M. le Maire : Alors on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - Création des emplois nécessaires pour assurer des besoins liés à l'accroissement d'activité temporaire ou saisonnier.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Alors comme l'année dernière pour les emplois temporaires, vous avez un volume d'heures et c'est sur lequel on vous demande de voter. C'est le même nombre que l'année dernière.

Mme DELPECH : vous souhaitez recruter 27 personnels contractuels, pour certains sur des durées supérieures à 3 ans, peut-on encore parler d'activité temporaire ou saisonnière ? Et sur quel type de contrat sont-ils embauchés ?

M. SERIN : C'est un droit de tirage, ce sont des renforts.

Mme DELPECH : Sur trois ans ?

M. le Maire : Oui, c'est tous les ans comme ça !

M. SERIN : L'année dernière, vous ne m'avez pas posé de question.

M. le Maire : C'est comme ça depuis vingt ans.

M. SERIN : Cela fait vingt ans, Madame ! Ça a toujours été comme ça, et c'est dans toutes les collectivités. C'est un droit de tirage, c'est-à-dire

qu'on ne va pas tous les utiliser, mais on se garde le droit de pouvoir en utiliser, et c'est rare d'ailleurs qu'on utilise la totalité.

Mme DELPECH : Le problème, c'est que c'est de plus en plus fréquent et que l'on a de plus en plus de contractuels.

M. SERIN : Non Madame, ce n'est pas plus fréquent puisque je vous dis que c'est la même chose que l'année dernière, et je ne peux même pas vous dire si on en aura autant que l'année dernière. On peut voter ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - Dérogation au plafond de 25 heures supplémentaires par mois pour les agents de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est la dérogation au plafond des 25 heures puisque nous avons fait l'application stricte des 25 heures et nous avons droit à une dérogation pour les élections et pour les périodes d'astreintes et de permanences.

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur une conséquence de ce plafond d'heures supplémentaires de 25 heures. Une conséquence de cette réduction est importante parce qu'elle concerne les associations, j'explique : C'est celle des chauffeurs de cars. Jusqu'ici, pour les associations qui le demandaient, vous accordiez le prêt d'un car pour une sortie, une sortie annuelle qui permettait aux adhérents de vivre ensemble une journée et de découvrir un espace soit naturel soit culturel. Tout cela est tout à fait positif. Depuis janvier, vous avez totalement supprimé cette aide matérielle. Certaines associations dont les membres le peuvent pourront réserver, louer, faire la location de cars dans des sociétés privées. Mais ce n'est pas le cas de toutes. Certaines

associations ne vont pas pouvoir le faire. Et je pense en particulier à certaines associations du quartier du Noyer Doré pour lesquelles ces voyages sont attendus, je vous assure c'est vrai, sont attendus d'un an sur l'autre comme des bonheurs à nul autre pareil.

Alors j'en ai parlé avec vous, Monsieur le Maire, et vous m'aviez dit que vous compenseriez avec les subventions. Les subventions, nous ne les avons pas maintenant, je pense que nous les aurons lors du prochain conseil. Je voulais simplement vous dire : j'espère que la hausse des subventions correspondra et que vous ne nous décevrez pas. Merci.

M. le Maire : Madame Léon, avez-vous une réponse ?

Mme LEON : Je n'ai pas encore l'enveloppe globale que l'on pourrait avoir, et puis c'est vrai aussi que les associations ne l'ont pas forcément demandé lors de leurs demandes de subventions puisqu'on ne savait pas encore tout cela. Donc aujourd'hui, je ne sais pas quelles associations, quels sont leurs projets, quelles sont éventuellement leurs demandes ... et puis j'ai bien peur que si on le leur demande, ils vont tous nous demander un car et qu'ils n'en auront pas forcément besoin ... Ce n'est pas évident, effectivement, c'est un changement de dernière minute.

M. le Maire : Pour ce qui est des associations de la politique de la ville, elles dépendent d'un budget qui est quand même suffisamment approvisionné. Donc elles n'ont pas de risques...

Mme CHARRIER : Non, pas toutes. Pas toutes, enfin je ne peux pas citer d'associations mais je pense aux Femmes Relais, pas de souci, mais par exemple Bien Vivre Ensemble...

M. le Maire : Il n'y aura pas de souci non plus.

Mme CHARRIER : Il n'y aura pas de souci non plus ? Eh bien merci Monsieur le Maire

M. FEUILLADE : J'ai sur cette délibération une question de fond : je suis particulièrement réservé parce que hormis les élections, on peut le comprendre, demander aux agents de permanence ou d'astreinte

d'effectuer des heures supplémentaires au-delà de 25 heures supplémentaires réglementaires, cela signifie qu'en moyenne ces gens auront déjà fait 40 à 42 heures, je trouve que ça fait beaucoup !

M. le Maire : On leur dira.

M. FEUILLADE : Mais vous pouvez le leur dire ! C'est mon opinion, mon opinion personnelle. Et vous nous dites que cette disposition est dérogatoire, moi je me méfie de ces dispositions dérogatoires. Je me souviens, et vous aussi certainement, qu'on a commencé par dire pour le travail du dimanche : quatre dimanches par an, à titre dérogatoire ; aujourd'hui on est à douze à titre dérogatoire, et par endroit c'est généralisé ! Je me méfie de ce genre de pratiques dérogatoires qui constituent en vérité... ça devient une règle ...

M. SERIN : Monsieur Feuillade, vous pouvez compter sur moi pour qu'il n'y ait pas trop de dérives.

M. FEUILLADE : Cela devient une règle. Oui, je sais bien qu'on peut te faire confiance mais je dis : attention, surtout quand on parle de cars, de chauffeurs de cars ! Quand un chauffeur de car a fait déjà 40, 42 heures, eh bien je trouve que c'est peut-être un peu risqué.

M. SERIN : Non, c'est surtout pour le déneigement ou pour des opérations particulières.

M. FEUILLADE : Mais je pense qu'à un moment donné, quand on a travaillé 40 à 42 heures, c'est largement suffisant.

Mme DELPECH : Est-ce que ce n'est pas plutôt l'occasion de recruter des agents à temps partiel ou des vacataires ?

M. le Maire : Non.

Mme HAGEL : Non mais attendez, depuis tout à l'heure vous n'arrêtez pas de nous dire que vous avez limité le budget des charges salariales, enfin des charges, c'est le terme que vous employez, alors qu'on a des équipements nouveaux qui ont demandé du personnel comme la crèche... il a bien fallu du personnel supplémentaire ?

M. le Maire : Oui.

Mme HAGEL : Donc ça veut dire que vous avez dû déployer votre personnel autrement,

M. le Maire : Eh oui, oui.

Mme HAGEL : Redéployer. Redéployer, ça veut dire quoi ? Ca veut dire qu'on a pris du personnel à un endroit pour le mettre ailleurs.

M. le Maire : Oui, exactement. C'est le B-A-BA de la gestion.

Mme HAGEL : Et là on voit le résultat ! Vous êtes obligés d'employer des contractuels, des vacataires et de faire faire des heures supplémentaires.

M. le Maire : Non, justement on n'en fait plus. On en faisait, on n'en fait plus. Ne vous faites pas de soucis là-dessus. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

IV - ÉDUCATION

14 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la Bourse aux projets pour l'année 2016.

(Rapporteur : Mme Françoise QUINZIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - AFFAIRES DIVERSES

15 - Adoption d'une convention de gestion urbaine de proximité à passer avec l'Etat et Antony Habitat dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

(Rapporteur : M. Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Un travail important a été fait dans le cadre de la mise en place de cette convention de gestion urbaine de proximité. Plusieurs axes nous semblent prioritaires : La mise en cohérence des différents

acteurs afin d'éviter la déperdition des actions, la mise en place d'outils d'évaluation, la maîtrise des charges et les économies d'énergie capitales pour les locataires, et enfin l'implication des habitants du quartier dans ce qui peut améliorer leur vie quotidienne.

Nous avons porté une attention particulière à la synthèse du dispositif « Diagnostic en Marchant ». Cette démarche présente plusieurs avantages : celui de faire appréhender réellement aux élus et aux personnels municipaux ce qui laisse encore à désirer dans les remèdes et actions à apporter, et d'autre part, elle permet aux habitants du quartier de voir que les services viennent à eux et s'intéressent à ce qui fait leur vie quotidienne, ce qui est utile pour leur implication dans la vie de la cité. Nous avons noté, je signale même que c'est page 12, qu'un diagnostic annuel en marchant serait réalisé et nous trouvons cela très bien, et nous sommes même partants pour l'accompagner.

Dans cette synthèse, on voit apparaître la nécessité de renforcer la participation des habitants à cette démarche. C'est plus facile à dire qu'à faire mais il faut s'en donner les moyens car c'est indispensable.

M. le Maire : Merci Madame Charrier. Monsieur Meunier ?

M. MEUNIER : Oui bien sûr, on ne peut qu'approuver les neuf thèmes mentionnés pages 4 et 6 de la convention de gestion urbaine de proximité et amenés à être développés dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. Le problème qui se pose avec cette convention, et vous le mentionnez en page 3, c'est qu'elle est liée à la future convention de mixité sociale et qu'elle doit s'inscrire dans le dynamisme d'une conférence intercommunale du logement.

En ce qui concerne la future convention de mixité sociale, permettez-moi d'exprimer un certain nombre de réserves quant à certains de ses objectifs :

- Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier la mixité sociale, c'est la porte ouverte à une augmentation des loyers pour les futurs locataires sous prétexte de mixité sociale.
- Permettre l'accès social à la propriété pour favoriser la mixité sociale, pourquoi pas ? Mais à condition que cela ne se fasse pas au détriment du logement social.
- Moderniser et piloter à la bonne échelle la politique d'attribution. Quelle est la bonne échelle ? Je crains bien que celle envisagée implicitement soit celle du territoire et non celle de la commune.
- La loi NOTRe prévoit à compter du 1er janvier 2018 le rattachement des offices municipaux des villes à un établissement public territorial : c'est une mesure contestée par l'ensemble des maires quelle que soit leur couleur politique.

En ce qui concerne la Conférence intercommunale du logement, c'est pour l'instant bien vague, ce que vous reconnaissez dans la mesure où le territoire est naissant. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

16 - Adoption d'une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec l'Etat et Antony Habitat dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

(Rapporteur : M. Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - Demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'un centre social et culturel à Antony.

(Rapporteur : M. Pascal COLIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Pour la création de ce centre socioculturel, un travail d'analyse et de réflexion important a été fait par le service...

M. le Maire : Par les élus aussi.

Mme CHARRIER : Par les élus, oui mais pas nous.

M. le Maire : Oui mais il y a d'autres élus que vous.

Mme CHARRIER : Oui, bien sûr. De la lecture du document qui nous a été confié lors de la dernière commission, c'est-à-dire il y a très peu de jours, un gros document, nous avons eu peu de temps mais nous l'avons quand même travaillé, nous mettons en évidence les points qui nous semblent les plus importants :

Tout d'abord dans la définition de ce que sera ce centre social et culturel : Ce centre est voulu comme un équipement à vocation communale -M. Colin vient d'ailleurs de bien nous expliquer qu'il s'agissait d'une préparation et d'un retour vers le droit commun- et non d'un espace réservé aux habitants du quartier comme l'est actuellement l'espace du Noyer Doré. Cette ouverture à tous les Antoniens a pour but de favoriser les échanges et la mixité sociale. Dans ses objectifs, le centre social et culturel doit être ouvert à tous, sans discrimination. Il proposera des actions, et là je cite le texte « ouvertes à tous, pour tous, et par tous ». Il doit donc associer les habitants et assurer leur participation progressive à la prise en charge du centre.

Le centre social et culturel doit assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la commune, développer une réelle vie démocratique ouverte à toutes les catégories de la population concernée. Les habitants doivent y avoir un rôle déterminant. Nous saluons cette

dynamique de changement mais resterons vigilants à ce que les habitants y prennent vraiment une place d'acteurs afin qu'ils participent activement au développement de ce centre. La première année est une année de lancement. Pour que ce projet puisse tenir les promesses qu'il comporte, quelques questions subsistent :

Tout d'abord la question des locaux. Les locaux du centre social du Noyer Doré s'y prêtent-ils ? Sont-ils assez conviviaux ? On peut faire des travaux, on peut envisager des choses pour améliorer la convivialité sans pour autant changer l'endroit. L'absence d'ascenseur, j'en ai déjà parlé lors de conseils municipaux précédents, rend l'accès aux derniers étages difficile pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite. Le centre de surcroît manque de salles, il est souvent difficile d'en trouver une, les associations s'y succèdent. Et là on note bien dans le rapport d'ailleurs qu'il y a des points qui sont à éclaircir. Cela, c'est pour les locaux.

Pour ce qui est du personnel, il va être nécessaire de former les professionnels actuellement en poste car leur tâche sera une tâche différente. Avec l'extension à l'ensemble de la commune, et donc l'augmentation des publics concernés, il va être nécessaire d'accroître les moyens, et donc le financement. Le centre aura certes des subventions de la CAF, du Conseil départemental, mais êtes-vous prêt Monsieur le Maire à augmenter votre participation à son fonctionnement ?

M. COLIN : D'abord je note avec satisfaction l'intérêt que vous portez sur ce dossier. Sur la question des locaux, je crois que cette question, comme me disait ma collègue Sophie Sansy, a été abordée en commission, donc vous avez déjà eu des éléments précis, je crois que là on est vraiment dans une dynamique d'action, je crois que tout ce qui concerne effectivement la démocratie participative, vous y êtes vigilants, mais vous pouvez être certains que nous le serons également.

En termes de moyens et de formation des personnels, l'adhésion, notamment, c'est la délibération suivante, l'adhésion à la Fédération des Centres Sociaux, c'est aussi une façon de faire changer les cultures, de mutualiser les compétences.

Je crois qu'il faut se dire une chose : la politique de la ville est importante sur le territoire, elle est liée à un quartier, les financements vont disparaître, et le souci qui est le nôtre, c'est que ce soit sur l'ensemble du territoire. Et là c'est un changement de culture en tant que tel. On ne peut pas non plus faire toujours plus en moyens financiers parce que nous sommes redevables et comptables de ces moyens, surtout à une période où l'Etat nous reprend quelques moyens, ce qui ne vous a pas échappé, mais par contre, la politique que nous menons avec le CCAS ou la politique de la ville, tend vraiment, je dirais, à avoir la meilleure gestion possible pour apporter les meilleurs services possible. C'est vraiment la démarche qui nous anime et la logique dans laquelle nous sommes aujourd'hui va permettre de faire bouger les lignes.

Mme HAGEL : Les quatre délibérations que nous travaillons actuellement, c'est-à-dire les trois précédentes et la prochaine sont des délibérations extrêmement importantes et je regrette que l'on ne puisse pas prendre le temps, parce que ce n'est pas le moment, pour approfondir et je voudrais remercier les élus en charge de la commission Prévention parce que les apports et les débats sont intéressants et on a vraiment le sentiment qu'on peut travailler ensemble dans l'intérêt des Antoniens.

M. le Maire : Merci Madame Hagel. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - Adhésion de la ville à la Fédération des centres sociaux et socioculturels des Hauts de Seine.

(Rapporteur : M. Pascal COLIN)

M. COLIN : Je me félicite d'abord du vote unanime du conseil sur la délibération précédente.

(Lecture du rapport de présentation.)

Ce que je voulais dire aussi, c'est que l'adhésion à cette fédération va nous permettre de disposer de moyens techniques. Vous savez qu'aujourd'hui gérer un centre social, c'est être en permanence à la recherche de subventions, alors pour les caisses de maladie, vieillesse, etc... C'est une technicité énorme puisque les financements ne sont pas toujours pérennes. Il faut trouver des moyens et il est extrêmement important d'être dans une tête de réseau pour bénéficier de toutes les informations qui permettent justement de trouver les moyens financiers nécessaires aux actions engagées.

Mme CHARRIER : Ne pas être isolés lors de la création d'une structure, et par la suite même lors de son suivi, permet de gagner du temps en s'enrichissant de l'expérience et des compétences des autres, de diversifier le regard porté sur les actions et les problèmes rencontrés. Elle permettra aussi au centre, M. Colin vient d'ailleurs de l'expliquer bien dans le détail, de bénéficier d'une aide technique dans plusieurs domaines. C'est donc une source de progrès et nous sommes favorables à cette adhésion.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Nous avons terminé l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ?

- **Questions diverses**

Mme DELPECH : A la dernière commission Sports, nous vous avons alertés, Mme Hagel et moi, sur des irrégularités concernant le personnel du club de football. Vous n'avez pas voulu nous écouter et je vous ai demandé si vous attendiez que les médias s'en emparent. C'est ce qui s'est passé. Donc les Prud'hommes sont saisis et suivent leur cours. Cependant, au vu des sommes de réparations réclamées, ma première question est : comment le club va-t-il pouvoir payer ? Cela met-il en danger son existence ?

Ma deuxième question concerne les doutes sur la gestion de l'argent du club puisqu'une plainte a été déposée auprès du Procureur. En 2014 la municipalité a versé 142.600 € de subvention et l'Etat 21.376 € au titre des emplois jeunes. Ce qui fait presque 164.000 €, une somme qui oblige à faire appel à un commissaire aux comptes, au-delà d'ailleurs de 153.000 € d'aide publique. Pourquoi cela n'est-il pas fait puisque c'est la loi, ce qui aurait coupé court à toutes les rumeurs et surtout permettrait à la municipalité d'avoir la certitude que la subvention a été correctement utilisée ?

M. le Maire : Nous avons la certitude qu'elle a été correctement utilisée. Parce qu'elle a servi, elle sert actuellement à faire fonctionner les équipes sportives qui fonctionnent très bien et qui même gagnent des matches comme jamais elles n'en ont gagnés jusqu'à présent, et donc nous, du point de vue de l'usage de nos subventions, nous n'avons absolument rien à dire. Ensuite, que le club gère d'une manière ou d'une autre, c'est son affaire, il est libre, et s'il a commis des irrégularités, il en répondra devant la justice. Donc nous, nous ne sommes pas concernés du tout. N'essayez pas de faire un amalgame.

Mme DELPECH : Mais la présence d'un commissaire aux comptes est obligatoire.

M. le Maire : Oui, eh bien écoutez, c'est l'affaire du club, et donc s'il y a une irrégularité, que la justice s'en empare. On verra bien !

Mme HAGEL : En tant que financeur, vous pouvez imposer aux clubs d'avoir un commissaire aux comptes !

M. le Maire : Ecoutez, puisque vos amis ont déposé une plainte, qu'ils y ajoutent une nouvelle plainte ! Ce sont vos amis !

Mme HAGEL : Non, ce ne sont pas du tout nos amis !

M. le Maire : Si, ce sont vos amis ! On ne dirait pas à voir votre acharnement sur le sujet, vous n'arrêtez pas de réunion en réunion d'en parler, dites-leur de déposer plainte contre ça aussi !

Mme HAGEL : Nous sommes attentifs à tout ce que les Antoniens financent.

M. le Maire : On finance les équipes de football, un point c'est tout. On ne veut pas s'occuper du reste.

Mme DELPECH : C'est l'argent des Antoniens, vous avez droit de regard.

M. le Maire : L'argent des Antoniens est bien utilisé, lui. C'est tout. Il est bien utilisé, on sait que les équipes fonctionnent et pour qu'elles fonctionnent, il faut que les entraîneurs soient payés. Ils sont payés, ils travaillent et ils réussissent.

Mme HAGEL : Quand on voit les textes des Prud'hommes, on se dit que quand même il y avait un problème ! Ce sont les prud'hommes, ce n'est pas un avocat ...

M. le Maire : Et alors ? Aux prud'hommes, les salariés gagnent toujours. C'est la structure des Prud'hommes qui veut ça.

Mme HAGEL : Sur ce que Mme Delpech vous a dit, vous n'avez pas répondu. C'est quand même une question extrêmement importante !

M. le Maire : Oui mais les Prud'hommes, ce n'est pas un critère. Le vote est toujours politique chez les Prud'hommes.

Mme HAGEL : Non mais actuellement, de ce qu'on a pu voir des sommes demandées par les Prud'hommes, on le saura en mai ou en mars...

Mme DELPECH : 200.000 € pour un salarié. Il y en a 30 concernés.

Mme HAGEL : 200.000 € pour un salarié ! Comment le club va pouvoir payer ?

M. le Maire : On verra. Le club verra. C'est son problème, nous on finance le sport, c'est tout.

Pas d'autres questions ? Madame Charrier ?

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, nous venons d'apprendre la réorganisation des services de la mairie, dont nous vous faisons l'honneur de penser qu'elle est faite à la fois dans l'intérêt des personnels et dans l'intérêt des Antoniens. Pourtant c'est avec étonnement que nous avons appris la fermeture des services suivants, je les liste parce que c'est quand même important : petite enfance, pré-accueil population, état civil, élections, affaires diverses, régie centrale, affaires scolaires, centre de loisirs, et ce le mercredi matin. Certes on peut comprendre que ces services aient besoin d'un temps de vacuité sans réception du public pour pouvoir travailler les dossiers. Mais pourquoi avoir choisi le mercredi matin ? Cette matinée-là est très utilisée par les Antoniens, beaucoup de parents ne travaillant pas ce jour pour garder leurs enfants et profitant de la matinée où ils sont à l'école pour faire leurs démarches administratives.

Antony est une grande ville, ce n'est pas un petit bourg de province, le personnel municipal est nombreux. Les Antoniens risquent de mal comprendre cette réduction du service public.

Mme ROLLAND : Cette décision a été prise bien entendu en concertation et en travaillant avec les services concernés, moi je parle de ce qui concerne le service d'accueil à la population. Il était important comme vous le soulevez que pour le travail qui est fait en back office qui est important, ils aient des temps où ils puissent travailler sans être constamment dérangés, ce qui leur permet d'être beaucoup plus efficaces, d'organiser des réunions aussi sur des temps de travail où ils

savent qu'ils seront tous présents.

En ce qui concerne le choix du mercredi matin, c'est la constatation des taux de fréquentation des différentes demi-journées sur ces services qui a conduit à choisir le mercredi matin, sachant que cette demi-journée avait déjà été choisie par un certain nombre d'autres services. Donc ça permet aussi d'harmoniser les heures d'ouverture. Voilà ce que je peux vous répondre.

Mme LE BRIS : Monsieur le Maire et Madame la conseillère départementale, votre prédécesseur et l'actuel Président du Conseil départemental Patrick Devedjian aurait-il un problème avec Patrick Ollier ? C'est en effet la question que l'on peut se poser lorsque celui-ci, au moment même où ce dernier accédait au poste de Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Devedjian annonçait lors des vœux célébrés en commun avec son homologue des Yvelines Pierre Bédier la fusion des Yvelines et des Hauts-de-Seine, en tout cas un projet de fusion. Une fusion présentée comme réalisable dans les deux ans, d'ailleurs les mutualisations de services ont déjà commencé, et dont l'objectif assumé est de tourner le dos à Paris.

M. le Maire : C'est demain.

Mme LE BRIS : Eh bien demain. Monsieur le Maire, les prémises de cette fusion, se font plus ou moins dans le secret et dans la plus grande opacité par rapport aux habitants. Mais pourquoi ? Est-ce pour cacher que cette fusion est un projet qui va à l'encontre de toute logique économique, géographique et de bassin de vie ? Les Hauts-de-Seine comme le reste de la petite couronne sont foncièrement ancrés dans la Métropole, au moins autant qu'ils sont tournés vers les Yvelines, et les Antoniens sont bien placés pour savoir qu'ils ont au moins autant à voir avec Massy, Verrières ou Fresnes qu'avec Vélizy. Oui, les Hauts-de-Seine, à commencer par La Défense qu'on veut jalousement garder, regardent vers Paris et se revendiquent de son attractivité.

Moi j'ai depuis 48 heures trouvé peut-être une autre explication à ce projet, je vous cite M. le Maire : « Quand on est dans l'opposition, on s'oppose, il faut juste ne pas le prendre au sérieux. »

Alors moi je pense que c'est peut-être en tant qu'opposant au gouvernement actuel que Patrick Devedjian s'oppose de manière systématique et réfléchie à ce projet de Métropole du Grand Paris. Mais enfin de quelle nostalgie ce rêve d'une contre-capitale se réclame-t-il avec un cœur à Versailles ?

Des économies de fonctionnement sont évoquées mais les mêmes seront réalisables dans la Métropole. Monsieur le Maire, aujourd'hui la concurrence entre le territoire est internationale, que ce soit pour l'attrait des capitaux, des entreprises, des étudiants, des touristes, mais aussi des profils à haut potentiel que nos entreprises cherchent à attirer. C'est pour renforcer la place de la France dans ce jeu mondial que l'on a voulu faire la fusion des régions qui a été évoquée pour justifier de la création d'un grand département.

Donc aujourd'hui, pour faire face à Londres, à New-York, vous nous proposez Versailles. Je demande quand on en saura plus sur ce projet ? Quand les Antoniens et plus généralement les Alto-Séquanais seront-ils consultés ? Merci.

M. le Maire : Ici à Antony nous ne sommes pas au Département, moi je n'ai aucun avis sur la question. Mme Bergerol en a peut-être davantage que moi puisqu'elle est membre du Conseil départemental, mais moi je n'ai pas d'avis.

Mme BERGEROL : Si vous parlez de concurrence avec les grandes métropoles, je pense que c'est la Région Ile-de-France qui a naturellement cette dimension. La Métropole, vu les compétences ou l'absence de compétences qu'elle a, n'est absolument pas le niveau requis. Donc je pense que la Métropole a vocation à disparaître, c'est ce qu'on espère, c'est ce que beaucoup de gens espèrent, et en revanche,

le Département qui reste à un niveau de proximité idéal pour chaque habitant peut en effet s'en sortir renforcé avec une fusion avec son voisin. Alors on a en effet dans les Hauts-de-Seine des rapports avec les autres départements, mais naturellement il y a des études qui ont été faites sur les flux de population et sur le travail ... si... Vous pouvez dire non, ok ... mais si, je vous assure, et en plus la frontière la plus longue commune avec le département est celle des Yvelines. En plus, alors on ne va pas y passer la soirée, il y a une complémentarité entre un département quand même assez dense, sauf à Antony où l'on a nos quartiers pavillonnaires et beaucoup d'espaces verts, et puis d'autres, à Saint-Cloud et ailleurs, alors que le département des Yvelines est un département où il y a encore quand même de l'agriculture, on peut faire des circuits courts pour faire travailler les maraîchers du 78. Donc il y a une complémentarité. En plus il se trouve que les deux départements, les élus des deux départements s'entendent bien, c'est important aussi pour diriger une entité comme ça.

Donc si demain les deux assemblées départementales votent la création des EPCI, eh bien nous serons sur la voie d'une fusion.

M. CHARRIEAU : En fait il y a peut-être une vision autre que celle d'un Paris qui va se densifier et s'excentrer de plus en plus en densifiant de façon excentrique, c'est ce contre quoi on se bat d'ailleurs, vous parlez d'une densification que vous refusez, que nous refusons, qui était dans notre programme, donc centrer avec Paris pour densifier encore plus sur une métropole qui veut gérer absolument tout le foncier, sur une métropole qui veut être centrée sur Paris, on ne va pas dire le contraire, le texte de loi a été construit pour que Paris puisse prendre le pouvoir et que Paris puisse aller faire ce qu'il n'a pas envie de faire sur son territoire ailleurs. Et de toute façon cette métropole est déjà morte dans l'œuf ! Donc la véritable dimension c'est la région, et après, qu'on fasse un peu moins de départements parce que géographiquement, les départements

sont quand même assez réduits, le département des Hauts-de-Seine c'est le plus petit après le territoire de Belfort...

Mme HAGEL : C'est le plus riche.

M. CHARRIEAU : Et alors ? Je crois que le département des Hauts-de-Seine rapporte beaucoup d'argent au 93 qui n'a fait que s'appauvrir par une politique choisie, décidée, et donc la richesse du 92, on en est très contents.

Et donc construire, reconstruire, c'est une volonté du Gouvernement, de même que mutualiser et fusionner des départements ! C'est une volonté du Gouvernement, vous n'allez pas vous opposer à la volonté du Gouvernement ? Pas vous quand même !

M. ADDA : Je voudrais juste dire qu'il est très étonnant de voir, d'entendre dire que le projet ne se fait pas en concertation avec les habitants dans la mesure où c'est le Gouvernement socialiste qui au mois de janvier 2015 a supprimé le fait que pour les rapprochements de territoires entre eux, ça passe par référendum. Donc regardez bien ce qui a été voté au mois de janvier 2015, vous avez supprimé le fait que les rapprochements se fassent par référendum. Je vous invite à lire le dernier numéro du journal des Hauts-de-Seine, vous avez tout qui est expliqué à l'intérieur.

M. le Maire : Merci.

(La séance est levée à 0h40.)